



Stratégie de l'OIC pour
**l'Autonomisation de l'Institution
du Mariage et de la Famille**

2020 – 2025

Une Stratégie directrice

adopté en
2019



Stratégie de l'OCI pour
**l'Autonomisation de l'Institution
du Mariage et de la Famille**
2020-2025

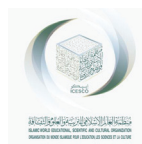
Une Stratégie directrice



الجامعة الإسلامية العالمية ماليزيا
INTERNATIONAL ISLAMIC UNIVERSITY MALAYSIA
بُونْدُ بَرِيْتِي: اِنْسَانُ اِنْبَارِ اِنْجَسَا بِلْدَسِيَا

(Company No. 101067-P)

Garden of Knowledge and Virtue



Liste des Abréviations	2
PREFACE.....	3
REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	5
I. INTRODUCTION, CONTEXTE ET CADRE STRATEGIQUE.....	7
1. Introduction and contexte.....	7
A. Synopsis des principales activités et initiatives au niveau de l’oci	7
B. Aperçu Du Document De Strategie.....	10
C. Principes Généraux.....	11
2. Cadre Strategique	15
A. Ligne Directrices Et Principes.....	15
B. Sources et references	18
C. Definition du mariage.....	18
D. Definition de la famille	19
II. EXAMEN DES ENJEUX ET DES DEFIS DE L’INSTITUTION DE LA MARIAGE ET DU FAMILLE DANS LES ETATS MEMBRES DE L’OCI	21
A. Défis Intellectuels et Conceptuels.....	22
B. Défis Religieux et éthiques	23
C. Défis Culturels	23
D. Défis Economiques	24
E. Défis Sociaux	25
F. Défis éducatifs et D’apprentissage	26
G. Défis liés à la Santé	27
H. Défis Juridiques	28
I. Défis rencontrés par les familles de migrants et de réfugiés	29
III. DOMAINES DE COOPERATION STRATEGIQUE ET ACTIONS.....	29
IV. LA VOIE A SUIVRE.....	46
Annexe 1 : SOMMAIRE DES DOMAINES STRATEGIQUES ET DES INITIATIVES STRATEGIQUES.....	50
Annexe 2 : DOMAINES DE RESULTATS CLES.....	77
Annexe 3 : INDICATEURS DE PERFORMANCE CLES PROPOSES	78
Annexe 4 : ÉNONCE DES ORIENTATIONS	81

LISTE DES ABREVIATIONS

OCI	Organisation de la Coopération Islamique
FaMI	Institution de la Mariage et du Famille
FaMIES	Stratégie d'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage
SSCA	Système de service complet d'autonomisation
SESRIC	Centre de Recherches statistiques, économiques, sociales et de Formation pour les pays islamiques
ISESCO	Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture
UIIM	Université islamique internationale de Malaisie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CPIDH	Commission permanente indépendante des Droits de l'Homme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
TFA	Taux de fertilité chez les adolescents
MENA	Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
MST	Maladies sexuellement transmissibles
ONG	Organisations Non Gouvernementales
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
TFT	Taux de fécondité général
ONU	Organisation des Nations Unies
ODD	Objectifs de développement durable
PRCF	Programme de renforcement des capacités familiales
IDBF	Indice de développement du bien-être familial

Préface



De nos jours, l'institution du mariage et de la famille se trouve confrontée à d'importants et différents défis d'ordre intellectuel, moral, culturel, socioéconomique, éducatif, sanitaire et juridique, qui risquent de l'affaiblir, voire de précipiter sa désintégration face au flux de changements et de mutations qui frappent de plein fouet la société et le monde en général. Cette situation interpelle les Etats membres de l'OCI. Ceux-ci doivent en effet œuvrer à relever lesdits défis de manière rationnelle et pratique, dans le cadre de l'action islamique commune, le but étant d'autonomiser la famille, en l'occurrence la pierre angulaire de toute société forte, de promouvoir sa participation au développement durable, de renforcer ses capacités et d'améliorer son bien-être.

Se fondant sur la Charte de l'Organisation, qui souligne l'engagement des États membres à « réaffirmer, protéger et promouvoir le rôle de la famille en tant que cellule naturelle et fondamentale de la société », la 1ère Conférence ministérielle sur l'Institution du mariage et de la famille, qui s'est tenue les 8 et 9 février 2017 au Royaume d'Arabie saoudite a, appelé le Secrétariat général à élaborer la Stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille, en coordination avec les organes et institutions compétents de l'Organisation.

La présente Stratégie, adoptée par la 1ère session de la Conférence ministérielle sur le Développement social, qui s'est tenue du 7 au 9 décembre 2019 à Istanbul, République de Turquie, est le fruit d'immenses efforts et le couronnement d'une coopération fructueuse entre le Secrétariat général et les organes et institutions de l'OCI concernés, en particulier l'Université islamique internationale de Malaisie, SESRIC et l'ICESCO.

Cette stratégie, qui se veut un guide pour les Etats membres, aborde les défis auxquels l'institution du mariage et de la famille est confrontée dans notre monde aujourd'hui, y compris les familles de réfugiés et de migrants. Elle identifie également les moyens de renforcer la coopération et la coordination entre les Etats membres, d'une part, et entre ceux-ci et la communauté internationale, d'autre part, de manière à autonomiser l'institution du mariage et de la famille, préserver ses valeurs et renforcer son rôle dans la réalisation du développement durable. Enfin, le document dresse un plan de travail quinquennal (2020-2025) et propose des initiatives que les États membres peuvent prendre pour mettre en œuvre la Stratégie et réaliser ses objectifs.

J'ai grande confiance, et je nourris un espoir sincère, que les Etats membres, les organes et institutions de l'OCI concernés, les organisations internationales partenaires et tous les organismes et parties œuvrant pour préserver les valeurs de l'institution du mariage et de la famille conjugueront leurs efforts, dans le cadre d'un partenariat dynamique et efficace, pour autonomiser l'institution du mariage et de la famille, renforcer sa stabilité et stimuler son rendement, guidés en cela par les recommandations contenues dans la Stratégie.

Youssef bin Ahmed Al-Othaimen
Secrétaire général

REMERCIEMENTS

Ce document de stratégie a été préparé par un comité tripartite composé du Centre de Recherches Statistiques, Economiques et sociales et de Formation pour les pays islamiques (SESRIC), l'Université islamique internationale de Malaisie (UIIM) et l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) dans le cadre de l'initiative prise dans son ensemble par Le Secrétariat général de l'Organisation de coopération islamique (OCI) et avec son appui et son encadrement. Il est le fruit d'une coopération étroite entre le Comité tripartite, les experts des États membres de l'OCI et de nombreuses personnes et institutions.

L'OCI et ses organes compétents ont entrepris un certain nombre d'activités et d'initiatives pour souligner l'importance du renforcement et de la responsabilisation de l'institution de la Mariage et du Famille. En février 2017, la première conférence ministérielle sur l'institution du mariage et de la famille et la préservation de ses valeurs a eu lieu à Djeddah, en Arabie Saoudite. Suite aux résolutions issues de la première réunion ministérielle, le Secrétariat général de l'OCI, en coopération avec l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO), a organisé un atelier à Rabat (Maroc) les 29 et 30 mars 2018.¹ La stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution de la mariage et du famille, préparée par l'équipe de recherche de l'Université islamique internationale de Malaisie, a été discutée. Cela a permis de passer en revue les défis actuels et futurs de l'institution de la mariage et du famille, ainsi que de formuler la vision générale, les grandes lignes et les objectifs d'un document stratégique au niveau de l'OCI concernant la famille et le mariage.

Les précédentes versions de la Stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de la famille et de l'Institution du mariage (2020-2025) ont fait l'objet de discussions approfondies lors d'une réunion de coordination au niveau des experts, qui s'est tenue, à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 12-13 juin 2019 et à l'occasion de la réunion du Groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée, qui a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre 2019, au siège de l'OCI à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite. L'OCI remercie les États membres et les nombreux experts et institutions qui y ont participé et qui ont fourni des informations précieuses sur la façon de concevoir cette stratégie.

De plus, la stratégie a largement bénéficié du colloque sur les mesures spécifiques et les indicateurs pour les réalisations des ODD dans le cadre de la famille dans les États membres de l'OCI, qui a été organisé les 10-11 décembre 2018 à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite. Les représentants de 27 États membres et les experts du SESRIC, de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH), de l'ISESCO, de l'Académie islamique internationale du Fiqh (AIIF), du Centre de recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture islamiques (IRCICA), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et de l'Organisation arabe de la famille, ont pris part audit colloque. Les précieuses observations formulées par les participants respectifs ont été d'un grand apport quant à l'élaboration de cette stratégie.

¹ "Atelier sur l'élaboration du projet de stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage", Publication 39 (2018), Journal de l'OCI, 50.

SOMMAIRE

Ce document consiste en la Stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille (FaMI) dans le monde islamique. Il s'agit d'un document de référence qui a été développé dans une perspective islamique en vue de promouvoir la coopération et les échanges d'expertises et des meilleures pratiques dans le domaine de l'autonomisation et de la préservation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde musulman. Elle fournit aux Etats membres de l'OCI un cadre et un guide rationnels propres à leur permettre de consolider leurs efforts et leurs réalisations dans les domaines du développement et de l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage. En termes spécifiques, le document fournit un cadre stratégique pour l'autonomisation de la FaMI, à travers le renforcement de ses rôles en matière de:

- 1) Développement sociétal ;
- 2) Préservation de la culture et du mode de vie islamiques ;
- 3) Participation à la prise de décision à tous les niveaux ;
- 4) Amélioration de la productivité et de la prospérité familiales ;
- 5) Raffermissement de la solidarité et de la cohésion familiales ;
- 6) Implication des familles dans la planification et la mise en œuvre des politiques et plans d'action ;
- 7) Création d'une synergie entre tous les partenaires et agences gérant les affaires de la FaMI ;
- et 8) Amélioration du bien-être et de la qualité des normes de vie de la FaMI dans les Etats membres de l'OCI, les pays à minorité musulmane, et soutien aux familles vivant dans les zones de conflit, aux migrants, aux réfugiés et aux personnes à besoins spécifiques et porteuses d'un handicap.

L'objectif de cette stratégie est de renforcer la stabilité et le développement de la FaMI durant les cinq prochaines années, dans les différents Etats membres de l'OCI. La période 2020-2025 marquera une étape décisive dans le développement et l'autonomisation de la famille, grâce à :

- 1) La multiplication des activités liées à l'autonomisation et au développement de la FaMI pour assurer l'amélioration du bien-être familial et des normes de qualité de vie pour tous ;
- 2) L'encouragement des Etats membres à adopter l'approche de l'activation des rôles de la famille et à mettre en œuvre les politiques, législations, plans et programmes pertinents à l'autonomisation de la famille ;
- 3) L'accélération de la concrétisation de programmes et d'activités d'autonomisation et de formation destinés à permettre aux membres de la famille de s'engager et de s'impliquer dans le programme de développement durable dans le respect des valeurs et des normes islamiques ;
- 4) La coordination et le renforcement du réseautage, de la coopération et de la collaboration entre les Etats membres de l'OCI sur des questions d'intérêt commun liées à la famille ;
- 5) La coopération et la collaboration avec des partenaires locaux, régionaux et internationaux, y compris les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les ONG et les organismes régionaux et internationaux, pour faire avancer la cause de la FaMI dans le monde islamique. Par conséquent, cette stratégie aspire à davantage d'engagement et de partenariat entre les parties prenantes et les acteurs locaux et internationaux concernés.

Le projet de document de stratégie repose sur l'idée que l'accélération de l'autonomisation de la FaMI est cruciale pour le développement durable des Etats membres de l'OCI. En tant que tel, le succès de la stratégie d'autonomisation de la famille représente un facteur clé pour impulser le rôle de la famille dans le développement sociétal et économique.

Ledit document a identifié les défis persistants auxquels se heurte la FaMI dans les Etats membres de l'OCI. Ces différents défis vont du niveau conceptuel, éthique, moral et intellectuel, à ceux économique, sanitaire, éducatif, culturel, social et juridique. Il a été noté que ces défis empêchent de nombreux pays de faire avancer la cause de l'autonomisation de la FaMI. Le document de stratégie met l'accent sur six domaines et processus prioritaires critiques pour

l'amélioration de la FaMI, à savoir : la protection, la participation, la productivité, la prospérité, le partenariat, la coopération et le développement durable de la famille. Les Etats membres de l'OCI sont appelés à réaliser les indicateurs de performance clés relatifs aux six processus et à assurer des améliorations continues en fonction du contexte et des conditions de chaque pays, ainsi que des normes internationales en matière d'autonomisation et de développement de la famille.

Le document de stratégie de l'OCI promeut une vision fondée sur une institution de la famille et du mariage dynamique et stable, et apte à jouer un rôle efficace dans la préservation, la participation, la productivité, la prospérité et le développement durable de la société, conformément aux normes et aux valeurs islamiques. Il a également pour mission d'autonomiser et de promouvoir l'institution de la famille et du mariage, afin de l'habiliter à assumer des rôles plus importants dans la préservation, la participation, la productivité, la prospérité, le partenariat et le développement durable des sociétés musulmanes. Pour y parvenir, l'engagement et l'intervention des gouvernements, de la société civile, du secteur privé, des ONG, du secteur privé, des donateurs, des bailleurs de fonds et des organismes locaux, régionaux et internationaux seraient essentiels.

La stratégie de l'OCI porte sur sept domaines/objectifs stratégiques spécifiques. Ces domaines/objectifs consistent en ce qui suit : 1) Fonder des familles stables et productives visant à former des citoyens équilibrés capables de jouer des rôles efficaces dans la préservation, la participation, la prospérité et le développement durable de la famille et de la société ; 2) Promouvoir le bien-être et les normes de qualité de vie de l'Institution de la Mariage et du Famille; 3) Améliorer la préservation et la protection de l'Institution de la Mariage et du Famille; 4) Etendre la participation des familles à tous les aspects du développement sociétal ; 5) Renforcer la productivité et la prospérité de l'Institution de la Mariage et du Famille; 6) Intensifier le partenariat et la collaboration sur la mise en œuvre de la stratégie de la FaMIE dans les Etats membres de l'OCI ; et 7) Consolider la gouvernance et la gestion des affaires de l'Institution de la Mariage et du Famille au sein de l'OCI, à la faveur de législations, de politiques, de lois et de mécanisme de gouvernance appropriés.

Le document de stratégie de l'OCI insiste sur l'impérieuse nécessité de s'appuyer sur les réalisations et expériences des Etats membres pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action proposés. Il salue les efforts importants déployés par l'OCI et ses organes compétents pour faire avancer la cause de l'autonomisation de la FaMI dans le monde islamique. Il se félicite également de l'engagement et des efforts entrepris par les Etats membres de l'OCI en faveur de l'autonomisation et du développement de la FaMI.

Enfin et surtout, la réussite de cette stratégie repose sur sa mise en œuvre. A ce titre, les principaux acteurs, partenaires et parties prenantes sont appelés à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en place les politiques, l'écosystème et l'environnement appropriés pour sa mise en œuvre. Nous devons tirer parti d'un partenariat solide et de responsabilités partagées pour en assurer le succès. Par conséquent, l'amélioration de l'obtention, du suivi, de l'évaluation et de la communication des résultats, des succès et des défis, est un pas important dans cette direction.

Coordinateur de l'équipe de Recherche Conjointe

I. INTRODUCTION, CONTEXTE ET CADRE STRATEGIQUE

1- INTRODUCTION AND CONTEXTE

A. Synopsis des principales activités et initiatives au niveau de l'oci

La fonction positive de l'union familiale et conjugale pour la survie et le bien-être des sociétés n'est pas nouvelle. En effet, l'Islam, l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et divers instruments internationaux reconnaissent depuis longtemps le rôle constructif de l'Institution de la Mariage et du Famille pour leurs membres et pour la communauté humaine au sens large. Pour l'Islam, la famille est une institution divinement inspirée et ordonnée, qui consiste en l'union conjugale entre un homme et une femme. Conformément à l'approche islamique, l'OCI identifie la famille comme la pierre angulaire de la civilisation humaine, source de sécurité, de stabilité et de continuité. De même, l'article 16 (3) de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 23 (1) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipulent que « la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat. »

D'autres instruments relatifs aux droits de l'homme réaffirment également l'importance vitale de la famille. Par exemple, la Convention sur les droits de l'enfant, la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et la Convention sur les droits des personnes handicapées rappellent toutes le rôle primordial de la famille. Ces instruments internationaux soulignent spécifiquement le rôle de la famille dans la protection des droits fondamentaux de ses membres en leur fournissant un environnement propice à la jouissance de ces droits.²

Même avec la prise de conscience de l'importance de la famille et du mariage, ces deux institutions sont confrontées à des défis importants dans le monde entier. Les transformations macrosociales et économiques combinées à l'intensification de la technologie et à la mondialisation ont commencé à influencer de manière significative la structure, le modèle et les valeurs de l'institution de la famille et du mariage. En conséquence, l'affaiblissement de l'Institution de la Mariage et du Famille a des effets négatifs généralisés sur la croissance économique, la démographie, la santé des individus et du public, l'avenir des enfants et la société dans son ensemble. Par exemple, les sociétés occidentales ont été particulièrement touchées par les problèmes liés à l'institution de la mariage et du famille, et certaines sont allées jusqu'à appeler cela une « crise de la famille » (Baskerville 2009).³

La situation dans les États membres de l'OCI n'est pas aussi dramatique que celle qui prévaut dans d'autres régions du monde. Néanmoins, les transformations sociétales et économiques globales commencent à affecter l'Institution de la Mariage et du Famille dans l'espace

² Pour de plus amples détails prière voir : La Convention sur les Droits de l'Enfant, Art. 18(2) ; La Convention sur les Droits des Personnes porteuses d'un handicap, Art. 23(3) et La Convention sur la Protection des Droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles, Art. 44 (1).

³ Baskerville, S. (2009). Freedom and the family: The family crisis and the future of western civilization. *Humanitas*, 22(1/2), 168.

géographique de l'OCI. Des transformations substantielles sont en train de se produire concernant les valeurs familiales et les modèles de mariage dans les Etats membres de l'OCI. Avec le taux d'industrialisation, d'urbanisation, de mondialisation et d'instruction allant crescendo, l'Institution de la Mariage et du Famille commence à perdre son rôle traditionnel, sa force et sa durabilité à des degrés divers dans les différents Etats membres de l'OCI.

Récemment, les taux de mariage ont diminué et les taux de divorce ont augmenté dans les Etats membres de l'OCI. Par conséquent, le caractère du mariage a changé. Cela est dû aux changements sociaux, économiques et technologiques. Les taux de divorce élevés génèrent des formations non traditionnelles, telles que les familles monoparentales, tandis que les taux de mariage bas crée une catégorie de personnes jamais mariées qui met également à l'épreuve la structure familiale traditionnelle. L'âge au premier mariage (APM) est important pour le mariage et l'union familiale, étant donné que les anciens APM ont une incidence négative sur les taux de fécondité. L'APM a augmenté dans le monde entier et par conséquent, l'âge à la première naissance a également augmenté. L'augmentation de l'âge au premier mariage ne pose pas encore de problème sérieux dans les pays de l'OCI car en 2016, il était de 28 ans pour les hommes et de 23 ans pour les femmes. L'APM devrait éventuellement augmenter parallèlement à l'urbanisation croissante, à l'industrialisation et au niveau d'instruction. À l'inverse, le mariage précoce a des conséquences négatives sur l'union familiale et conjugale, car il met en péril la santé des femmes et de leurs bébés. L'écart d'âge entre les couples pose des problèmes tels que la cohésion limitée entre les couples et la réduction du bonheur et du bien-être des familles et des mariages dans les pays de l'OCI.

D'autres problèmes, tels que l'augmentation des taux de divorce dans certains pays de l'OCI, les contestations culturelles concernant le rôle et l'importance de l'institution familiale, la baisse des taux de fécondité et le dysfonctionnement des familles en raison de la perte des valeurs familiales, ainsi que de nombreuses raisons socioculturelles et économiques, l'Institution de la Mariage et du Famille dans les pays de l'OCI appellent une attention particulière. Toutes ces tendances ont des conséquences négatives pour les pays de l'OCI et influencent l'Institution de la Mariage et du Famille dans l'espace de l'OCI; par conséquent, une ligne directrice au niveau de l'OCI qui servira de base à une politique visant à autonomiser, à renforcer et à soutenir le rôle positif de la famille dans la société, l'économie, et le développement est un sujet opportun et nécessaire. De nombreux États membres de l'OCI ont élaboré leurs propres politiques et stratégies nationales pour le développement et l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage. Cependant, le présent document de stratégie vise à fournir des objectifs stratégiques concrets et réalisables basés sur des buts précis à atteindre, une vision et une l'institution de la mariage et du famille inspiration communes pour l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans tous les pays membres de l'OCI. La sous-section suivante décrit le contexte, les objectifs et la structure du document de stratégie.

L'OCI et ses organes compétents ont entrepris un certain nombre d'activités et d'initiatives pour souligner l'importance du renforcement et de la responsabilisation de l'institution de la mariage et du famille. En février 2017, la première conférence ministérielle sur l'institution du mariage et de la famille et la préservation de ses valeurs a eu lieu à Djeddah, en Arabie Saoudite. Suite aux résolutions issues de la première réunion ministérielle, le Secrétariat général de l'OCI, en coopération avec l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture

(ISESCO), a organisé un atelier à Rabat (Maroc) les 29 et 30 mars 2018.⁴ La stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage, préparée par l'équipe de recherche de l'Université islamique internationale de Malaisie, a été discutée. Cela a permis de passer en revue les défis actuels et futurs de l'institution de la famille et d mariage, ainsi que de formuler la vision générale, les grandes lignes et les objectifs d'un document stratégique au niveau de l'OCI concernant la famille et le mariage.

Compte tenu de l'importance croissante de l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille pour l'OCI, un colloque sur les mesures et indicateurs spécifiques visant à atteindre les objectifs de développement durable dans une perspective familiale dans les États membres, a été organisé, les 10-11 décembre 2018 à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite. Ont pris part audit colloque les représentants de 27 États membres, ainsi que des experts du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de Formation pour les pays islamiques (SESRIC), de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH), de l'ISESCO, de l'Académie islamique internationale du *Fiqh*, du Centre de recherche sur l'Histoire, l'Art et la Culture (IRCICA), du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et l'Organisation arabe de la famille. La large participation des Etats membres et des organes compétents de l'OCI témoigne de la pertinence de la question de la famille. Cette rencontre avait pour objectif de discuter des voies et moyens à même de favoriser la prise de mesures spécifiques pour atteindre les ODD du point de vue de la famille. Elle a servi de plateforme aux participants pour contribuer à mieux faire connaître le rapport qui existe entre l'institution familiale et les ODD, et identifier les défis auxquels se trouve confrontée la famille au sein des Etats membres de l'OCI, tels que les problèmes économiques, sociaux et culturels.

Au terme d'une discussion approfondie, le colloque sur la famille et les objectifs de développement durable a formulé plusieurs recommandations pertinentes, à savoir : 1) La nécessité de développer des systèmes spéciaux pour les programmes de protection sociale et de développement des compétences et la promotion de la main-d'œuvre de manière à bénéficier aux familles, en particulier celles des zones rurales et marginalisées ; 2) La nécessité de soutenir les familles des zones rurales et reculées et, tout particulièrement, celles qui dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus pour éradiquer la pauvreté de la famille rurale ; et 3) L'impératif de déployer des efforts soutenus pour relever les défis sociaux auxquels est confrontée l'institution de la famille et du mariage, et s'attaquer aux causes profondes qui conduisent à sa désintégration.

Outre les initiatives susmentionnées en rapport direct avec l'institution de la mariage et du famille, de nombreux forums, ateliers, symposiums et réunions d'experts ont été indirectement liés aux questions relatives au mariage et à la famille. Celles-ci incluent des questions transversales relatives aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes à besoins spécifiques.

Enfin, les institutions concernées de l'OCI, en particulier le SESRIC, ont joué un rôle actif dans le traitement des problèmes liés à la famille et au mariage. Le SESRIC a élaboré un certain nombre de rapports traitant directement du bien-être de la famille et de la préservation de ses valeurs. Le rapport SESRIC 2015 sur «*L'état du genre et le bien-être familial dans les Etats*

⁴ «Atelier sur l'élaboration du stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage», Publication 39 (2018), Journal de l'OCI, 50.

membres de l'OCI » souligne l'importance des familles homogènes et l'intersection de l'inégalité des sexes dans la nuisance causée aux structures familiales dans les Etats membres de l'OCI. Par la suite, le SESRIC a préparé un rapport sur «*La sauvegarde des valeurs familiales et l'institution du mariage dans les pays de l'OCI.* » Ce document stratégique a examiné en détail les fonctions importantes de l'Institution de la Mariage et du Famille dans les domaines de l'économie, de la démographie et de la stabilité sociale et politique, ainsi qu'une analyse des défis actuels et futurs en matière d'organisation du mariage et de la famille. C'est de l'aboutissement des tendances à la hausse dans l'OCI qui commencent à menacer l'importance et la force de l'institution de la famille et du mariage, ainsi que la ferme volonté de l'OCI de contrer ces menaces qu'est née la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage.

B. Aperçu Du Document De Strategie

Dans l'état actuel des choses, les pays de l'OCI ne sont pas aussi gravement touchés par les menaces qui pèsent sur l'institution de la famille et du mariage. Cependant, les projections et tendances actuelles et futures montrent que les institutions du mariage et de la famille dans l'ensemble de l'OCI commencent à faire face à des défis et que cela va augmenter dans les années à venir. Par conséquent, les défis actuels auxquels sont confrontés les États membres dans le cadre de l'Institution de la Mariage et du Famille témoignent de la nécessité de renforcer la coopération et de fournir une ligne directrice complète au niveau de l'OCI.

Pour résoudre les problèmes de la famille et de l'union conjugale tout en empêchant les prévisions négatives pour l'avenir, les pays de l'OCI doivent agir maintenant pour autonomiser et renforcer l'institution de la famille et du mariage. L'objectif de ce rapport stratégique est de fournir aux États membres une orientation au niveau de l'OCI, au moyen d'objectifs concrets, visant à renforcer, à autonomiser et à consolider le rôle de l'union familiale et conjugale dans tous les aspects de la société.

Le document de stratégie a pour objectif de présenter une analyse globale de la situation actuelle et des défis auxquels est confrontée l'Institution de la Mariage et du Famille au sein de l'OCI. Par la suite, pour surmonter ces problèmes, le document propose un plan d'action stratégique fondé sur l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage. En outre, le plan stratégique vise à fournir une feuille de route aux décideurs, aux leaders communautaires et aux autres acteurs concernés afin de partager des connaissances, des informations et des expériences sur la manière de renforcer les valeurs, les liens et les principes du mariage et de la famille à travers l'OCI.

Pour permettre la réalisation de l'objectif d'autonomisation et de renforcement de l'institution de la famille et du mariage, le document stratégique a identifié Sept domaines de coopération thématiques essentiels et 165 objectifs stratégiques qui ont été générés après avoir examiné les préoccupations les plus urgentes, les politiques existantes et les défis à venir.

Les sept domaines de coopération thématiques / stratégiques identifiés sont les suivants :

1. Fonder des familles stables et productives visant à former des citoyens équilibrés capables de jouer des rôles efficaces dans la préservation, la participation, la prospérité et le développement durable de la famille et de la société ;
2. Améliorer le bien-être et les normes de qualité de vie de l'Institution de la Mariage et du Famille;
3. Améliorer la préservation et la protection de l'Institution de la Mariage et du Famille;
4. Étendre la participation de la famille à tous les aspects du développement sociétal ;

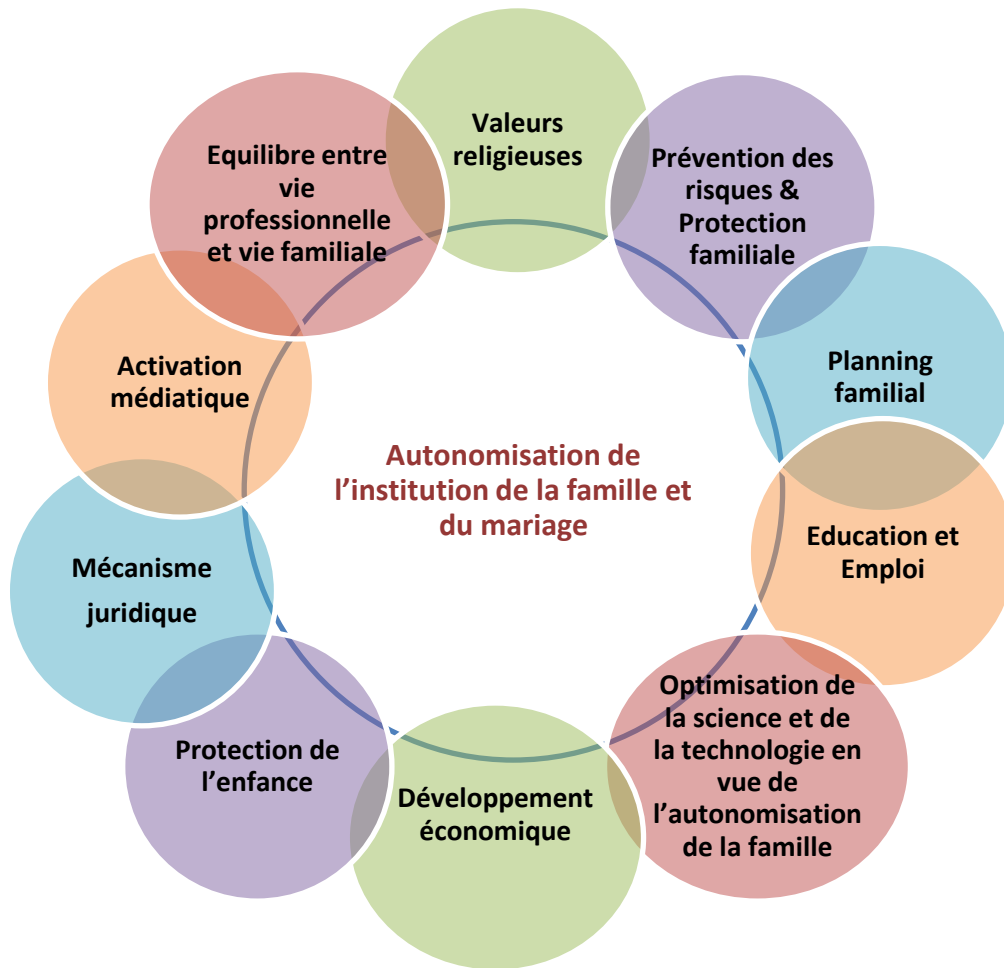
5. Renforcer la productivité et la prospérité de l'Institution de la Mariage et du Famille;
6. Intensifier le partenariat et la collaboration sur la mise en œuvre de la stratégie sur le mariage et la famille dans les Etats membres de l'OCI.
7. Renforcer la gouvernance et la gestion des affaires de l'Institution de la Mariage et du Famille au sein de l'OCI, au moyen de législations, de politiques, de lois et de mécanismes de gouvernance adéquats.

Une version antérieure du document stratégique avait été préparée par l'équipe de recherche de l'Université islamique internationale de Malaisie et présentée lors d'une réunion de coordination au niveau des experts sur la stratégie d'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans l'espace de l'OCI, à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 12 et 13 juin 2019. La version actuelle du plan stratégique est un résumé concis et consolidé du document principal incorporant les suggestions et les commentaires des institutions et des experts compétents de l'OCI afin de développer une approche efficace et inclusive de la stratégie d'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage. La stratégie *de l'OCI pour l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille* a été soumis ultérieurement à la réunion du groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée, tenue en octobre 2019. En outre, des contributions des Etats membres et des organes compétents de l'OCI ont été insérées dans le présent stratégie. Il est à espérer que ce stratégie sera examiné et adopté à la réunion concernée. Des forums de l'OCI devant être organisés par les États membres afin de relever les défis actuels et émergents auxquels est confrontée l'institution de la famille et du mariage.

Dans l'ensemble, ce document de stratégie vise à stimuler la coopération entre les États membres pour faire face aux obstacles et défis communs concernant l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique. Il est nécessaire de disposer d'une stratégie pour contrer les problèmes multiples et complexes qui affaiblissent la structure et les fonctions du mariage et de la famille, et génèrent un certain nombre de défis pour les Etats membres de l'OCI. Ce document stratégique sert de ligne directrice complète en fournissant des objectifs politiques concrets pour atténuer et limiter les problèmes qui ont émergé des tendances à la désintégration des valeurs, modèles et arrangements relatifs au mariage et à la famille. En fin de compte, cette orientation stratégique appelle à une prise de conscience et à une acceptation accrue du problème du mariage et de la famille auquel sont confrontés les pays de l'OCI, à un renforcement de la collaboration et de la coopération entre les États membres de l'OCI et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques suggérés dans le présent document stratégique.

C. Principes Généraux

Avant de passer en revue les principaux défis et les domaines de coopération, ce document stratégique affirme qu'il existe dix mécanismes généraux qui doivent être considérés comme des principes généraux. Les principes généraux ci-dessous sont nécessaires à l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille et doivent être considérés comme un objectif central dans le document stratégique. Toutes les recommandations politiques spécifiques doivent être utilisées dans le but d'améliorer et de renforcer les principes décrits ci-dessous. Il est également important de noter que chaque domaine stratégique et les objectifs stratégiques correspondants décrits dans la section III visent à autonomiser l'Institution de la Mariage et du Famille en ciblant l'amélioration d'un ou de plusieurs des principes généraux de la procédure.



1. Autonomisation de la famille par l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale

Les politiques en faveur d'un équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale constituent un facteur important dans l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage. En cette époque marquée par une participation de plus en plus active des femmes au marché du travail, l'équilibre entre les obligations familiales et professionnelles devient un défi crucial pour les familles. Des mécanismes visant à alléger le fardeau des familles aux prises avec un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale devraient être considérés comme un moyen de renforcer et d'autonomiser l'institution de la famille et du mariage.

2. Autonomisation de la famille à travers les valeurs religieuses

Avec la généralisation croissante et l'intensification des plateformes technologiques, les croyances et les valeurs religieuses perdent de leur importance et de leur signification. De nouveaux systèmes mondiaux de valeurs concernant le mariage et la famille sont en train de s'implanter dans l'espace de l'OCI, en particulier chez les jeunes. Les valeurs, prétextes et croyances islamiques devraient être promus et réitérés au sein de la société. L'importance de l'Institution de la Mariage et du Famille selon une approche islamique doit être mise en évidence et une connaissance adéquate en la matière doit être diffusée au sein de la société.

3. Autonomisation de la famille par la prévention des risques

Il est essentiel de prendre en considération la prévention des risques lors de la conception de stratégies d'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage. Aussi, est-il impératif de tenir compte des risques pouvant affecter le mariage et la famille, tels que les abus, la violence, les conflits, la santé et, entre autres, la pauvreté. En réduisant les risques qui menacent l'institution de la famille et du mariage, le désir et la volonté de fonder des familles et d'établir des unions conjugales vont augmenter chez les individus.

4. Autonomisation de la famille à travers la planification familiale

La planification familiale est un aspect important de la création de familles saines et conscientes, qui influe également sur la longévité des mariages. Par conséquent, il convient de promouvoir la planification familiale en sensibilisant et en diffusant des informations sur l'impact positif de la planification familiale.

5. Autonomisation de la famille par l'éducation et l'emploi

L'autonomisation des familles, en particulier des femmes, par le biais de l'éducation, peut renforcer davantage l'institution de la famille et du mariage. Cela contribue en outre à remédier à la disparité entre les sexes en matière d'éducation et d'emploi. En outre, il faudrait promouvoir l'éducation sur l'importance et le rôle positif de la construction de la famille afin de renforcer la compréhension de l'importance des familles pour les individus, la société et l'humanité. L'emploi est un facteur critique pour décider de fonder une famille ou de se marier; par conséquent, les opportunités d'emploi sont un facteur majeur contribuant à l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage. Grâce au développement ciblé des compétences, au renforcement des capacités et à l'éducation, les familles ont la possibilité de nouer des relations plus saines et plus prospères.

6. Autonomisation de la famille par la sécurité économique et financière

La situation économique et financière générale des familles est liée au principe ci-dessus relatif à l'emploi. Les familles doivent être autonomisées grâce à la réduction de la pauvreté, à la microfinance, au développement des compétences pour le marché du travail et à d'autres réseaux de soutien économique. Grâce à des économies stables, l'Institution de la Mariage et du Famille est renforcée.

7. Autonomisation de la famille grâce au bien-être de l'enfant

Les stratégies d'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille par le biais de la protection de l'enfance sont un aspect important des familles heureuses, saines et stables, en particulier des familles ayant des besoins spéciaux, telles que celles ayant une déficience intellectuelle ou des enfants à risque. Il s'ensuit que ces familles ont besoin d'une assistance ou d'une intervention spéciale pour améliorer et renforcer leur fonctionnement familial. Pour que l'Institution de la Mariage et du Famille prouve sa continuité et son image positive aux générations futures, il est nécessaire de disposer de foyers sains où le bien-être des enfants est recherché et garanti.

8. Autonomisation de la famille par le biais d'un mécanisme juridique

Les États devraient être proactifs, en jouant un rôle préventif pour ce qui est des problèmes conjugaux, et non pas simplement un rôle correctif lors de la dissolution du mariage. La loi devrait protéger la fonction de l'institution de la famille et du mariage. Bien que les liens familiaux en général soient une affaire privée concernant les relations personnelles, il existe certaines périodes où les relations familiales appellent l'implication de l'autorité gouvernementale. Les formes d'intervention juridique sont diverses, y compris la législation, la réglementation et les décisions judiciaires, qui influencent la dynamique familiale et traitent des problèmes familiaux. Des interventions juridiques définissant l'institution du mariage, promettant une prise de décision conjointe ou de substitution, et aidant les familles à prodiguer des soins peuvent être le bon moyen de respecter de manière proactive et de responsabiliser les familles affectueuses dans leur bon fonctionnement.

9. Autonomisation de la famille à travers les médias

Les médias sous toutes leurs formes, y compris les médias traditionnels et sociaux, sont des plateformes importantes pour renforcer l'institution de la mariage et du famille. Ce sont des espaces où les individus, en particulier les enfants et les jeunes, apprennent et adoptent de nouvelles valeurs et croyances. Les médias doivent être utilisés pour autonomiser les familles et les liens matrimoniaux en fournissant des informations sur l'importance des mariages et des familles en bonne santé. Créer une culture et des programmes d'autonomisation des médias familiaux contribuera énormément au développement de la famille.

10. Autonomisation de la famille par la science et la technologie

De même, les plateformes scientifiques et technologiques, les mécanismes et les outils constituent d'autres moyens importants d'autonomiser les familles. L'intégration de la technologie dans la vie humaine n'est pas seulement théorique et sélective, mais elle fait désormais partie intégrante de la vie humaine. Presque chaque aspect de la vie humaine est affecté par les applications de la technologie. La famille ne fait pas exception à la règle, car ses membres constituent le noyau de la société humaine. Les gouvernements doivent définir des politiques et concevoir des programmes visant à autonomiser la famille grâce à la technologie et aux applications de la science et des découvertes scientifiques. Cela allégera le fardeau des familles et trouvera plus de solutions efficaces aux divers problèmes rencontrés par les familles.

2. CADRE STRATEGIQUE

A. Ligne Directrices Et Principes

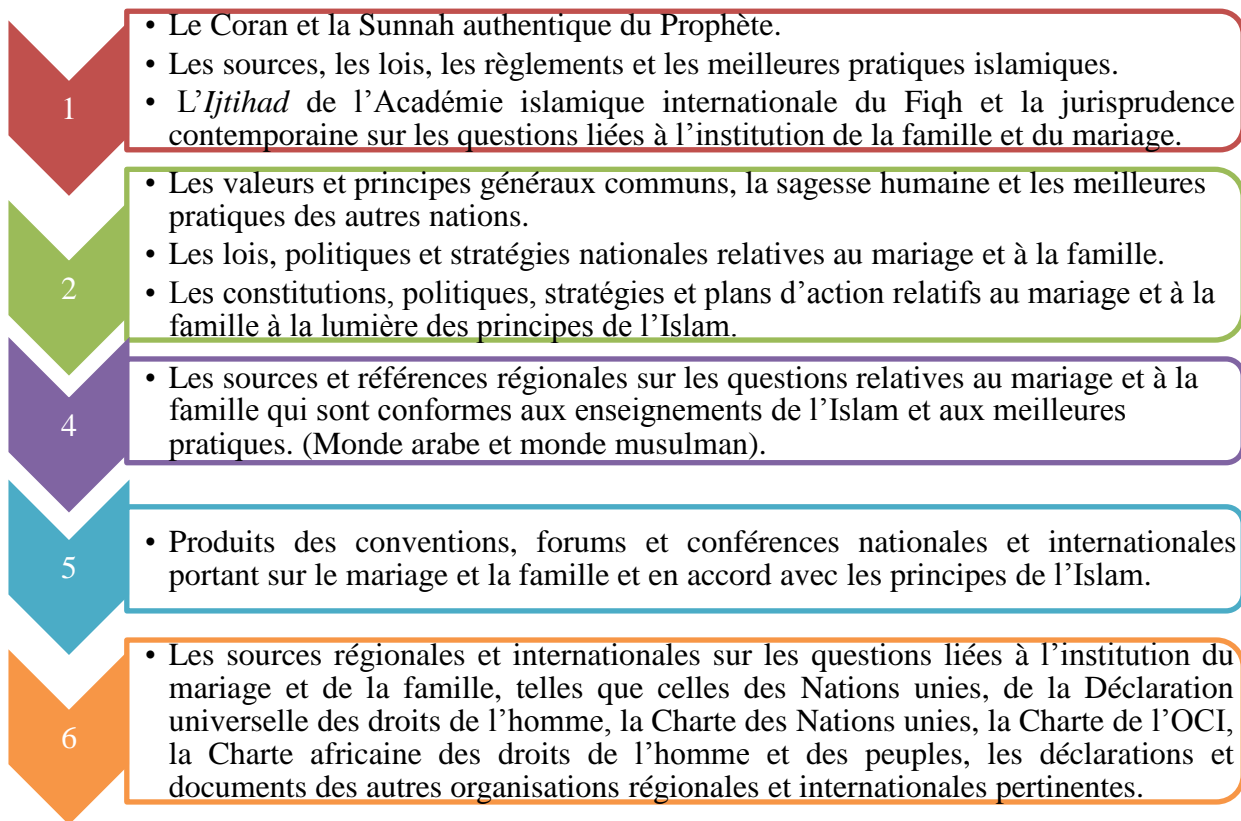
1	Promouvoir l'autonomisation des familles et l'activation des rôles dans les Etats membres de l'OCI en vue de renforcer la productivité, la prospérité, la stabilité, la sécurité et le développement des familles vivant dans monde islamique (musulmans et non musulmans), en tant que moteur du développement sociétal.	Orientation de l'activation des rôles familiaux
2	Faire progresser le programme global de renforcement des capacités afin de fournir des services et du soutien pour le progrès des membres de la famille et leur participation au développement sociétal. Les gouvernements et les acteurs concernés doivent allouer des fonds et des moyens pour renforcer les capacités des familles à assumer leurs rôles et leurs responsabilités par le biais de l'approche de l'autonomisation.	Mettre l'accent sur le renforcement des capacités familiales
3	Reconnaître le statut culturel, ethnique, linguistique, socio-économique et politique des Etats membres, tout en soulignant que la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille n'est pas censée être un plan directeur pour un pays spécifique mais un document d'orientation et d'enrichissement pour la FaMIE dans le monde musulman.	Document de stratégie reconnaissant la diversité et la richesse des Etats membres
4	Considérer l'Institution de la Mariage et du Famille dans son ensemble et non point certains de ses membres, éléments ou questions. La stratégie d'autonomisation doit être globale pour aborder tous les problèmes et défis auxquels est confrontée la famille, y compris les parents, les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes âgées, le mariage, l'employabilité, le bien-être, la qualité de vie, la santé, l'éducation, l'environnement et l'écosystème, les risques et problèmes, les potentiels et opportunités, la culture et la religion, et les valeurs.	Stratégie familiale globale
5	Développer une stratégie globale et collaborative de l'OCI pour la FaMIE impliquant toutes les parties prenantes et rassemblant les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les ONG et les organismes locaux, régionaux et internationaux, en vue de développer des programmes et des plans efficaces pour l'autonomisation et le développement de la famille.	Mobilisation des parties prenantes et des partenaires
6	Souligner l'importance des résultats et de l'impact plutôt que les objectifs et les activités. L'impact et la transformation par le biais des programmes d'autonomisation doivent être visibles et mesurés afin d'assurer le succès des politiques, des plans et des programmes visant à améliorer la préservation, la participation, la productivité, la prospérité, le partenariat et le développement durable positif des familles.	Mettre en relief les résultats et les impacts
7	Exhorter les Etats membres à mettre en commun leurs ressources et leurs forces afin de relever les défis auxquels fait face l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde musulman et dans les pays à minorité musulmane, en fournissant des ressources, l'expertise, des services collectifs et des programmes d'appui.	Insister sur la coopération, les efforts collectifs et le partage des ressources
8	Élaborer et partager des mécanismes efficaces ainsi que les meilleures pratiques pour assurer l'efficacité du soutien, des écosystèmes et des services, et partant satisfaire aux besoins réels et remporter les défis auxquels fait face l'Institution de la famille et du mariage.	Partager des meilleures pratiques et les stratégies réussies entre les Etats membres de l'OCI

9	Faire assumer les responsabilités d'autonomisation des familles aux parties prenantes et aux acteurs sociaux. Elles ne devraient pas reposer uniquement sur les membres de la famille. Les responsabilités seront partagées entre les Etats membres de l'OCI et la Communauté internationale, y compris les Nations unies et autres organismes.	La mise en œuvre de la stratégie est une responsabilité partagée
10	Renforcer l'Institution de la Mariage et du Famille dans les pays à minorités musulmanes et les pays en conflit. Une attention particulière est accordée aux familles ayant des membres avec des besoins spécifiques et aux familles vulnérables; des plans et programmes appropriés relatifs aux enfants doivent être conçus pour répondre aux besoins des familles et des communautés qui le méritent.	Traitement des questions de la famille dans les pays à minorité musulmane et les pays en conflit
11	Intégrer les valeurs humaines et l'éthique communes dans les domaines du mariage, de l'autonomisation et du développement de la famille, et en tirer profit.	Bénéficiaire de valeurs humaines communes en matière de mariage et de famille
12	Reconnaître le besoin humain de fonder une famille par la voie du mariage légal et de l'union, qui a pour signification, dans le présent document, l'union entre l'homme et la femme de façon légitime et légale.	Appui à la fondation de nouvelles familles
13	Protéger la FaMIE par la loi. Elle doit être définie, protégée et développée à la lumière des valeurs islamiques et des lois et règlements en vigueur dans les Etats membres de l'OCI.	Protection de la famille et du mariage par la loi
14	Approfondir la prise de conscience aux plans local, régional et international quant à la FaMI et à la nécessité impérieuse de son autonomisation et de son développement à tous les niveaux, ce qui est de nature à conduire à des stratégies familiales plus résilientes et à des programmes à impact. L'utilisation des médias sous toutes leurs formes est cruciale.	L'autonomisation des familles doit être communiquée et promue par le biais de la presse, des médias sociaux et autres plateformes
15	Renforcer les politiques familiales nationales intégrées, fondées sur des visions claires et des objectifs et buts stratégiques forts, qui se traduisent par des réglementations, des législations, des stratégies et des plans ayant un impact sur la protection, la participation, la productivité, la prospérité et le développement durable des familles.	Politiques familiales nationales renforcées
16	Développer une approche fondée sur le devoir dans le cadre de laquelle les citoyens s'engagent à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de la nation, de la société et de l'Etat, qui protège les intérêts nationaux supérieurs et renforce la participation des citoyens aux élections et la reddition de comptes des responsables, en particulier les fonctionnaires des ministères et des organismes publics.	Des citoyens engagés
16	Préserver les droits de la famille et de ses membres conformément aux préceptes de l'Islam et aux valeurs humaines communes.	Protection des droits de la famille
17	Dispenser aux citoyens les soins de santé et leur fournir le soutien dont ils ont besoin pour former le noyau familial.	Fournir les services et l'appui nécessaires au bien-être de la FaMI
18	Sauvegarder la FaMI, approfondir sa solidarité et ses liens, préserver son identité islamique et la doter des moyens lui permettant de renforcer ses rôles et ses capacités à la lumière des valeurs islamiques.	Renforcer la solidarité familiale et l'identité islamique

19	Prendre les mesures nécessaires pour doter la famille des moyens à même de l'habiliter à jouer son rôle dans la protection de la religion, de la vie humaine, de l'intellect humain, de la richesse humaine et de la progéniture.	Insister sur la protection des cinq valeurs
20	Assurer l'égalité entre l'homme et la femme, en tenant compte de la nature, des fonctions, des objectifs et des rôles complémentaires de chacun d'entre eux, à la lumière des valeurs islamiques.	Égalité positive au sein de la famille
21	Prémunir la FaMI contre toutes formes de dégradation, de désintégration et de menaces internationales et externes, y compris les menaces idéologiques, les enseignements déviants, le terrorisme et l'extrémisme. Une attention particulière devrait être accordée aux familles affectées par les attaques terroristes et les déplacements, en leur apportant le soutien nécessaire et en répondant à leurs besoins.	Doter la famille des moyens lui permettant de faire face aux menaces et à la désintégration (Terrorisme)
22	Collaborer avec les familles et autres parties prenantes, ainsi qu'avec les acteurs sociétaux pour aborder les questions d'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un écosystème flexible et facilitateur. Cela requiert également l'autonomisation des membres de la famille par des mesures, telles que : l'approche d'un environnement de travail amical et flexible, les compétences en matière d'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, les compétences de communication familiale, les compétences parentales, la gestion familiale, le planning familial, les compétences en gestion financière familiale, les conseils familiaux, le bien-être familial.	Aménager un écosystème et un environnement de travail flexible et facilitateur
23	Coordonner les politiques et stratégies centrées sur le développement de la FaMI. Il est important d'aborder les problèmes de la FaMI selon une approche multifactorielle axée sur les politiques et stratégies centrées sur la FaMI. Cela ne devrait pas être la responsabilité des agences qui s'occupent des questions familiales seulement, mais celle de toutes les parties prenantes et de toutes les agences concernées.	Politiques coordonnées et centrées sur le développement de la FaMI
24	S'attaquer aux problèmes de la violence familiale, de la maltraitance des enfants, de la négligence envers les enfants, de la violence faite aux femmes, de la violence mentale, psychologique, physique et sexuelle, de la violation des droits des orphelins... en créant des programmes et des mécanismes d'appui pour réduire ces formes de violence et de manque de respect à l'encontre de la famille.	Prioriser les questions de violence et d'abus au sein de la famille
25	Garantir les droits des individus et de leurs familles, tout particulièrement en cas d'invalidité, de maladie chronique, de vieillissement et de besoins spéciaux, en garantissant un système de solidarité sociale permettant de s'occuper des familles sur les plans financier et moral, et de les soutenir.	Garantir la protection des groupes de personnes à besoins spécifiques, des nécessiteux et des personnes âgées
26	Améliorer les nouvelles approches en matière de résolution des conflits familiaux, telles que les approches de résolution à l'amiable et par la médiation, pour régler les différends et renforcer la cohésion et la solidarité familiales.	Résolution globale des conflits familiaux

B. Sources et références

La stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de la FaMI utilisera comme sources et références les éléments suivants :



C. Définition du mariage

En règle générale, le mariage est défini comme un contrat légal entre un homme et une femme, destiné à leur permettre de vivre l'un avec l'autre et de fonder une famille. Ce mariage légal tend à apporter la tranquillité, la stabilité, la croissance équilibrée et le développement à la lumière de l'affection, de la compassion, de la coopération, de la solidarité et de la synergie, afin de fonder une famille soudée, une société saine et des individus qui contribueront au développement durable et équilibré des sociétés.

En termes spécifiques, le mariage est l'acte juridique d'acceptation mutuelle entre époux et épouse dans le but de bâtir une vie de famille et de générer une progéniture équilibrée et de qualité, leur permettant de devenir le vice-souverain d'Allah et des citoyens responsables, conformément aux enseignements et aux valeurs de l'Islam. Le Saint Coran dit clairement : {Et parmi ses signes, il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et il a mis entre vous de l'affection et de la miséricorde. Il y a, en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. (Al-Rum: 21).

ومن آياته أن خلق لكم من أنفسكم أزواجا لتسكنوا إليها وجعل بينكم مودة ورحمة إن في ذلك لآيات لقوم يتفكرون. (سورة الروم: الآية:21).

D. Definition de la famille

Compte tenu du fait que la famille joue un rôle vital dans le développement de la société, en particulier du point de vue islamique, les Etats Membres affirment l'importance de l'institution de la mariage et du famille, tant du point de vue de la Charia que du point de vue humain, en général, et confirment leur engagement et leur soutien à la fondation de familles équilibrées et productives. Ils devraient, entre autres, faciliter le mariage, assurer le bien-être et les normes de qualité de la vie, protéger et autonomiser l'Institution de la Mariage et du Famille(FaMI), en lui garantissant les services et le soutien nécessaires. Par conséquent, la principale finalité serait de construire des familles équilibrées, stables, sûres, productives et prospères, conscientes de leurs rôles et responsabilités, aux niveaux national et international, et impliquées dans l'édification de la nation et dans le développement durable de la société, conformément aux normes et aux valeurs islamiques.

L'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce clairement ce qui suit : «(1) A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. (2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. (3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat. De même, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques prévoit dans son article 23 (4) que : « Les Etats parties au présent Pacte prendront les mesures appropriées pour assurer l'égalité de droits et de responsabilités des époux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. En cas de dissolution, des dispositions seront prises afin d'assurer aux enfants la protection nécessaire. » (<https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>).

Dans un document interprétatif de 2005 relatif à la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant, l'Organisation des Nations unies stipule au titre de (Responsabilités parentales et aide accordée aux États parties : N°15) que « Le préambule de la Convention fait de la famille le groupe fondateur de la société et l'environnement naturel propice à la croissance et au bien-être de tous ses membres, en particulier des enfants. Le Comité reconnaît que la famille fait ici référence à une diversité d'arrangements qui peuvent fournir des soins, l'alimentation et le développement aux jeunes enfants, y compris la famille nucléaire, la famille élargie et d'autres arrangements communautaires traditionnels et modernes, à condition que ceux-ci soient compatibles avec les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant. (https://www.unicef.org/protection/files/CRCGC6_EN.pdf).

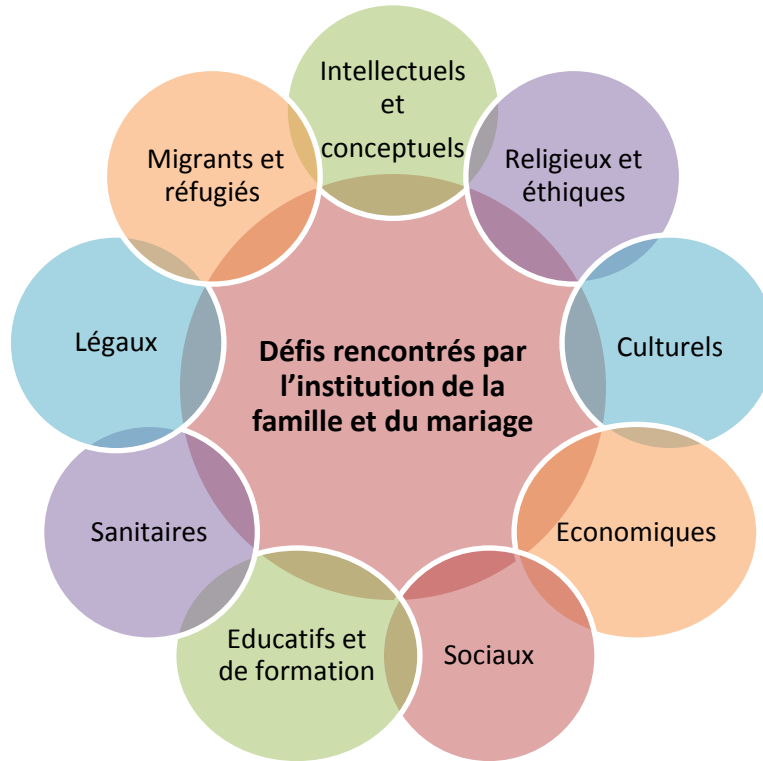
D'un autre côté, Wim Hendriks c. Pays-Bas, Comité des droits de l'homme des Nations Unies, n°201/1985, n°10.3 a clairement indiqué que « l'idée de la famille doit nécessairement englober les relations entre parents et enfant. Bien que le divorce mette fin légalement au mariage, il ne peut dissoudre le lien qui unit le père - ou la mère - et l'enfant ; ce lien ne dépendant nullement de la continuation du mariage des parents. (<https://www.ohchr.org/Documents/Publications/SDecisionsVol3en.pdf>) L'article 18 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples stipule que : «1) la famille doit être l'unité et la base naturelles de la société. Elle est protégée par l'État qui veille à sa santé physique et morale et 2) L'État est tenu d'assister la famille, qui est le gardien de la morale et des valeurs traditionnelles

reconnues par la communauté. » ([Http://www.achpr.org/instruments/achpr/](http://www.achpr.org/instruments/achpr/)). Sur la base de ce qui précède, il est évident que la famille représente l'unité de base et de développement de la société. Elle est fondée sur un lien juridique sacré de mariage entre un homme et une femme qualifiés et compétents, conformément aux normes et aux valeurs islamiques.

La famille devrait être le berceau de l'amour, du respect, de la *Mawaddah* (bonté) et de la *Rahmah* (Miséricorde), ainsi que le lieu sacré où la progéniture naît et croît. La famille comprend l'époux, l'épouse, les enfants et les membres de la famille élargie et les branches. Dans le monde musulman et en raison des mutations économiques, sociales, technologiques, culturelles et industrielles modernes de la société, les familles élargies et nucléaires continuent de faire face à de nombreux défis. La famille élargie comprend généralement les parents, les enfants, les grands-parents, les oncles et les tantes. Si elle est bien gérée, elle contribue à préserver le respect, l'unité, la solidarité et le partage des responsabilités entre les membres.

II. EXAMEN DES ENJEUX ET DES DEFIS DE L'INSTITUTION DE LA MARIAGE ET DU FAMILLE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

Une analyse de la littérature et de nombreuses études sur la question révèlent l'existence d'un ensemble de défis multifactoriels et interconnectés auxquels l'Institution de la Mariage et du Famille sont confrontés dans les États membres de l'OCI. Ces défis vont du social, économique et juridique au conceptuel, médical et culturel. Dans le souci de concevoir et de mettre en œuvre avec précision des politiques destinées à autonomiser et renforcer efficacement l'Institution de la Mariage et du Famille dans la région de l'OCI, il est impératif que ces préoccupations soient examinées. Cette section du document de stratégie propose un examen des principaux défis auxquels est confrontée l'Institution de la Mariage et du Famille dans l'espace de l'OCI.



A. Défis Intellectuels et Conceptuels

Les défis intellectuels et conceptuels font référence aux attitudes et perceptions mitigées d'individus, de communautés, de sociétés et d'autres acteurs à l'égard du concept de mariage et de famille, de son essence, de ses objectifs et de ses valeurs. Au 21^{ème} siècle, les concepts de mariage et de famille connaissent de sérieuses modifications. La valeur et l'importance attachées à l'union conjugale entre un homme et une femme et à la formation des familles sont mises à l'épreuve par de nouvelles tendances et de nouveaux schémas. L'âge avancé aux premiers mariages, les familles désunies, l'augmentation du nombre de divorces et les idées erronées sur la fonction positive l'Institution de la Mariage et du Famille sont à l'origine des difficultés liées au manque de connaissances intellectuelles et conceptuelles.

Face aux répercussions de la mondialisation et des tendances postmodernistes influençant le sens même de la famille et du mariage, sa nature, son essence, ses rôles et sa fonction commencent à être remplacés par de nouvelles définitions. De nouveaux modèles de mariage homosexuel, de familles monoparentales, d'absence de mariage ou d'autres modèles en dehors du mariage homme-femme, commencent à se normaliser et même à se populariser.

L'OCI n'est pas à l'abri des défis intellectuels et conceptuels que l'on retrouve à travers le monde. Les tendances récentes montrent que l'âge au premier mariage augmente lentement dans l'ensemble des pays de l'OCI, alors que le taux de fertilité est en baisse et que le nombre de personnes non mariées est à la hausse. Ces tendances révèlent que dans l'espace de l'OCI, la conceptualisation, la compréhension intellectuelle et l'adhésion au type familial islamique s'érodent lentement pour être remplacées par des normes et des valeurs mondialisées. Cela pose un défi important à la force, à la continuité et à la santé des sociétés de l'OCI.

B. Défis Religieux et éthiques

Les défis religieux et éthiques concernent l'affaiblissement de l'importance et du rôle de la religion et de l'éthique dans la vie de famille et les décisions en matière de mariage. Les tendances à minimiser l'éthique religieuse, les valeurs et les croyances concernant le mariage et la famille commencent à gagner du terrain dans les sociétés islamiques. Ces tendances ont des impacts négatifs sur l'Institution de la Mariage et du Famille dans divers pays de l'OCI. L'affaiblissement et l'altération de la valeur et du sens religieux attachés à l'institution du mariage et de la famille, associées aux défis intellectuels et conceptuels, entraînent la perte de l'essence, de la valeur et des schémas traditionnels du mariage et de la vie familiale.

C. Défis Culturels

À l'instar des deux défis susmentionnés, les changements culturels concernant l'Institution de la Mariage et du Famille constituent de plus en plus un problème pour les pays de l'OCI. Les normes et les valeurs culturelles façonnent dans une certaine mesure les décisions et les comportements de la société concernant la constitution d'une famille ou le mariage. Avec l'impact des nouvelles cultures mondialisées sur la famille et le mariage, de nouveaux schémas sont en train de naître qui influencent négativement la force, le rôle et l'importance de l'institution du mariage et de la famille. La normalisation des mariages tardifs ou du rejet du mariage, la constitution de familles sans le lien sacré entre un homme et une femme, l'augmentation des taux de divorce et des nouvelles formes d'identité liées à l'institution du mariage et de la famille ont des effets néfastes. À mesure que la mondialisation s'intensifie et que les plateformes technologiques se développent dans tous les pays de l'OCI, ils deviendront plus vulnérables aux influences culturelles externes négatives. L'OCI doit agir dès maintenant pour éviter que des normes culturelles préjudiciables ne se propagent dans la société par rapport à l'institution de la famille et du mariage.

La mondialisation favorise le style de vie occidental marqué par l'individualisme, le consumérisme et le matérialisme. Ce style de vie axé sur l'individu génère une compréhension dans laquelle les préoccupations individuelles et les valeurs familiales sont des antipodes et la formation de la famille est considérée comme un sacrifice de soi. Dans ce contexte, les tendances à fonder une famille et à être en âge de procréer dans les pays de l'OCI sont susceptibles de diminuer. Les technologies de communication et les options de voyage avancées favorisent la propagation des valeurs de la mondialisation et du style de vie occidental dans les pays de l'OCI. Les séries télévisées, les médias sociaux et l'Internet imposent l'idée que la famille constitue un obstacle pour les individus. De ce point de vue, la réalisation de soi nécessiterait l'élimination des valeurs familiales et locales.

De nombreuses traditions et coutumes contribuent à la force de la famille dans les pays de l'OCI. Cependant, certaines pratiques traditionnelles néfastes prévalent dans les pays de l'OCI malgré le développement économique enregistré et la mise en place de réglementations. Ces pratiques traditionnelles et culturelles néfastes entravent l'institution du mariage et de la famille en violant les droits des femmes et en affectant négativement le bien-être de la famille. Par exemple, le mariage précoce dans les pays de l'OCI est un défi majeur car il affecte négativement la santé des femmes et des enfants et le bien-être de la famille. Selon la base de données mondiale de l'UNICEF (2018), le groupe de l'OCI avait le taux le plus élevé de mariages précoces par rapport aux pays développés et aux pays en développement non membres de l'OCI. Sur la période 2010-2017, 7% de tous les mariages ont eu lieu avant l'âge de 15 ans et 25,5% de tous les mariages ont

été célébrés avant l'âge de 18 ans. Les mariages précoces peuvent entraîner des problèmes de santé mentale et physique des couples, tels que la dépression, et nuire au bien-être de la famille. Avec les influences culturelles extérieures combinées aux pratiques culturelles négatives dans certains pays de l'OCI, l'institution du mariage et de la famille devient un défi.

D. Défis Economiques

Les transformations de l'environnement économique d'une société entraînent une évolution des valeurs, des structures et du rôle des couples au sein de la famille. De plus, les facteurs économiques influent sur les décisions de mariage tant des hommes que des femmes. Par conséquent, la stabilité économique et les progrès sont un élément important de la conservation, de la promotion et de l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. Les pays de l'OCI ont été confrontés à un certain nombre de problèmes économiques différents qui ont un impact direct sur l'institution du mariage et de la famille.

Le chômage est une source d'inquiétude pour les individus mais aussi les familles. Depuis les années 2000, le taux de chômage total dans les pays de l'OCI a fluctué entre 7,4% et 9,1%. Le chômage a un impact des plus négatifs sur la situation économique, le bien-être, le bonheur et le fonctionnement effectif des familles. Les tensions économiques causées par le chômage nuisent aux relations sociales des membres de la famille, ce qui entraîne de fréquents conflits et des logements insalubres. Cela se traduit par une augmentation des taux de divorce, des enfants malheureux qui ont de mauvaises expériences de la vie familiale et des problèmes de santé pour tous les membres de la famille. Les difficultés économiques affaiblissent non seulement la famille, mais elles ont aussi des conséquences pour les générations futures. Les enfants ayant vécu de mauvaises expériences deviendront plus hésitants à l'avenir quant à fonder leur propre famille, ce qui entraînera finalement une diminution des unions conjugales.

La participation à la main-d'œuvre dans les pays de l'OCI a augmenté, au cours de la dernière décennie. En effet, l'industrialisation a entraîné une augmentation de la demande en main-d'œuvre dans les zones urbaines et l'exode massif des familles en masse vers les villes. Cependant, la vie urbaine nécessite un plus grand nombre de membres de la famille qui soient actifs et génèrent des revenus pour survivre et satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Cette tendance a entraîné une augmentation de la main-d'œuvre féminine dans les États membres de l'OCI, qui a atteint 39,6% en 2016-2017. L'augmentation de la main-d'œuvre féminine remet en cause les rôles traditionnels au sein de la famille. L'équilibre entre travail et famille figure parmi les priorités politiques de nombreux pays et est considéré comme un élément essentiel de la société pour s'adapter aux nouvelles opportunités offertes aux femmes et au nouveau modèle familial de mères participant au marché du travail. Par conséquent, les nouvelles tendances du marché du travail constituent un défi pour la famille et nécessitent une attention particulière.

La pauvreté et la faim constituent un défi majeur pour les familles des pays de l'OCI. Selon les dernières données en date de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), 36% de la population de l'OCI a connu une pauvreté multidimensionnelle en 2014. La pauvreté et la faim ont de graves incidences sur le bien-être et le bon fonctionnement des familles. Ne pas pouvoir subvenir aux nécessités de la vie détériore le bien-être général des individus et compromet la force et la volonté de la famille de rester ensemble et de défendre ses valeurs. Par conséquent, et pour l'autonomisation des familles, une attention particulière doit être accordée à la situation économique des familles.

E. Défis Sociaux

Comme pour les autres défis mentionnés ci-dessus, les changements intervenus dans la structure économique, la mondialisation, l'urbanisation et la vulgarisation de la technologie ont généré un certain nombre de défis sociaux pour l'institution de la famille et du mariage. Les changements des normes et des comportements sociaux, associés aux données démographiques, constituent un défi pour l'Institution de la Mariage et du Famille dans les pays de l'OCI. Les tendances démographiques jouent un rôle important dans l'évolution des valeurs sociales au sein des pays de l'OCI, affectant par conséquent les familles et l'union conjugale.

Depuis les années 1990, les taux de fécondité des pays de l'OCI ont nettement reculé en raison de

La participation croissante des femmes au marché de l'emploi, des méthodes de contraception modernes et des modifications des valeurs personnelles qui mettent l'accent sur la réalisation de soi et l'absence des systèmes de valeurs traditionnels. À l'avenir, cela mettra de nombreux pays membres de l'OCI au-dessous du niveau de remplacement de la population qui est de 2,1 naissances par femme, soit le taux minimum requis pour maintenir une population stable. L'augmentation de l'espérance de vie a entraîné un vieillissement de la population dans les pays de l'OCI. Entre 1990 et 2015, la proportion de la population âgée de 60 ans ou plus était stable dans les pays de l'OCI, n'augmentant que légèrement et passant de 5,7% en 1990 à 6,7% en 2015. Toutefois, la part de la population âgée de 60 ans ou plus dans les pays de l'OCI devrait atteindre 9,3% en 2030. Avec le vieillissement rapide de la population, les familles feront face à des défis majeurs en l'absence de dépenses publiques plus importantes pour les retraites et le soutien aux retraités, et l'extension des systèmes d'assurance sociale et des fonds supplémentaires pour soutenir les soins à domicile dans les pays de l'OCI deviendront une nécessité.

Les pays de l'OCI ont une population relativement jeune comparée aux pays développés. En 2015, 26,7% de la jeunesse mondiale vivait dans les pays de l'OCI et cette proportion devrait atteindre 30,9% d'ici 2030. Cependant, les jeunes de ces pays sont confrontés à des taux de chômage élevés, qui ont stagné autour de 16% entre 2000 et 2017. Le chômage des jeunes reste un défi majeur pour le mariage et l'union familiale car il empêche de se marier et de fonder une famille, augmente donc l'âge au premier mariage et l'âge au premier accouchement. Récemment, les taux de mariage ont diminué et les taux de divorce ont augmenté dans les pays de l'OCI. Par conséquent, le caractère du mariage a changé. Cela est dû aux changements sociaux, économiques et technologiques. Les taux de divorce élevés génèrent des formations non traditionnelles telles que les familles monoparentales, tandis que les taux de mariage bas constituent une catégorie de personnes jamais mariées qui remettent en question la structure familiale traditionnelle.

Les problèmes sociaux concernant les relations entre les jeunes et la famille et la participation paternelle constituent un défi pour l'institution du mariage et de la famille. Les pays membres de l'OCI comptent parmi les pourcentages les plus élevés de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) au monde. Au 21^{ème} siècle, l'évolution des modes de vie et les progrès technologiques ont eu un effet remarquable sur les attitudes culturelles et comportementales de la jeunesse musulmane et un impact significatif sur les familles. La jeunesse dans les sociétés musulmanes devient de plus en plus individualiste et consumériste. Il est courant qu'ils adoptent plusieurs identités qui se chevauchent, même lorsque celles-ci ne respectent pas les normes, les valeurs et les hiérarchies instituées par la société. La vie familiale n'est pas la première priorité des jeunes d'aujourd'hui et les études montrent que les jeunes sont plus disposés à renoncer à la vie familiale au profit de la réussite professionnelle. Si les politiques familiales ne répondent pas aux préoccupations des

jeunes, les pays membres de l'OCI ne saisiront pas efficacement l'opportunité offerte par la vague de la jeunesse de renforcer le pouvoir des institutions matrimoniales et familiales.

Enfin, la participation paternelle dans les familles est importante pour leur bien-être. Cependant, dans les pays membres de l'OCI, certaines barrières invisibles empêchent les pères de participer à la vie familiale. Les rôles sexo spécifiques et les normes sociales entravent régulièrement la participation des hommes à la vie de famille en limitant leur rôle de soutien de famille. Être un contributeur financier ajoute à la difficulté, car les pressions du travail ont également une incidence sur la participation des hommes à la famille - en particulier dans les familles à faible revenu de l'espace de l'OCI. Les relations entre mari et femme sont également critiques pour la participation des hommes en raison de certains stéréotypes, tels que les hommes ne peuvent pas assumer des responsabilités parentales avec les enfants.

F. Défis éducatifs et D'apprentissage

Le point de départ de l'éducation se situe au sein de la famille et ce type d'éducation s'avère plus efficace dès le plus jeune âge que l'éducation formelle. Partant de cela, pour que les générations de bénévoles réalisent et défendent les valeurs de la famille, une éducation adéquate au sein de la famille doit être assurée. Un facteur important dans l'éducation à la maison réside dans le niveau d'éducation des parents. Plus les parents sont instruits, plus ils sont susceptibles d'offrir une éducation appropriée et efficace à leurs enfants. L'alphabétisation joue un rôle important dans l'amélioration du bien-être de la famille et du développement national. Par conséquent, des mesures visant à améliorer les taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes, en particulier des femmes, devraient être élaborées et renforcées à tous les niveaux de la société. Au cours de la dernière décennie, les pays de l'OCI ont continuellement amélioré leurs indicateurs d'éducation de base tels que les taux de scolarisation, le nombre d'années de scolarité et le nombre de personnes ayant parachevé leur scolarité. Les tendances à la hausse en matière de niveau d'instruction sont un signe positif pour l'OCI. Cependant, certains défis posés à l'Institution de la Mariage et du Famille nécessitent davantage d'attention.

Avec l'augmentation de la participation à l'éducation, en particulier dans l'enseignement supérieur, l'âge moyen au premier mariage commence à augmenter. De plus, les attentes des hommes et des femmes vis-à-vis de la vie montrent des divergences en termes de confort, de revenus et de loisirs. L'augmentation du niveau de formation influence les décisions, les perspectives et le désir de se marier des individus. Le nombre d'années consacrées à l'éducation est également corrélé à l'âge au premier accouchement des femmes, tandis que l'augmentation du nombre d'années d'études augmente également l'âge des femmes à la première naissance. De même, le niveau de scolarité influe sur la taille de la famille. Les femmes plus instruites ont tendance à avoir des familles moins nombreuses que celles moins instruites. L'intersection de l'éducation et de la hausse de l'âge du premier mariage qui en résulte constitue un risque important pour les valeurs familiales et l'union, et doit donc être prise en compte par les pays de l'OCI.

En dépit de l'augmentation des indicateurs de l'enseignement dans l'ensemble des pays de l'OCI, ce secteur continue de représenter un important défi pour les familles à faible revenu. Tout comme la hausse du niveau de formation a des conséquences négatives sur l'institution de la famille et du mariage, les faibles taux d'enseignement constituent également un obstacle à la santé et au bien-être des familles et des mariages. Lorsque les parents ne disposent pas du niveau instructif ou des aptitudes nécessaires pour accéder un emploi décent, les relations entre les familles et le développement sain et heureux des enfants en pâtissent. À l'échelle de l'OCI, il est donc nécessaire

d'assurer l'équilibre entre le niveau d'instruction et la préservation du mariage et des valeurs familiales, tout en continuant d'accroître l'éducation et le développement des compétences des membres de la famille.

G. Défis liés à la Santé

Différents types de problèmes de santé affectent le bien-être des familles. Les mères sont les principales dispensatrices de soins pour leurs nourrissons. À cet égard, la santé et le bien-être maternels influent directement sur le bien-être sociologique et physiologique de la famille. Dans les pays de l'OCI, l'accès aux soins de la reproduction et la sensibilisation générale à diverses interventions de santé maternelle et reproductive sont présents. Au fil des ans, la mortalité maternelle a connu une tendance à la baisse parmi les pays membres de l'OCI. Néanmoins, le taux de mortalité maternelle dans les pays membres de l'OCI était de 326 décès pour 100 000 naissances, ce qui est nettement supérieur à la moyenne mondiale. Le Programme d'action de l'OCI 2025 souligne également l'importance de cette question en reconnaissant que la santé maternelle est un facteur clé pour l'autonomisation des femmes et des familles. En outre, la santé et la nutrition des mères, des nouveau-nés et des enfants est l'un des six domaines de coopération thématiques identifiés dans le Programme d'action stratégique de santé de l'OCI (OCI-PASS) 2014-2023.

Le taux élevé de mortalité maternelle dans les pays de l'OCI est attribué à des causes telles que la médiocrité des services de santé, les mariages précoces, les grossesses précoces et le manque d'éducation ou de sensibilisation. Il existe un degré variable de stigmatisation associé à la santé mentale dans les pays membres de l'OCI. Les pratiques culturelles, sociales et traditionnelles prévalant dans les pays de l'OCI vont souvent à l'encontre des interventions médicales axées sur les maladies mentales. Les stigmates associés à la maladie mentale sont visibles dans les attitudes, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires. Les perceptions culturelles de concepts tels que l'honneur, la honte, la moralité, la spiritualité et l'approche des interventions en matière de santé mentale poussent souvent les familles à prendre soin de leurs membres atteints de maladie mentale à l'intérieur de leurs foyers ou à les abandonner pour préserver leur réputation sociale. En outre, dans les pays de l'OCI, les ressources en soins de santé mentale sont inégalement réparties. L'accès aux soins de santé mentale pour les individus et les familles est également affecté par des facteurs tels que le coût des services, l'emplacement de ceux-ci, le statut social et le niveau de discrimination associé.

Les familles, au 21^{ème} siècle, sont affectées par les changements macro-sociétaux qui influencent la santé psychologique et mentale des membres de la famille. Dans un cadre familial, les parents ou tuteurs souffrant de troubles mentaux tels que la dépression, l'anxiété, la démence ou la toxicomanie nuisent gravement au développement de l'enfant, à ses résultats scolaires et à sa confiance psychosociale. Bien que les traumatismes infantiles entraînent souvent des troubles mentaux chez l'adulte, les politiques familiales des pays de l'OCI ne mettent souvent pas l'accent sur la nécessité de fournir des soins de santé mentale aux enfants. De même, les troubles mentaux chez les jeunes ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques et programmes de nombreux pays de l'OCI.

En Islam, un privilège spécial est accordé aux membres de la famille qui prennent soin de leurs personnes âgées. Les familles des pays de l'OCI ont tendance à être multi-générationnelles (où les grands-parents vivent avec leurs petits-enfants), et les membres âgés de la famille sont souvent les diffuseurs des traditions et des valeurs culturelles, et les personnes âgées ont une importance significative dans les familles élargies / mixtes. Ces caractéristiques placent la

population âgée dans une position susceptible d'avoir des effets importants sur le bien-être d'une famille. La recherche montre que le fait de s'occuper d'un parent ou d'un grand-parent âgé est une obligation familiale prioritaire dans de nombreuses sociétés de l'OCI. Par conséquent, les familles sont plus susceptibles de vivre avec leurs personnes âgées plutôt que de les admettre dans des établissements spécialisés. Dans de telles situations, les personnes âgées assument souvent la socialisation et les soins des membres les plus jeunes, ce qui influe sur le développement de leur personnalité. Dans les cas où des membres âgés de la famille vivent séparément, il est courant que leurs enfants adultes les aident à effectuer les travaux ménagers, les transferts financiers, les visites chez le médecin, etc.

Pour les familles à faible revenu ou à revenu moyen, les soins aux personnes âgées deviennent souvent un fardeau en raison des coûts économiques associés à leur santé, à des exigences spécifiques telles que le régime alimentaire et les conditions de vie. Dans certains cas, les membres les plus âgés de la famille sont économiquement engagés mais sont socialement négligés en raison de déconnexions intergénérationnelles. Dans d'autres cas, les enfants pourraient ne pas être en mesure de s'occuper des membres âgés de leur famille en raison de pressions professionnelles. Dans le pire des cas, les membres âgés de la famille peuvent faire face à de la négligence, à des abus et au manque de ressources adéquates essentielles à leur bien-être (tels que des médicaments) de la part de leurs familles.

Enfin, la violence au sein de la famille constitue un obstacle majeur au bien-être et à l'autonomisation l'institution du mariage et de la famille. Presque tous les pays de l'OCI (50 pays de l'OCI) ont indiqué que la violence à l'égard des femmes est une préoccupation majeure dans leur programme d'action. Afin de concevoir des politiques familiales efficaces visant à réduire la violence familiale, les pays membres de l'OCI doivent évaluer de manière critique les politiques existantes en matière de violence à l'égard des femmes et des enfants. D'une manière globale, les problèmes de santé affaiblissent la famille en l'empêchant de fonctionner «normalement» et en la remplaçant par divers types de contraintes. Par conséquent, cela donne lieu à des familles malsaines et dysfonctionnelles. Pour autonomiser les familles, les problèmes de santé doivent être traités de manière à protéger et à garantir la santé des membres de la famille.

H. Défis Juridiques

Un aspect important de l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille consiste à appuyer les éléments religieux, culturels et sociaux au moyen d'instruments juridiques efficaces. De nombreuses familles dans les Etats membres de l'OCI sont confrontées à des problèmes dus à l'absence de lois ou à la mise en œuvre des lois existantes relatives aux droits de la famille en tant qu'institution ou aux droits de membres individuels de la famille. Par exemple, l'absence de lois protégeant les droits des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins spéciaux place la famille dans une position vulnérable.

En l'absence de lois appropriées de protection et de soutien, l'institution familiale et l'engouement pour le mariage s'affaiblissent. Certaines des lois et législations existantes ne sont pas adéquates ou sont contraires à l'esprit des normes islamiques ou ne sont pas pleinement mises en œuvre pour garantir la justice et l'équité dans la gestion des intérêts de la famille. Non seulement les cadres juridiques sont importants pour protéger les droits des familles et de leurs membres, mais également des structures juridiques qui soutiennent activement la poursuite, la préservation et le développement de l'institution du mariage et de la famille. Par conséquent, il est nécessaire à

travers l'OIC d'instituer des lois qui facilitent le mariage, protègent les droits du mari, de la femme et des enfants et préservent la famille tout entière.

I. Défis rencontrés par les familles de migrants et de réfugiés

La migration internationale est le résultat d'un mouvement transfrontalier d'individus d'un pays à l'autre en raison de facteurs tels que les conflits, les guerres, les catastrophes naturelles, les motivations d'ordre économique ou éducatif et les regroupements familiaux. La migration peut avoir des effets positifs sur les familles sous différentes formes, telles que le regroupement familial, les envois de fonds, l'éducation et le développement des compétences. Cependant, la migration entraîne également des résultats négatifs pour les familles et les pays de l'OCI. Ceux-ci incluent la fuite des cerveaux, la perte de main-d'œuvre et la dégradation de la cohésion sociale.

La migration pose un risque pour la cohésion de la famille par l'affectation du lieu de résidence de ses membres. Les familles de migrants sont souvent divisées entre deux pays ou plus, dès lors que certains membres de la famille sont contraints de rester soit temporairement, soit de manière permanente, dans leur pays d'origine pour des raisons économiques, sanitaires, éducatives ou autres. Cela se traduit par des membres d'une même famille qui passent moins ou pas de temps ensemble, ce qui affecte leurs relations et leur bonheur. La migration pour des raisons économiques a souvent pour conséquence de contraindre un nombre important d'enfants de vivre loin de l'un ou de l'autre des parents.

Pour les enfants, les changements imprévus ou non désirés dans le temps passé avec les parents réduisent la qualité et la portée de l'éducation parentale des enfants, ce qui est essentiel pour leur développement personnel. Bien que de nombreuses politiques d'immigration traitent des coûts économiques et de la protection juridique des migrants, des problèmes tels que les impacts psychosociaux de la migration sur les familles sont souvent négligés. En outre, pour les personnes (qui ne sont pas mariées), la migration dans un autre pays entraîne souvent des mariages tardifs en raison de changements dans le cadre de vie et / ou de raisons financières. Cela se traduit à son tour par des mariages tardifs, des retards dans l'accouchement et la formation de la famille.

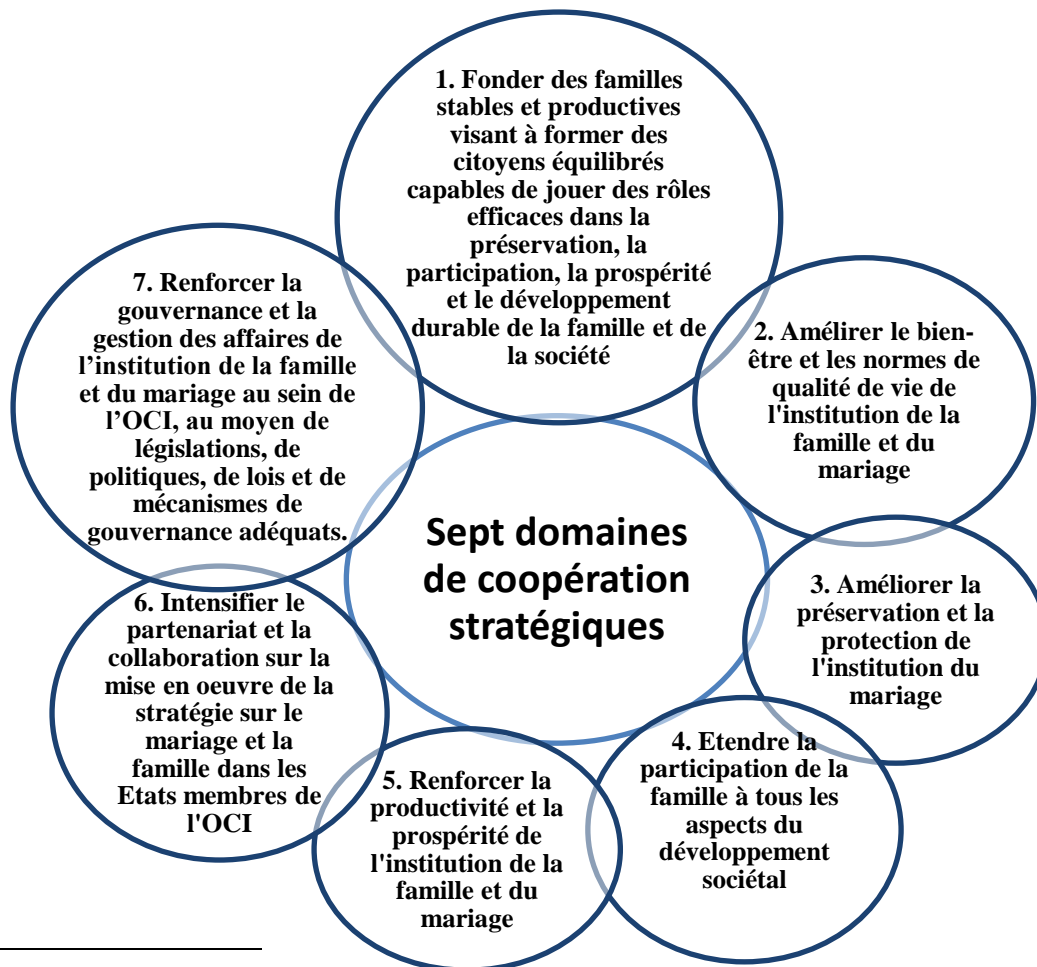
En ce qui concerne les familles de réfugiés déplacées (à l'intérieur ou à l'extérieur), l'exclusion sociale sur la base de leur religion, race, sexe, appartenance ethnique et langue joue un rôle préjudiciable en privant les familles de leur accès aux services sociaux, à la représentation, à l'emploi, au revenu, à la santé, à l'éducation et aux droits humains fondamentaux. Les familles de réfugiés ne sont pas seulement confrontées aux problèmes des pays d'accueil, elles sont également victimes de conflits pouvant entraîner la mort de membres de la famille, des traumatismes psychologiques, des risques pour la santé, un manque d'éducation, une perte du système de valeurs, une instabilité et entre autres une grave dépression. Tous ces facteurs influencent impitoyablement les familles de réfugiés, la stabilité, la continuité, la santé et le fonctionnement normal.

S'adresser aux familles de migrants dans le cadre des politiques familiales est souvent compliqué à cause des cadres politiques interdépendants. En 2015 seulement, les pays de l'OCI comptaient plus de 25 millions de personnes déplacées, 24 millions à l'intérieur des pays et plus de 10 millions de réfugiés dans le monde. Compte tenu du nombre de migrants de pays de l'OCI actuellement déplacés, l'inclusion de la protection sociale pour les familles de migrants est une question politique urgente. Dans le cas des pays membres de l'OCI, les politiques et les programmes de protection sociale peuvent garantir une action positive en introduisant des services monétaires et non monétaires tels que des transferts monétaires, des consultations psychologiques,

des ateliers de développement des compétences et une sensibilisation au mariage et à la préservation de la famille.

III. DOMAINES DE COOPERATION STRATEGIQUE ET ACTIONS

Sur la base des principaux problèmes et défis discutés ci-dessus, cette section du document stratégique présente 7 principaux domaines de coopération stratégiques et 132 suggestions d'actions stratégiques spécifiques pour renforcer et autonomiser l'Institution de la Mariage et du Famille dans les États membres de l'OCI. Les domaines d'action stratégiques ont été identifiés suite à une analyse et à un examen approfondis des défis actuels et futurs, d'un ensemble de données internationales et de documents nationaux, régionaux et internationaux pertinents sur l'institution de la famille et du mariage. Dans le cadre de chaque domaine stratégique général, des objectifs stratégiques spécifiques sont proposés pour fournir une feuille de route pratique pour la mise en œuvre réussie des objectifs stratégiques. Il est important de souligner que chacun des 7 domaines stratégiques et des 132 initiatives stratégiques et suggestions sous-jacentes, vise à renforcer l'Institution de la Mariage et du Famille en contribuant à l'amélioration d'un ou de plusieurs des principes généraux énoncés au début du présent document (Voir la Section I) et au gain d'un ou de plusieurs défis discutés dans la Section II.



Domaine stratégique 1 : Fonder des familles stables et productives visant à former des citoyens équilibrés capables de jouer des rôles efficaces dans la préservation, la participation, la prospérité et le développement durable de la famille et de la société

Le premier objectif stratégique important de l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille est d'assurer l'édification de familles stables et productives, sans lesquelles elles ne sauraient en mesure de jouer son rôle dans le développement durable. Étant donné les nombreux changements auxquels se trouve confrontée l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique, il est impératif pour les Etats membres de faciliter la création de nouvelles familles stables et équilibrées et de promouvoir celles qui existent déjà, en leur apportant tout le soutien et en leur garantissant tous les services nécessaires. L'un des principaux aspects de l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille est de l'opérer par le biais du développement durable et vice versa. À cet égard, il s'agit d'une relation à deux volets dans laquelle le développement durable devrait intégrer la famille et le mariage, alors que l'Institution de la Mariage et du Famille devrait renforcer le développement durable. Ce domaine stratégique devrait être considéré comme étant un objectif primordial pour tous les objectifs stratégiques mentionnés dans le présent document. Les Etats membres de l'OCI visent à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) de L'ONU, que beaucoup d'entre eux croisent directement ou indirectement avec l'institution de la famille et du mariage. Par conséquent, et pour atteindre les ODD arrêtés par les Nations unies et consacrer la culture du développement durable dans les différents pays de l'OCI, des objectifs stratégiques sont présentés ci-après.

Actions et Initiatives

- OS 1.1 : Etablir des politiques, des lois et des mécanismes pour faciliter le mariage légal entre l'homme et la femme, et fournir le soutien financier et moral nécessaires pour encourager l'édification de familles stables, durables et productives. Il s'agit notamment d'encourager les jeunes à se marier et à fonder une famille stable.
- OS 1.2 : Elaborer des politiques, des législations et des mesures incitatives qui stimulent la détermination et la disposition des familles à participer au développement durable, en reliant les objectifs d'autonomisation des familles et les objectifs de développement durable des Nations unies, en multipliant les programmes de sensibilisation et les campagnes d'éducation sur la nécessité impérieuse d'une culture de la durabilité et en fournissant des fonds et un appui pour accroître l'équité sociale entre les membres des familles.
- OS 1.3 : Faciliter le mariage à travers la préparation des couples potentiels et leur dotation des connaissances et d'une formation pré-mariage sur : l'importance d'un bilan de santé avant et après le mariage, les responsabilités et les devoirs du mariage, la gestion de la famille, les compétences parentales, la maternité et la paternité, la communication au sein de la famille, les droits et les obligations, la planification familiale, le développement de la famille en conformité avec les valeurs islamiques et les normes communes, etc.
- OS 1.4 : Exhorter les Etats membres à adopter l'âge de la puberté (âge proposé entre 15 et 16 ans) et l'âge du mariage (proposé à 18 ans) en se référant à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à la Déclaration de l'Organisation de la Coopération Islamique sur les droits de l'homme et aux résolutions de l'Académie islamique internationale du Fiqh. (Les pays respectifs devraient agir de manière raisonnable et dans l'intérêt des couples).

- OS 1.5 : Mettre en place des tribunaux spécialisés de la famille et des services de conseil juridique en matière familiale afin de répondre efficacement aux besoins des familles et de résoudre leurs problèmes.
- OS 1.6 : Encourager la culture et la pratique du partage des responsabilités familiales et du partenariat entre l'homme et la femme, en assumant le devoir de construire la famille et d'élever un citoyen bon et équilibré, à la faveur de programmes de sensibilisation, de formation et d'information.
- OS 1.7 : Impulser le rôle de tous les médias pour approfondir la sensibilisation quant à l'importance de l'institution de la famille et du mariage, et des défis qui se posent aux familles, en particulier démunies et nécessiteuses, aux divorcés, aux mères célibataires⁵, aux veuves, ainsi qu'aux familles à besoins spécifiques.
- OS 1.8 : Favoriser l'utilisation de la culture, des arts, de la communication, des films, des festivals et des expositions culturelles pour mettre au-devant de la scène le développement de la cause de l'Institution de la Mariage et du Famille et diffuser la bonne compréhension de l'importance et du rôle de la famille dans le développement de la société, à travers l'instauration de partenariats avec des institutions culturelles et sociales, et des parties influentes.
- OS 1.9 : Adopter et mettre en œuvre des lois et des politiques gouvernementales pertinentes afin d'assurer un développement de qualité, la paix, la justice et la stabilité des familles dans le monde islamique.
- OS 1.10 : Susciter une prise de conscience quant à la participation des pères à la vie et à l'éducation de leurs enfants grâce à des programmes et à des activités communautaires qui rassemblent les enfants et les pères afin de maintenir des relations familiales vivantes et saines. Cela peut inclure le lancement de plateformes pour améliorer les dialogues et les interactions entre les jeunes et leurs familles sur les défis et problèmes auxquels la famille se trouve aujourd'hui confrontée.
- OS 1.11 : Lancer des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux conjoints pour sensibiliser et initier les familles à leur rôle et à leurs responsabilités en matière d'éducation des enfants et de création d'un environnement familial sain et heureux, par la multiplication des campagnes et des programmes de sensibilisation et d'information, afin d'aborder les questions de bonheur et de satisfaction au sein de la famille. Cela peut inclure aussi bien les éléments matériels et immatériels qui affectent le bonheur de la famille.
- OS 1.12 : Raffermer l'engagement et le soutien du gouvernement aux ONG, à la société civile et aux parties influentes du secteur privé pour contribuer à la construction et au développement des institutions matrimoniales et familiales.
- OS 1.13 : Mettre en place des politiques et des programmes de soutien pour aider les familles et les institutions matrimoniales dans les pays abritant des minorités, des familles migrantes ou confrontées à des difficultés dans les zones de guerre et de conflit.
- OS 1.14 : Prendre des mesures préventives et adopter des stratégies pour remédier aux facteurs qui causent la rupture des liens familiaux et conjugaux, tels que le divorce, la violence, les maladies génétiques, le VIH, etc.

⁵ On entend par « mères célibataires », les mères élevant seules leurs enfants, qu'il s'agisse de veuves, de femmes divorcées ou de femmes violées lors d'attentats terroristes ou dans d'autres situations durant lesquelles elles ont été victimes de viols contre leur gré.

- OS 1.15 : Renforcer la culture de la prise de décision collective, l'atténuation mutuelle des problèmes familiaux, le dialogue et la communication, et la résolution collective des problèmes familiaux à travers les programmes de sensibilisation, de formation et d'information.
- OS 1.16 : Consolider le rôle des chefs religieux, des Imams et autres acteurs de la société civile afin qu'ils assument leurs responsabilités dans la diffusion des valeurs islamiques et humaines communes, en tant que pilier fondamental du développement d'une famille stable et de formation de citoyens équilibrés.
- OS 1.17 : Elaborer des guides intégrés et d'autres publications pertinentes sur la famille et le mariage, les valeurs familiales, les droits de la femme, les rôles de la femme, les principes et les décisions fondés sur les valeurs islamiques et humaines communes.

Domaine stratégique 2 : Améliorer le bien-être et les normes de qualité de vie de l'institution de la famille et du mariage

Le bien-être et les normes de qualité des familles et des couples au sein de l'OCI représentent un problème interdépendant qui remet en cause la force et la préservation de l'institution de la famille et du mariage. L'amélioration de la qualité et du bien-être des familles et des unions matrimoniales dans la région de l'OCI commande une plus grande attention à leurs préoccupations économiques, sociales, juridiques et sanitaires. Le domaine stratégique 1 vise à améliorer le bien-être et le style de vie sain des institutions matrimoniales et familiales, ainsi qu'à promouvoir les mariages de qualité et la vie familiale, en exhortant les États Membres à renforcer les écosystèmes et les services déjà existants offerts aux membres de la famille. En garantissant et en promouvant la qualité et le bien-être de l'institution de la mariage et du famille, la consolidation et l'autonomisation de ces institutions majeures seraient réalisables et durables.

Actions et Initiatives

Les États membres de l'OCI sont invités à considérer les objectifs stratégiques ci-après pour promouvoir le bien-être et la qualité de l'institution de la mariage et du famille.

- OS 2.1 : Apporter le soutien nécessaire aux familles, notamment les services économiques, sociaux, sanitaires et éducatifs, sur la base de plans et de programmes bien conçus.
- OS 2.2 : Lancer des programmes conjoints aux niveaux national et local pour combattre la pauvreté et éradiquer la faim dans les pays de l'OCI et aborder les conditions financières des familles, en se focalisant sur les familles vivant dans les zones rurales et reculées, et celles qui dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus, afin de contribuer à l'amélioration de leurs conditions difficiles et à l'élimination de la pauvreté dans la société.
- OS 2.3 : Renforcer la justice et l'équité entre l'homme et la femme conformément aux valeurs islamiques et humaines communes grâce à des politiques et à des législations claires.
- OS 2.4 : Recueillir et allouer un certain pourcentage de la Zakat, des dons et des Waqfs (dotations) à l'aide aux familles défavorisées et démunies, dans les Etats membres concernés.

- OS 2.5 : Multiplier les campagnes et les ateliers de sensibilisation sur les problèmes médicaux et de santé liés aux familles, pour améliorer les options de santé de la famille en termes de régime alimentaire, d'éducation reproductive et sexuelle, de bien-être physique, de bonnes pratiques et d'hygiène, tout en mettant l'accent sur la santé des enfants et des adolescents, ainsi que de santé mentale. Une attention particulière doit être accordée aux nouveaux couples et aux couples potentiels au moyen des médias traditionnels et numériques.
- OS 2.6 : Adopter des politiques pour soutenir les personnes âgées dans le cadre des structures et des fonctions de la famille traditionnelle et moderne.
- OS 2.7 : Rendre l'éducation précoce des membres de la famille obligatoire dans tous les pays islamiques et veiller à ce que la culture de l'apprentissage tout au long de la vie soit encouragée et institutionnalisée, en renforçant les politiques et les lois et en élaborant des stratégies pour encourager l'éducation gratuite ou partiellement subventionnée, voire d'autres formes pour faciliter l'éducation, que les Etats membres respectifs jugeront appropriées.
- OS 2.8 : Développer des programmes pertinents de renforcement des capacités pour l'autonomisation et la formation des familles et, tout particulièrement, celles nouvellement établies.
- OS 2.9 : Faciliter les arrangements en matière de garde d'enfants, tels que la garantie de services publics de garde d'enfants, et leur évaluation en termes d'étendue, de qualité, d'inclusion sociale et d'accessibilité financière.
- OS 2.10 : Développer des programmes de formation et des incitations pour soutenir et renforcer le rôle des familles dans les activités de développement durable, et initier tous ceux qui sont impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie pour l'autonomisation de l'institution de la mariage et du famille.
- OS 2.11 : Intensifier les programmes et politiques destinés à prévenir les mariages précoces et forcés, ainsi que les mariages d'enfants, à la faveur de politiques, de programmes de sensibilisation et de campagnes médiatiques efficaces.
- OS 2.12 : Développer des politiques, des réglementations et des mesures incitatives pour habiliter la femme à concilier le travail et le rôle de mère, en garantissant un environnement professionnel flexible aux parents afin de promouvoir la maternité dans les Etats membres concernés. Cela pourrait également inclure la réglementation et la fourniture d'incitations au secteur privé pour promouvoir un environnement professionnel et des horaires de travail favorables à la famille.
- OS 2.13 : Garantir l'accès des familles démunies aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et aux services sociaux, en vue d'apporter un soutien financier aux familles et aux mariages, et ce à des conditions précises. Par exemple, les familles qui vaccinent leurs enfants peuvent bénéficier d'une aide financière.
- OS 2.14 : Améliorer la collecte des données concernant la prévalence des problèmes de santé qui affectent le bien-être et la prospérité de la famille.
- OS 2.15 : Initier les familles aux meilleures approches et compétences pour élever des enfants équilibrés, tout en tenant compte des différents âges de croissance et du type d'éducation requis pour chaque étape.
- OS 2.16 : Apporter un soutien financier aux familles qui s'occupent d'enfants ou d'un membre porteur d'un handicap ou encore d'une personne âgée de la famille.

Domaine stratégique 3 : Améliorer la préservation et la protection de l'institution de la famille et du mariage

Au 21^{ème} siècle, la mondialisation et la technologie ont réduit l'espace entre les communautés; les idées, les concepts et les valeurs ont également commencé à s'interconnecter. Les pays de l'OCI sont menacés par le système de valeurs du mariage et de l'institution familiale en raison de la domination croissante de différents modèles, normes et comportements familiaux. Dans le même temps, des mariages tardifs ou aucun mariage commencent également à se manifester dans tous les pays de l'OCI, ce qui est directement influencé par les nouvelles tendances et normes mondiales en vigueur dans les États membres de l'OCI. Pour prévenir et contrer les problèmes intellectuels, conceptuels, culturels, sociaux et religieux, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui préservent et protègent l'essence même de l'institution du mariage et de la famille. Il est important de préserver les valeurs et l'éthique du mariage et de la famille pour garantir la stabilité, l'unité et la continuité des sociétés.

Actions et Initiatives

Les États membres de l'OCI sont invités à tenir compte des objectifs stratégiques (OS) ci-après pour préserver et protéger l'institution de la mariage et du famille.

- OS 3.1 : Promouvoir le rôle des institutions éducatives et religieuses en termes de préparation et de protection des familles à travers la conception de programmes d'enseignement appropriés et efficaces destinés aux familles et garantissant une croissance équilibrée des jeunes enfants et une éducation optimale des parents.
- OS 3.2 : Appliquer des mesures efficaces et préventives pour incriminer la violence conjugale et mettre un terme à toutes formes de violence au sein de la famille, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants, telles que les sévices physiques et sexuels, les mariages d'enfants, le harcèlement sexuel, la violence physique et psychologique, et autres formes de violence. Cela pourrait inclure : l'élaboration de législations spécifiques pour prévenir les pratiques néfastes et approfondir la sensibilisation quant à l'interdiction de la violence conjugale par l'Islam, les dispositions juridiques et les normes sociales. Veiller à l'application des dispositions législatives et des mesures adoptées pour lutter contre la violence conjugale.
- OS 3.3 : Mettre en place des unités/centres pour aider à combattre la violence conjugale, en sensibilisant davantage le public à toutes les formes de violence, et élaborer des programmes de formation à l'intention du personnel judiciaire et sécuritaire sur la façon de reconnaître et de traiter efficacement les victimes de violence conjugale.
- OS 3.4 : Élaborer des stratégies nationales et identifier les domaines prioritaires relatifs à la cohésion sociale intergénérationnelle et interdépendante, afin de préserver la stabilité et la pérennité de la famille, au moyen d'activités et de programmes permettant de rapprocher les jeunes et les personnes âgées.
- OS 3.5 : Élaborer des politiques et des initiatives de protection sociale efficaces en faveur de l'institution de la mariage et du famille. Cela pourrait inclure des avantages financiers, des exonérations fiscales, des prestations sociales, un emploi, des droits sociaux, un logement, des soins aux enfants, des soins aux personnes âgées, et un soutien médical aux enfants vulnérables et défavorisés, ainsi qu'aux familles à besoins spécifiques et aux ménages dirigés par des enfants.

- OS 3.6 : Offrir des services de conseil et d'orientation familiaux ainsi que des services juridiques aux individus affectés négativement par les problèmes conjugaux et matrimoniaux et améliorer les mécanismes de collecte de données et de suivi au niveau des Etats membres de l'OCI sur les diverses formes de violence et leurs incidences sur la famille.
- OS 3.7 : Promouvoir les valeurs religieuses, culturelles, sociales et morales inhérentes au développement de la famille afin de lui permettre de faire face aux défis internes et externes, et ce par la conception de programmes spécifiques destinés aux femmes, aux enfants et aux jeunes en vue d'ancrer les valeurs et l'éthique dans le milieu familial et de consacrer le code de la famille islamique et les principes éthiques qui gouvernent l'institution de la famille et du mariage.
- OS 3.8 : Mener des recherches et des études sur les causes et les conséquences de la toxicomanie, des crimes, des mariages avant l'âge légal, des activités contraires à l'éthique des membres de la famille, des pratiques sexuelles illégales et de la violence, et fournir les remèdes et solutions nécessaires.
- OS 3.9 : Exhorter les Etats membres à intégrer la question de l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans les programmes d'enseignement secondaire et supérieur, et à impulser le rôle des écoles, des universités et des établissements éducatifs compétents en matière de protection et de préservation de l'essence, des valeurs fondamentales et des fonctions de l'institution de la mariage et du famille.
- OS 3.10 : S'attaquer aux causes profondes du divorce, de la violence physique, de la violence, de la toxicomanie, de la traite humaine et de la prostitution, tout en mettant l'accent sur des facteurs, tels que le chômage, l'ignorance, le manque d'éducation, la pauvreté, l'absence de dialogue et de communication au sein de la famille, etc.
- OS 3.11 : Aborder les résultats des conférences et conventions mondiales sur le mariage et la famille et répondre à leurs contenus négatifs et injonctions d'un point de vue islamique et culturel.
- OS 3.12 : Fournir l'assistance nécessaire et répondre aux besoins des migrants et des familles dans les zones de conflit qui se trouvent confrontés à des problèmes sociaux, culturels, économiques, sanitaires et religieux, afin de préserver l'Institution de la Mariage et du Famille et ses valeurs. Cela peut se faire à travers la sensibilisation et la promotion des droits religieux, culturels, sociaux et économiques des familles en dehors de l'OCI dans les forums et les organisations régionales et internationales.
- OS 3.13: Soutenir les familles de réfugiés, répondre à leurs besoins et leur offrir les services nécessaires, tels que : 1- Les soins de santé, l'éducation, la protection sociale, les conseils et orientation familiaux ; 2- L'éducation et les programmes de formation aux niveaux national et intra-OCI ; 3- Développer la collecte de données, les rapports et les mécanismes de suivi sur les problèmes rencontrés par les familles de réfugiés ; 4- Défendre leur cause à l'échelle nationale et dans les fora internationaux ; 5- Elaborer des plans pour prévenir les refuges négatifs et les déplacements des familles, sources d'énormes problèmes culturels, religieux, sociaux et juridiques ; 6- Utiliser efficacement les fonds provenant de la zakat, des dons et des *Waqfs* pour soutenir des projets et des programmes destinés aux familles de réfugiés et 7- Assurer la cohésion sociale des familles de réfugiés avec les familles locales.
- OS 3.14 : Apporter le soutien nécessaire à l'Institution de la Mariage et du Famille dans les pays accueillant des minorités en leur permettant de faire face aux défis économiques,

culturels, sociaux et religieux, conformément aux lois et aux normes en vigueur dans les pays concernés.

- OS 3.15 : Créer un organe spécialisé ou un groupe de réflexion au niveau de l'OCI pour défendre les droits des minorités, des réfugiés et des migrants, en revendiquant leurs droits et en soutenant la stabilité de l'institution de la mariage et du famille, son développement et sa prospérité conformément aux valeurs et aux enseignements islamiques.
- OS 3.16 : Encourager la création d'associations familiales musulmanes légales et d'organismes de la société civile pour assurer des services de préservation et de développement du mariage et de la famille.
- OS 3.17 : Veiller à ce que les lois sur les questions familiales comprennent les règles appropriées pour protéger la famille et établir les mesures qui s'imposent pour s'assurer de la pertinence de la loi et favoriser l'établissement de droits et leur mise en œuvre.
- OS 3.18 : Apporter un soutien financier et technique, le cas échéant, aux organisations et organismes locaux et régionaux chargés de la violence à l'encontre des femmes et des enfants.
- OS 3.19 : Assurer la coordination entre le Gouvernement et la société civile pour faire face à l'impact néfaste des réseaux sociaux, des nouvelles technologies et des nouveaux médias électroniques sur les jeunes et les enfants, ainsi que sur la solidité et la stabilité de la famille et de la société. Les politiques et programmes de sensibilisation par l'intermédiaire des diverses médias gagneraient à être intensifiés en fonction de la situation actuelle et du contexte des pays membres.
- OS 3.20 : Soutenir les familles matriarcales et renforcer le rôle des femmes leaders dans ce type de communautés dans le monde islamique afin de conforter la participation des femmes et la stabilité et le progrès de la famille grâce à des programmes et à des services pertinents.

Domaine stratégique 4 : Etendre la participation des familles à tous les aspects du développement sociétal

Lorsque les familles sont privées de participer aux différents aspects de la vie, leur résilience et leur rôle de catalyseur du développement se trouvent entravés. La plupart des problèmes évoqués dans la section précédente résultent du manque de participation des familles à l'économie, à la vie sociale et au processus de prise de décision politique, ainsi qu'au développement culturel et juridique des sociétés. Dans le cas où les familles sont exclues des activités de développement social, elles sont affaiblies et leur importance est réfutée. Par conséquent, pour renforcer et autonomiser l'institution du mariage et de la famille au sein de l'OCI, il est nécessaire de garantir leur participation productive, efficace et inclusive à tous les aspects de la société. Pour que cela se produise, les gouvernements et les sociétés doivent créer des plates-formes, des stratégies, des législations, des lois, des politiques, des systèmes et des mécanismes solides en rapport avec le mariage, l'autonomisation et la participation de la famille. C'est par une intégration réussie de l'institution familiale dans les processus de participation qu'elle se sentira pleinement habilitée et renforcée. Les objectifs stratégiques ci-dessous visent à fournir des suggestions concrètes sur la manière dont les familles peuvent être intégrées aux processus de participation dans toutes les sphères de la société.

Actions et Initiatives

Les États membres de l'OCI sont invités à considérer les objectifs stratégiques (OS) ci-dessous pour intégrer l'Institution de la Mariage et du Famille en tant qu'élément central de la société avec une pleine participation.

- OS 4.1 : Multiplier la création de jardins d'enfants, d'écoles et d'autres établissements d'enseignement dans les zones urbaines, commerciales, rurales et reculées, pour faciliter le travail des familles avec leurs progénitures.
- OS 4.2 : Garantir l'égalité des sexes en offrant aux femmes et aux filles des chances égales d'avoir accès à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la participation à la prise de décision dans les domaines politiques et économiques.
- OS 4.3 : Adopter des politiques médiatiques visant à modifier les pratiques et les perceptions négatives qui prévalent dans la société et qui entravent la participation effective de la famille à la vie sociale, économique et politique dans les pays concernés, et sensibiliser la population quant à la nécessité de faire face aux stigmates sociaux liés au statut matrimonial des individus.
- OS 4.4 : Fournir un soutien financier et moral aux familles défavorisées par le biais de divers programmes et initiatives, afin d'en consolider le rôle dans le processus de développement sociétal.
- OS 4.5 : Promouvoir des politiques qui encouragent la participation de tous les membres de la famille au processus de développement, y compris la participation du secteur privé, la mise en place des incitations et la microfinance en faveur des familles défavorisées, et renforcer le rôle des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le soutien aux réseaux de la société civile opérant dans le domaine de renforcement de l'infrastructure familiale.
- OS 4.6 : Offrir des programmes de formation professionnelle aux membres de la famille afin d'accroître leur participation au marché de l'emploi.
- OS 4.7 : Améliorer les régimes d'allocation de chômage en fonction des besoins des familles en vue d'accroître leur participation aux activités de développement durable.
- OS 4.8 : Elaborer des politiques destinées à promouvoir et à améliorer les conditions de travail ; aménager un environnement professionnel décent, ordonné, sain et flexible à l'intention des femmes et promouvoir des congés parentaux effectifs, notamment les congés de maternité, les congés parentaux pour soins aux enfants, les congés de paternité et les congés pour raisons familiales urgentes, et ce pour des environnements de travail efficaces.
- OS 4.9 : Créer des cadres politiques aux niveaux, national, régional et de l'OCI, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et tenant compte du genre en vue de conforter la participation de la famille à la vie sociale.
- OS 4.10 : Augmenter le nombre de programmes et de contenus médiatiques qui promeuvent et font progresser la cause et les objectifs de l'institution de la mariage et du famille, y compris la participation des femmes et de tous les acteurs gouvernementaux concernés. Les questions relatives au rôle stéréotypé de la femme dans le processus de développement de la famille doivent être mises en évidence et l'image négative doit être changée à travers des programmes de sensibilisation et des modèles réussis de femmes participant à tous les niveaux.
- OS 4.11 : Mettre en œuvre des programmes phares de promotion de la femme illustrant le rôle positif des femmes dans le développement durable en recourant aux diverses médias,

en particulier les nouveaux réseaux de communication, afin de promouvoir l'autonomisation et la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux.

- OS 4.12 : Améliorer la portée et la prestation des services de sécurité sociale afin d'y inclure des dispositions spéciales pour les familles et les couples.
- OS 4.13 : Créer des centres communautaires publics et des plateformes de recrutement qui favorisent et promeuvent la participation communautaire des familles.

Domaine stratégique 5 : Renforcer la productivité et la prospérité des institutions matrimoniales et familiales

Parallèlement à l'intégration de l'Institution de la Mariage et du Familledans tous les aspects de la société, la productivité et la prospérité de la famille sont sources de préoccupation majeure. Les familles et leurs membres constituent le bloc fondamental des sociétés et sans productivité économique, il est impossible de parler de développement des communautés, des pays ou des régions. Dans l'ensemble de l'OCI, les familles font face à des défis économiques importants en termes de pauvreté, d'emploi, de conditions de travail, de systèmes de soutien financier, de développement des compétences et de chômage des jeunes. Ces problèmes sont gravement préjudiciables au bon fonctionnement et au bien-être des familles et, par conséquent, mènent à leur dysfonctionnement, à leur affaiblissement et à leur éclatement. Les conditions économiques influencent également les taux de mariage et de fécondité. Pour autonomiser et renforcer les familles, les questions liées à la productivité et à la prospérité doivent être améliorées et renforcées. À mesure que les familles se sentent économiquement plus en sécurité, leur perception de la formation de la famille, de leur santé et de leur contribution à la société s'accroît.

Permettre et habiliter l'institution matrimoniale et familiale d'activer ses rôles au niveau de la préservation, de la participation et de la productivité, ouvre la voie à des rôles efficaces au niveau de la prospérité et du progrès pour l'ensemble de la société. La prospérité familiale ne se réfère pas seulement au bien-être matériel des familles, elle désigne également les aspects immatériels mesurés par la protection de la vie, de la religion, de l'intellect, de la descendance, de la préservation morale et éthique, de la richesse et du bonheur. Les pays de l'OCI attachent une grande importance à la prospérité des familles; Cependant, les familles ont des problèmes quant à leur niveau de prospérité. Certains pays de l'OCI avec des PIB par habitant plus élevés peuvent assurer la prospérité économique des familles mais prennent rarement en compte la prospérité non matérielle de l'institution du mariage et de la famille. D'autres pays de l'OCI s'efforcent davantage de faire en sorte que les familles prospèrent de manière non matérielle, mais éprouvent des difficultés à le faire en raison de contraintes économiques. Par conséquent, pour renforcer la prospérité des institutions matrimoniales et familiales, il est nécessaire de mettre en œuvre les objectifs stratégiques susmentionnés en matière de productivité et de renforcer la productivité pour atteindre la prospérité en fournissant également des conseils, un soutien et une autonomisation non matériels. Les objectifs stratégiques décrits ci-dessous visent à fournir un ensemble d'objectifs concrets visant à renforcer et à habiliter l'institution du mariage et de la famille pour qu'elle devienne plus prospère dans tous les aspects du mandat.

Actions et initiatives

Les États membres de l'OCI sont appelés à considérer les objectifs stratégiques (OS) ci-dessous pour améliorer, renforcer et autonomiser la productivité et la prospérité de l'institution de la mariage et du famille.

- OS 5.1: Assurer un travail décent et une croissance économique aux familles en introduisant les lois, politiques et programmes spécifiques pertinents par les Gouvernements du monde islamique pour améliorer l'employabilité et la productivité des membres de la famille et, tout particulièrement, des jeunes, et en garantissant des formations axées sur la compétence liée aux besoins du marché du travail.
- OS 5.2 : Réviser les politiques et dispositions économiques en vue d'accroître la productivité des familles et de favoriser le lancement de projets et de petites et moyennes entreprises familiaux afin d'encourager la productivité et l'autosuffisance.
- OS 5.3 : Soutenir et faciliter le développement des familles dirigées par des femmes ou des mères célibataires, voire des veuves et des orphelines, en leur fournissant assistance et services sociaux et économiques.
- OS 5.4 : Encourager le secteur privé ainsi que les personnes et les hommes d'affaires fortunés à créer des fonds d'autonomisation économique des familles afin de soutenir les familles dans les territoires occupés, les familles de réfugiés et les familles de migrants.
- OS 5.5 : Développer des systèmes d'incitations financières pour les activités économiques axées sur la famille, à travers des interventions facilitatrices de l'Etat et des prêts bancaires, des taux d'intérêt faibles ou gratuits, des réductions, des incitations fiscales, en plus d'un soutien technique.
- OS 5.6 : Lancer des programmes et des politiques spécifiques pour les familles rurales. Par exemple, des possibilités d'emploi spécifiques dans les zones rurales conçues pour faciliter l'emploi et le développement des compétences des femmes.
- OS 5.7 : Aborder les différentes dimensions de la pauvreté, les risques et les vulnérabilités des familles, en concevant des approches du développement de la famille, fondées sur la productivité.
- OS 5.8 : Mettre en œuvre une série de réformes du marché du travail axé sur les besoins et la flexibilité de la famille, telles que l'adoption de systèmes de travail alternatifs pour encourager une meilleure participation des membres de la famille et le travail à temps partiel, en ciblant plus particulièrement les jeunes et les femmes.
- OS 5.9 : Autonomiser économiquement les familles grâce à un soutien financier et non financier, aux services sociaux et à la création d'emplois destinés exclusivement à renforcer les familles. Par exemple, les quotas gouvernementaux d'embauche de mères à temps partiel, les incitations financières et les indemnités.
- OS 5.10 : Développer des programmes et des initiatives privé-public conjoints pour soutenir la productivité économique des familles.
- OS 5.11 : Entreprendre des recherches et des études approfondies sur les facteurs non matériels qui influent sur le bonheur et la prospérité des familles et des mariages.
- OS 5.12 : Fournir des systèmes de soutien social aux divorcés, en particulier les femmes ayant des enfants et augmenter le nombre de services publics destinés à la famille, tels que la consultation et la médiation de la famille.
- OS 5.13 : Résoudre les problèmes liés à la solidité économique et financière de la famille en lui fournissant une aide gouvernementale et du secteur privé, une assistance financière, des financements bancaires des projets, de la formation et des services axés sur la famille pour la réalisation de projets productifs de petites et moyennes entreprises.
- OS 5.14 : Construire et fournir des villes amies des familles où les installations, l'infrastructure et les services sont facilement accessibles et adaptés aux familles afin de favoriser le développement harmonieux et équilibré de la vie familiale.

- OS 5.15 : Accentuer la prise de conscience des avantages du vieillissement actif et ses répercussions sur la productivité et la prospérité des familles.

Domaine stratégique 6 : Intensifier le partenariat et la collaboration sur la mise en œuvre de la stratégie sur le mariage et la famille dans les pays de l’OCI

Les pays de l’OCI diffèrent dans leurs politiques nationales traitant de l’institution de la famille et du mariage. Certaines ont mis en œuvre des politiques réussies, tandis que d’autres manquent d’approches globales pour faire face aux défis auxquels l’Institution de la Mariage et du Famille sont confrontés. Néanmoins, les pays de l’OCI doivent élargir, approfondir et systématiser leur coopération et leur collaboration en matière de politique matrimoniale et familiale. Il est crucial d’instaurer des ponts et de raffermir la collaboration entre les Etats membres de l’OCI et les parties prenantes dans les domaines liés à l’Institution de la Mariage et du Famille pour le bien de la famille et de la société. Il devrait y avoir des plateformes et des canaux de dialogue permettant aux pays de l’OCI de partager les défis mutuels, les connaissances et les meilleures pratiques.

Les défis qui se posent à l’Institution de la Mariage et du Famille sont multiples et complexes, et exigent une approche collaborative non seulement au niveau national entre les pays de l’OCI, mais également au niveau des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des acteurs de la société civile et des communautés. Tous ces acteurs de l’OCI ont besoin d’établir des canaux de communication et des approches normalisées pour renforcer mutuellement et autonomiser l’Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique.

Actions et Initiatives

Les États membres de l’OCI sont appelés à considérer les objectifs stratégiques ci-après pour créer des plateformes, des réseaux et des liens, et se doter des moyens propres à leur permettre d’intensifier la coopération et la collaboration intra-OCI concernant les politiques relatives au mariage et à la famille.

- OS 6.1 : Créer des réseaux et des liens avec des organisations et des organismes locaux, régionaux et internationaux concernés par la préservation, de l’autonomisation et le renforcement de l’institution de la famille et du mariage, et de l’écosystème.
- OS 6.2 : Impliquer les partenaires locaux tels que les dirigeants communautaires, les acteurs de la société civile, les artistes, les sportifs hommes et femmes, les érudits et les ONG locales des Etats membres de l’OCI dans les programmes et projets d’autonomisation et de développement liés à la famille et au mariage.
- OS 6.3 : Créer des mesures et des mécanismes efficaces de coopération et de coordination entre les ministères et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de la mise en œuvre effective et efficace des services et programmes d’autonomisation et de développement de la famille.
- OS 6.4 : Créer des partenariats efficaces entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour conjuguer leurs efforts en faveur de la famille pour l’habilitier à jouer le rôle qui lui revient dans la réalisation des objectifs du développement durable.
- OS 6.5: Utiliser les nouvelles technologies de l’information et de la communication en vue de créer de manière rentable des moyens de communication et de donner la parole à un nombre croissant d’acteurs sur les questions liées à la famille et au mariage. Toutefois, les gouvernements et les sociétés devraient tenir compte des impacts négatifs et défis possibles découlant la technologie sur la cohésion et la stabilité de la famille et de la société.

- OS 6.6 : Mettre en place un réseau islamique au niveau de l'OCI à l'intention des familles, avec le concours des Etats membres et des organisations compétentes, en vue de garantir des programmes, des espaces et des forums interactifs aux familles et aux couples pour discuter des solutions mutuelles aux problèmes liés à la famille.
- OS 6.7 : Etablir une plateforme régionale de l'OCI pour l'institution de la mariage et du famille. Cette plateforme régionale devrait être composée d'un large éventail d'acteurs allant des influenceurs locaux au secteur privé.
- OS 6.8 : Lancer des festivals culturels et sociaux au niveau de l'OCI, et instituer des journées spéciales consacrées en particulier à la célébration des familles des différents pays et cultures.
- OS 6.9 : Créer des groupes consultatifs mixtes de journalistes et de communicateurs chargés de la promotion et de la mise en œuvre d'activités et de programmes médiatiques et promotionnels destinés à encourager la concrétisation de la stratégie pour l'autonomisation de l'institution de la mariage et du famille, et à rapporter les résultats et impacts.
- OS 6.10 : Promouvoir la stratégie de l'OCI sur la famille et le mariage, aux niveaux local, territorial, national et international au moyen de nouvelles publicités efficaces et des nouveaux canaux médiatiques, et à travers l'adoption et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives spécifiques, la facilitation du partenariat et des projets conjoints entre les secteurs intergouvernementaux, intra-gouvernementaux et intra-sociétaux, et en promouvant la participation des femmes et des jeunes aux activités publicitaires.
- SG 6.11: User de tous les Médias pour améliorer la mise en œuvre du contenu et des stratégies de la famille en se focalisant sur des questions telles que : les femmes, la stabilité la paix et la sécurité familiales ; les droits et les responsabilités des femmes ; l'autonomisation et la participation des femmes ; l'écosystème de travail flexible des femmes ; le déplacement des femmes et la migration ; la violence à l'encontre des femmes et des filles / la mutilation génitale féminine ; l'autonomisation économique et politique ; la discrimination contre les femmes et les filles ; le genre et les changements climatiques ; la justice pour les femmes ; l'autonomisation de l'éducation des femmes, etc.

Domaine stratégique 7 : Renforcer la gouvernance et la gestion des affaires de l'Institution de la Mariage et du Famille dans l'espace de l'OCI au moyen de législations, de politiques, de lois et de mécanismes directeurs adéquats

Outre les éléments sociologiques, économiques et culturels nécessaires à l'autonomisation de la famille et de l'union conjugale, il est nécessaire de créer des cadres juridiques complets qui préservent, promeuvent et soutiennent l'institution du mariage et de la famille. Certains pays de l'OCI ont des législations nationales en place relatives à l'institution du mariage et de la famille, alors que d'autres n'ont aucune forme de cadre législatif. Cependant, il est nécessaire de définir une directive au niveau de la décision afin de régler la structure standardisée et efficace des problèmes juridiques. Les législations, les politiques et les lois qui visent à préserver l'institution du mariage et de la famille seraient élaborés pour soutenir les éléments sociaux, économiques et culturels. Sans un cadre juridique approprié pour améliorer et renforcer le rôle du mariage et de la famille dans la société, les efforts visant à autonomiser le mariage et la famille seront limités et inefficaces. Par conséquent, une orientation au niveau de l'OCI sur les législations, les politiques et les lois permettra aux États Membres de mieux développer, renforcer et autonomiser l'institution du mariage et de la famille dans leur pays.

Actions et Initiatives

Les États membres de l'OCI sont invités à examiner les objectifs stratégiques ci-dessous pour améliorer, créer ou développer des législations, des politiques et des lois visant à améliorer et à renforcer l'institution de la mariage et du famille.

- OS 7.1 : Mettre au point les lignes directrices et les mécanismes permettant d'assurer une coordination, une communication et une circulation de l'information efficaces entre les différents acteurs et les organismes concernés par la mise en œuvre de la FaMIES, aux plans gouvernemental et non gouvernemental.
- OS 7.2 : Impliquer la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH) dans la mise en œuvre de la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution de la mariage et du famille, en mettant à contribution leurs expériences dans le domaine des droits de l'homme.
- OS 7.3 : Créer des canaux de communication stables et durables entre les ministères, les agences et les acteurs concernés, en ce qui concerne les questions liées à la famille et au mariage, au niveau de l'OCI et de ses Etats membres.
- OS 7.4 : Suivre et surveiller la mise en œuvre de la FaMIES de l'OCI pour l'autonomisation de la famille, en apportant un appui spécialisé aux Etats membres de l'OCI qui en ont besoin pour une mise en œuvre plus facile et sans heurts de la stratégie.
- OS 7.5: Mettre au point des indicateurs de performance clés et des indicateurs de performance pertinents et appropriés pour les Etats membres sur la gestion et l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre et des impacts de la FaMIES.
- OS 7.6 : Créer un mécanisme chargé du suivi des affaires judiciaires impliquant des familles et des mariages afin de mieux comprendre les problèmes et les défis, et de développer des solutions appropriées.
- OS 7.7 : Impliquer les membres de la famille dans le processus d'élaboration des droits et législations de la famille.
- OS 7.8 : Entreprendre des recherches et des études sur les législations familiales afin de garantir l'existence d'une bonne évaluation et l'analyse factuelle de la situation et du contexte familial avant d'établir de nouvelles lois.
- OS 7.9 : Utiliser les nouvelles technologies et les approches et solutions de gestion efficaces pour gérer les problèmes liés à l'institution de la mariage et du famille.
- OS 7.10 : Améliorer la prestation et le contrôle des services gouvernementaux destinés à la famille.
- OS 7.11 : Améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sur la mise en place de politiques spécifiques relatives à l'Institution de la Mariage et du Famille et veiller à ce que les législations, les politiques et les lois soient en harmonie avec les normes et pratiques sociales, communautaires et culturelles.

Actions Générales et Initiatives au Niveau de l'OCI

Outre les domaines stratégiques spécifiques proposés ci-dessus, cette rubrique présente les initiatives stratégiques générales que les États membres de l'OCI doivent mettre en œuvre pour l'autonomisation de l'institution de la mariage et du famille. Elle est destinée à encourager les États membres de l'OCI à proposer des initiatives novatrices ciblées susceptibles de stimuler et d'encourager un changement rapide et l'autonomisation du mariage et de l'institution familiale.

Les suggestions générales décrites sont censées servir d'initiatives stratégiques essentielles pour préserver, promouvoir et autonomiser l'Institution de la Mariage et du Famille de l'OCI. Ces initiatives ne visent pas des États membres spécifiques de l'OCI, mais sont d'ordre général et devraient donc être prises en considération par tous les États membres.

Les États membres de l'OCI sont appelés urgemment à considérer les objectifs stratégiques suivants comme des suggestions générales pour renforcer l'autonomisation de l'institution de la mariage et du famille ;

1. Mettre en place des comités et des mécanismes spécialisés au niveau ministériel pour assurer le suivi de la concrétisation de la stratégie et en évaluer les résultats et les impacts. À ce titre, les gouvernements se doivent renforcer les règles et règlements relatifs à l'autonomisation de l'institution de la mariage et du famille.
2. Créer un comité de pilotage au niveau de l'OCI pour soutenir les États membres et suivre et superviser l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie pour l'autonomisation de la famille et du mariage.
3. Adopter une perspective familiale dans les objectifs de développement, en se concentrant sur les programmes et projets de développement qui placent l'économie de la famille et des ménages au cœur des plans économiques et qui font de l'autonomisation et de la stabilité de la famille une priorité dans les politiques nationales des États membres.
4. Etablir le lien entre les objectifs de développement et d'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille et les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), en encourageant l'équité sociale, la protection de l'environnement et des ressources, la maximisation du développement social, les droits et la participation des femmes, l'éradication de la pauvreté et de la faim, et la réalisation des ODD pertinents au développement de la famille.
5. Exhorter les États membres de l'OCI à déployés des efforts soutenus pour l'adoption d'une approche intégrée des politiques nationales concernant l'institution de la mariage et du famille, y compris le renforcement du rôle de la famille dans la construction de la personnalité musulmane et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à l'instar des droits des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques, et la préservation des valeurs éducatives et morales garantes du soutien et de l'autonomisation de la famille.
6. Renforcer les mécanismes de coopération et de coordination à l'échelle nationale, régionale et internationale afin de s'attaquer aux problèmes liés à la famille et d'associer les institutions et organismes internationaux compétents.
7. Exhorter les États membres de l'OCI à transformer la responsabilité morale des parents envers leurs enfants en engagements spécifiques et exécutoires, tout en cherchant à inclure ces engagements dans des programmes et plans nationaux traitant des problèmes liés au mariage et à la famille dans les sociétés musulmanes.
8. Mobiliser et canaliser le soutien financier du gouvernement en faveur de l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille par le biais d'ONG reconnues et d'acteurs, d'organisations et de composantes de la société civile, en tant que mécanismes efficaces pour soutenir les familles dignes d'intérêt dans les zones urbaines, rurales et reculées.
9. Former des conseils/conseils d'administration honoraires composés d'hommes et de femmes d'affaires, d'individus riches et d'entreprises fortunées, qui sont disposés à appuyer

des projets d'autonomisation de l'institution de la mariage et du famille, en recueillant des fonds et en obtenant des subventions.

10. Activer le rôle du partenariat entre les agences gouvernementales, les autorités locales et régionales et la société civile dans l'éducation des individus et des groupes, en renforçant les médias locaux pour le rôle important qu'ils jouent dans la sensibilisation, la complémentarité et la coopération, et en organisant des réunions périodiques entre les parents et les établissements d'enseignement pour discuter des meilleurs moyens d'élever les enfants et de leur donner des valeurs morales vertueuses, et de les décourager de tout comportement immoral.
11. Mener des campagnes de sensibilisation pour les jeunes, les familles et la société sur l'importance de la famille et son rôle dans l'éducation des enfants. Ces campagnes englobent les écoles, les instituts, les centres culturels et sociaux, les usines, les médias, les réseaux sociaux et l'activation du rôle de la société civile dans les activités de développement et d'autonomisation de la famille. Elles visent également à inculquer la culture et les valeurs qui sont à la base d'une bonne moralité chez les enfants et les membres de la famille.
12. User de tous les médias et réseaux sociaux, publications et autres matériels de sensibilisation, tout en associant les institutions éducatives, sociales, religieuses et culturelles, en vue de préserver la stabilité de l'institution de la mariage et du famille, et de la prémunir contre les menaces culturelles, les concepts communautaires dénués de toute valeur, les éléments et défis internes et externes destructeurs.
13. Renforcer la capacité et les rôles des institutions éducatives et des centres sociaux qui travaillent sur les programmes et les formations en matière d'autonomisation de la famille.
14. Concevoir les politiques et initiatives nationales en matière d'autonomisation de la famille et du mariage sur la base d'une analyse approfondie des causes profondes et des effets du divorce, de la pauvreté, de la violence, des abus, du terrorisme et des défis auxquels est confrontée l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique.
15. Lancer des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'Institution de la Mariage et du Famille afin de doter les familles concernées des moyens de se prendre en charge dans les États membres, les pays à minorité musulmane et les pays en conflit ou en guerre. Des organismes, tels que la BID, le FSI, le secteur privé, les milieux d'affaires et les acteurs sociaux sont vivement encouragés à appuyer ces initiatives et efforts.
16. Renforcer le rôle de la culture et des institutions culturelles dans l'autonomisation et la préservation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique.
17. Élaborer une stratégie médiatique et promotionnelle au niveau de l'OCI spécifiquement pour l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique.
18. Créer un comité et un mécanisme au niveau de l'OCI pour superviser et proposer des solutions aux défis auxquels se trouvent confrontées les familles migrantes, réfugiées et déplacées. Ledit mécanisme impliquera les principaux acteurs, y compris les fonctionnaires et les représentants des ministères et du secteur privé.
19. Créer des mécanismes pour mettre en œuvre les accords, traités et conventions internationaux et régionaux sur la famille et le mariage, tout en tenant compte des politiques, des lois et de la souveraineté nationale.
20. Établir des bases de données pour fournir des statistiques et procéder à l'exploration de données sur les aspects économiques, sanitaires, juridiques, sociaux... du statut de l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique. En tant que tel, l'accent

devrait être mis sur l'acquisition des meilleures données sur la famille et le mariage dans les États membres de l'OCI.

21. Apporter l'appui financier et moral nécessaires à l'Institution de la Mariage et du Famille qui se heurte à l'occupation, en particulier (en Palestine) et dans d'autres pays en situation de conflit et de guerre, afin d'alléger leur fardeau et de promouvoir leur cause dans toutes les plateformes et instances possibles. Des mesures spéciales doivent être prises pour soutenir la famille palestinienne dans sa lutte contre l'occupant.
22. Fournir le soutien nécessaire aux familles migrantes et protéger leurs droits, et les mettre en relation avec leur pays d'origine, en établissant des politiques connexes, en menant des recherches pertinentes, en encourageant la société civile et le secteur privé à soutenir le bien-être des familles migrantes, en renforçant l'identité et l'unité religieuses et culturelles des familles, en mettant à contribution l'expertise des membres de la famille dans le pays d'origine, en soutenant les organismes locaux et internationaux actifs dans les domaines de l'autonomisation des familles, en facilitant le retour des familles dans leur pays, en contribuant à la résolution des problèmes liés aux mariages mixtes, aux divorces et aux familles démunies et en protégeant les familles contre toutes formes de violence, de nettoyage ethnique, de viol, de harcèlement, d'islamophobie, etc.
23. Apporter le soutien nécessaire à l'Institution de la Mariage et du Famille dans les pays à minorité musulmane, en protégeant leurs droits, en menant des recherches pertinentes sur leur situation, en encourageant la société civile et le secteur privé à soutenir le bien-être des minorités, en renforçant l'identité et l'unité religieuse, éducative et culturelle des familles et en soutenant les familles dans les zones de conflit.
24. Soutenir les familles déplacées en raison de guerres, de conflits, d'effondrements et autres formes de déplacement, en répondant à leurs besoins et en leur garantissant tous les droits et conditions de vie qui y sont associées. Elaborer des plans et prendre les mesures qui s'imposent pour que ces migrations et déplacements de familles ne soient pas la source d'énormes problèmes culturels, religieux, sociaux, juridiques et culturels.
25. Intensifier les relations et la coopération entre les Etats membres dans les domaines d'intérêt communs liés à l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage, en partageant les meilleures pratiques, en menant des recherches et des études conjointes, en mettant en œuvre des programmes conjoints et en relevant les défis inhérents à la famille dans un esprit de coopération et d'avantage mutuels.
26. Soutenir les efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI en vue d'identifier et de proposer les voies et moyens efficaces d'encourager le mariage et la fondation de familles stables et précoces bénéficiant des meilleurs modèles et pratiques de certains pays membres.
27. Créer des comités nationaux et un réseau d'agents et d'organisations de la société civile opérant dans le domaine de l'autonomisation de la famille et du mariage afin d'échanger les compétences et de relever collectivement les défis auxquels fait face la famille dans le monde islamique.
28. Exhorter les Etats membres à unifier leurs positions au niveau international à l'égard des décisions du Conseil des droits de l'homme, en particulier celles qui sont en contradiction avec les vues de l'OCI, afin de sauvegarder les intérêts et les valeurs de l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique.
29. Allouer un budget raisonnable spécifique à l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans les budgets nationaux. Il appartient aux Etats membres de décider des allocations les plus appropriées à cet effet.

IV. LA VOIE A SUIVRE

La situation de l’Institution de la Mariage et du Famille n’est pas aussi négative qu’elle le paraît dans les pays développés. Cependant, les tendances observées dans les pays de l’OCI montrent que les États membres commencent de plus en plus à subir l’influence négative des tendances mondiales, une influence qui va crescendo. Par conséquent, il est essentiel pour les États membres de l’OCI d’agir au plus vite pour inverser la tendance de ces influences déjà négatives sur l’institution de la famille et du mariage, et prévenir les problèmes grandissants que rencontrent le mariage et la famille dans les pays de l’OCI. L’un des moyens les plus efficaces et les plus productifs de remporter ces défis est de prendre conscience de l’importance de l’Institution de la Mariage et du Famille dans le développement et la prospérité de la société, et partant d’autonomiser l’Institution de la Mariage et du Famille dans tous ses aspects, en tant que pierre angulaire des communautés, des sociétés et de l’humanité.



Dans ce cadre, ce document stratégique a défini neuf domaines principaux posant un défi pour l’Institution de la Mariage et du Famille aux pays de l’OCI. Afin de relever ces défis et de renforcer l’Institution de la Mariage et du Famille dans les États membres de l’OCI, le document propose 7 domaines stratégiques avec 132 objectifs stratégiques (OS) spécifiques. Il propose également 30 indicateurs de performance clés au niveau de l’OCI afin de mesurer la performance et d’atteindre les objectifs stratégiques.

Tous les domaines et objectifs stratégiques visent à renforcer l'Institution de la Mariage et du Famille en luttant contre les défis immédiats et prévisibles auxquels sont confrontés les États membres de l'OCI. Cela exige que les pays de l'OCI prennent un engagement fort et entreprennent des mesures significatives dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives au mariage et à la famille. Un tel engagement devrait impliquer une coopération constructive entre les États membres de l'OCI en termes de partage d'expériences et de connaissances, ainsi que de gestion des ressources.

L'amélioration de la situation de l'Institution de la Mariage et du Famille au sein de l'OCI nécessite également la mise en place de mécanismes de coordination efficaces, tant aux plans national et régional, qu'à l'échelle internationale.

C'est grâce à l'autonomisation que les familles et les unions conjugales deviendront un facteur de développement social dynamique et productif. À cet égard, cette stratégie favorise la préservation, la participation, la productivité, la prospérité et le développement durable positif des familles et des unions matrimoniales pour les États membres de l'OCI. Pour atteindre cet objectif, une approche globale et collective de l'autonomisation est nécessaire pour assurer la force, la stabilité, la continuité, la sécurité et le bien-être de l'Institution de la Mariage et du Famille au sein de l'OCI. Dans cette optique, le document stratégique appelle à la mise en œuvre efficace, rapide et coordonnée des objectifs stratégiques proposés. Le mécanisme de mise en œuvre et de coordination devrait être associé à un système de compte rendu systématique permettant de collecter des informations actualisées sur les politiques et activités planifiées, mises en œuvre et achevées, entreprises par les États membres et les institutions de l'OCI afin de suivre les progrès, les points forts et les points faibles.

L'étape Suivante

Ce document de stratégie a consolidé les objectifs stratégiques, les initiatives stratégiques et les indicateurs de performance clés, offrant une vue d'ensemble de ce qui doit être fait en ce qui concerne la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de la FaMI. Il a fourni une plateforme et un cadre pour des efforts partagés visant à autonomiser la FaMI dans le monde islamique. La prochaine étape importante consiste à former les laboratoires d'exécution et les groupes spécialisés au niveau de l'OCI et des États Membres afin de définir un calendrier et des plans et programmes spécifiques hiérarchisés pour lancer la mise en œuvre de la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de la FaMI.

Il doit y avoir un champion pour la mise en œuvre et le compte rendu des réalisations et des résultats. Une communication permanente avec les parties prenantes concernées et leur implication dans la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action est essentielle.

L'adhésion à la mise en œuvre de cette stratégie doit être préparée et promue auprès des autorités et des parties prenantes concernées. Les médias et la communication doivent jouer un rôle important pour rendre cette stratégie acceptable et applicable aux différentes parties prenantes et applicable aux niveaux de l'OCI, des États membres, de la société, des institutions, de la famille et des individus.

Afin de garantir la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie, les directives suivantes sont en vigueur :

- 1- Identifier et configurer les KPI (ICP) et indicateurs appropriés, adaptés au contexte et aux conditions de chaque Etat membre.
- 2- L'OCI doit former une équipe spécialisée pour aligner et décliner en cascade les KPI au niveau de l'OCI et prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.
- 3- Spécifier les résultats attendus et ceux contribuant à la réalisation des objectifs et des cibles.
- 4- Identifier et allouer les ressources, les personnes, les processus et les mesures nécessaires à la mise en œuvre efficace de cette stratégie.
- 5- S'engager dans une communication et une conversation continues avec les parties prenantes et les responsables de la mise en œuvre afin d'assurer la synergie et la coordination des actions et des efforts ayant un impact.
- 6- Mettre en place un suivi et un rapport au niveau de l'OCI et une évaluation de la performance sur la base des KPI (ICP) et des indicateurs.
- 7- Assurer une contribution continue pour améliorer les performances à tous les niveaux.
- 8- S'assurer que la stratégie est mise en œuvre conformément aux normes en vigueur et conforme aux normes de mise en œuvre efficiente et efficace afin d'économiser de l'argent, du temps et des ressources. La coordination et la liaison entre les acteurs et les responsables de la mise en œuvre sont cruciales. Ainsi, une bonne gouvernance, une gestion efficace, un échange d'informations sur les meilleures pratiques, une analyse comparative dynamique, une synergie et une action basée sur les performances seront rentables et aideront à atteindre les objectifs et les résultats souhaités.
- 9- Le suivi et l'établissement de rapports aux niveaux de l'OCI et des États membres sont essentiels pour un examen continu des actions et des programmes garantissant l'impact souhaité. Le suivi et les rapports peuvent être trimestriels, biannuels ou annuels, ou par période et par projet, en fonction du type de programmes et de projets mis en œuvre.
- 10- Le contrôle et l'évaluation des stratégies, actions, réalisations et résultats sont cruciaux pour analyser les succès et les échecs, ainsi que pour apporter les changements et les articulations nécessaires au cours de la mise en œuvre. Cela contribuera à améliorer les objectifs, stratégies, politiques, plans, programmes et projets.
- 11- Consolider les données et informations de tous les pays membres de l'OCI sur les indicateurs de performance clés de la FaMIE et fournir les rapports et résultats nécessaires afin de permettre aux membres d'analyser et de procéder aux changements et actions nécessaires pour atteindre le résultat souhaité.
- 12- Diffuser et promouvoir le succès et les meilleures réalisations et pratiques auprès des États membres comme un moyen de partage et de comparaison pour un bénéfice mutuel.
- 13- L'OCI rassemblera les informations des différents États membres sur la mise en œuvre des indicateurs de performance clés de la FaMIE et élaborera un rapport au niveau de l'OCI sur les progrès et les réalisations des résultats et des objectifs. Cela aidera à développer des mécanismes de référence au niveau de l'OCI pour une mise en œuvre et un suivi efficaces de la stratégie pour l'autonomisation de la FaMI dans le monde islamique.
- 14- Promouvoir l'engagement de la société civile, des ONG, des groupes religieux, du secteur privé et de tous les autres partenaires locaux et internationaux à créer
- 15- Sensibiliser à l'importance de la stratégie de la FaMIE et à son impact futur sur les politiques relatives aux familles et au développement sociétal des États membres.

16- S'assurer que tous les niveaux de mise en œuvre et d'intervention sont en synergie et en coordination pour atteindre les objectifs et résultats escomptés. Ce sont les principaux niveaux qui doivent être mis en synergie :



ANNEXE 1 : SOMMAIRE DES DOMAINES STRATEGIQUES ET DES INITIATIVES STRATEGIQUES

Domaine de coopération (Domaines stratégiques)	Objectifs stratégiques (OS)	Organismes responsables	Délai	Cible
Domaine stratégique 1: Fonder des familles stables et productives visant à former des citoyens équilibrés capables de jouer des rôles efficaces dans la préservation, la participation, la prospérité et le développement durable de la famille et de la société (17 initiatives)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS 1.1: Etablir des politiques, des lois et des mécanismes pour faciliter le mariage légal entre l'homme et la femme, et fournir le soutien financier et moral nécessaires pour encourager l'édification de familles stables, durables et productives. Il s'agit notamment d'encourager les jeunes à se marier et à fonder une famille stable. 	Le Gouvernement et les ministères et organismes compétents	1-3 ans	Faciliter le mariage
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS 1.2: Elaborer des politiques, des législations et des mesures incitatives qui stimulent la détermination et la disposition des familles à participer au développement durable, en reliant les objectifs d'autonomisation des familles et les objectifs de développement durable des Nations unies, en multipliant les programmes de sensibilisation et les campagnes d'éducation sur la nécessité impérieuse d'une culture de la durabilité et en fournissant des fonds et un appui pour accroître l'équité sociale entre les membres des familles. 	Le Gouvernement et les ministères et organismes compétents / ONG et Société civile		Une institution de la famille et du mariage fondée sur les ODD
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS 1.3: Faciliter le mariage à travers la préparation des couples potentiels et leur dotation des connaissances et d'une formation pré-mariage sur : l'importance d'un bilan de santé avant et après le mariage, les responsabilités et les devoirs du mariage, la gestion de la famille, les compétences parentales, la maternité et la paternité, la communication au sein de la famille, les droits et les obligations, la planification familiale, le développement de la famille en conformité avec les valeurs islamiques et les normes communes, etc. 	Le Gouvernement et les ministères et organismes concernés / les ONG et la Société civile		Des connaissances, des leçons et des formations pré-mariage sur le mariage à l'intention des couples potentiels.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS 1.4: Exhorter les Etats membres à adopter l'âge de la puberté (âge proposé entre 15 et 16 ans) et l'âge du mariage (proposé à 18 ans) en se référant à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à la Déclaration de l'Organisation de la Coopération Islamique sur les droits de l'homme et aux résolutions de l'Académie islamique internationale du Fiqh. (Les pays respectifs devraient agir de manière raisonnable et dans l'intérêt des couples). 	Le Gouvernement et les ministères et organismes concernés / les autorités islamiques juridiques et charaïques		L'âge de la puberté et l'âge du mariage

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS 1.5: Mettre en place des tribunaux spécialisés de la famille et des services de conseil juridique en matière familiale afin de répondre efficacement aux besoins des familles et de résoudre leurs problèmes. 	Le Gouvernement et les ministères et organismes compétents		Les tribunaux de la famille et les services de conseil juridique
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS 1.6: Encourager la culture et la pratique du partage des responsabilités familiales et du partenariat entre l'homme et la femme, en assumant le devoir de construire la famille et d'élever un citoyen bon et équilibré, à la faveur de programmes de sensibilisation, de formation et d'information. 	Les ministères des Affaires de la famille / les Familles / les ONG		Le partage des responsabilités familiales
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS 1.7: Impulser le rôle de tous les médias pour approfondir la sensibilisation quant à l'importance de l'institution de la famille et du mariage, et des défis qui se posent aux familles, en particulier démunies et nécessiteuses, aux divorcés, aux mères célibataires, aux veuves, ainsi qu'aux familles à besoins spécifiques. 	Le Gouvernement et les agences d'information		Le rôle des médias
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.8: Favoriser l'utilisation de la culture, des arts, de la communication, des films, des festivals et des expositions culturelles pour mettre au-devant de la scène le développement de la cause de l'Institution de la Mariage et du Famille et diffuser la bonne compréhension de l'importance et du rôle de la famille dans le développement de la société, à travers l'instauration de partenariats avec des institutions culturelles et sociales, et des parties influentes. 	Le Gouvernement, les ministères de la culture, de la jeunesse et des sports, ainsi que les organismes compétents, ONG et Société civile		Le rôle de la culture et des arts
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.9: Adopter et mettre en œuvre des lois et des politiques gouvernementales pertinentes afin d'assurer un développement de qualité, la paix, la justice et la stabilité des familles dans le monde islamique. 	Le Gouvernement et les ministères et organismes concernés		Les politiques gouvernementales et le développement de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.10: Susciter une prise de conscience quant à la participation des pères à la vie et à l'éducation de leurs enfants grâce à des programmes et à des activités communautaires qui rassemblent les enfants et les pères afin de maintenir des relations familiales vivantes et saines. Cela peut inclure le lancement de plateformes pour améliorer les dialogues et les interactions entre les jeunes et leurs familles sur les défis et problèmes auxquels la famille se trouve aujourd'hui confrontée. 	Les ministères concernés (éducation, information, affaires sociales et familiales), organismes compétents, ONG, société civile et familles.		L'engagement des parents en faveur de l'éducation des enfants

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.11: Lancer des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux conjoints pour sensibiliser et initier les familles à leur rôle et à leurs responsabilités en matière d'éducation des enfants et de création d'un environnement familial sain et heureux, par la multiplication des campagnes et des programmes de sensibilisation et d'information, afin d'aborder les questions de bonheur et de satisfaction au sein de la famille. Cela peut inclure aussi bien les éléments matériels et immatériels qui affectent le bonheur de la famille. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, les ONG et la société civile		Le bonheur de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.12: Raffermer l'engagement et le soutien du gouvernement aux ONG, à la société civile et aux parties influentes du secteur privé pour contribuer à la construction et au développement des institutions matrimoniales et familiales. 	Le Gouvernement, les ONG et le secteur privé		Le soutien du Gouvernement aux ONG et à la société civile
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.13: Mettre en place des politiques et des programmes de soutien pour aider les familles et les institutions matrimoniales dans les pays abritant des minorités, des familles migrantes ou confrontées à des difficultés dans les zones de guerre et de conflit. 	Le Gouvernement, le secteur privé, les organisations internationales et la société civile		Les familles dans les pays abritant des minorités et des familles migrantes
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.14: Prendre des mesures préventives et adopter des stratégies pour remédier aux facteurs qui causent la rupture des liens familiaux et conjugaux, tels que le divorce, la violence, les maladies génétiques, le VIH, etc. 	Le Gouvernement, les ministères concernés (justice, santé, affaires sociales et familiales) et les organismes compétents		Des mesures préventives pour stopper l'éclatement des structures familiales
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.15: Renforcer la culture de la prise de décision collective, l'atténuation mutuelle des problèmes familiaux, le dialogue et la communication, et la résolution collective des problèmes familiaux à travers les programmes de sensibilisation, de formation et d'information. 	Les ministères, instances et organismes concernés, les ONG et les familles		Une prise de décision et une résolution des problèmes de manière collective

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.16: Consolider le rôle des chefs religieux, des Imams et autres acteurs de la société civile afin qu'ils assument leurs responsabilités dans la diffusion des valeurs islamiques et humaines communes, en tant que pilier fondamental du développement d'une famille stable et de formation de citoyens équilibrés. 	Les ministères des Affaires religieuses, les institutions religieuses et la société civile		Le rôle des chefs religieux
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.17: Elaborer des guides intégrés et d'autres publications pertinentes sur la famille et le mariage, les valeurs familiales, les droits de la femme, les rôles de la femme, les principes et les décisions fondés sur les valeurs islamiques et humaines communes. 	Les organismes gouvernementaux, les ONG, les universités, etc.		Des guides pour les familles
Domaine stratégique 2: Améliorer le bien-être et les normes de qualité de vie de l'institution de la famille et du mariage (16 initiatives)	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.1: Apporter le soutien nécessaire aux familles, notamment les services économiques, sociaux, sanitaires et éducatifs, sur la base de plans et de programmes bien conçus. 	Les autorités et ministères concernés, la société civile et le secteur privé	5 ans	Des services complets
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.2: Lancer des programmes conjoints aux niveaux national et local pour combattre la pauvreté et éradiquer la faim dans les pays de l'OCI et aborder les conditions financières des familles, en se focalisant sur les familles vivant dans les zones rurales et reculées, et celles qui dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus, afin de contribuer à l'amélioration de leurs conditions difficiles et à l'élimination de la pauvreté dans la société. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et les ONG		Lutter contre la pauvreté et la faim dans les zones rurales et reculées
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.3: Renforcer la justice et l'équité entre l'homme et la femme conformément aux valeurs islamiques et humaines communes grâce à des politiques et à des législations claires. 	Les autorités et ministères concernés, et les organismes compétents		Justice et équité
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.4: Recueillir et allouer un certain pourcentage de la Zakat, des dons et des Waqfs à l'aide aux familles défavorisées et démunies, dans les Etats membres concernés. 	Les autorités et ministères concernés, et la société civile		Une utilisation efficace de la zakat et des Waqfs

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.5: Multiplier les campagnes et les ateliers de sensibilisation sur les problèmes médicaux et de santé liés aux familles, pour améliorer les options de santé de la famille en termes de régime alimentaire, d'éducation reproductive et sexuelle, de bien-être physique, de bonnes pratiques et d'hygiène, tout en mettant l'accent sur la santé des enfants et des adolescents, ainsi que de santé mentale. Une attention particulière doit être accordée aux nouveaux couples et aux couples potentiels au moyen des médias traditionnels et numériques. 	Les autorités et ministères concernés, et la société civile		Le soutien sanitaire
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.6: Adopter des politiques pour soutenir les personnes âgées dans le cadre des structures et des fonctions de la famille traditionnelle et moderne. 	Le Gouvernement et les ministères et organismes compétents		Le soutien aux personnes âgées
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.7: Rendre l'éducation précoce des membres de la famille obligatoire dans tous les pays islamiques et veiller à ce que la culture de l'apprentissage tout au long de la vie soit encouragée et institutionnalisée, en renforçant les politiques et les lois et en élaborant des stratégies pour encourager l'éducation gratuite ou partiellement subventionnée, voire d'autres formes pour faciliter l'éducation, que les Etats membres respectifs jugeront appropriées. 	Le Gouvernement et les ministères et organismes compétents		Le soutien éducatif
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.8: Développer des programmes pertinents de renforcement des capacités pour l'autonomisation et la formation des familles et, tout particulièrement, celles nouvellement établies. 	Les autorités et ministères concernés, et la société civile		Les programmes de renforcement des capacités
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.9: Faciliter les arrangements en matière de garde d'enfants, tels que la garantie de services publics de garde d'enfants, et leur évaluation en termes d'étendue, de qualité, d'inclusion sociale et d'accessibilité financière. 	Les autorités et ministères concernés, et la société civile		La garde des enfants
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.10: Développer des programmes de formation et des incitations pour soutenir et renforcer le rôle des familles dans les activités de développement durable, et initier tous ceux qui sont impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie pour l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le Secteur privé et les ONG		La formation des travailleurs
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.11: Intensifier les programmes et politiques destinés à prévenir les mariages précoces et forcés, ainsi que les mariages d'enfants, à la faveur de politiques, de programmes de sensibilisation et de campagnes médiatiques efficaces. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le Secteur privé et les ONG		Les mariages précoces et forcés

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.12: Développer des politiques, des réglementations et des mesures incitatives pour habiliter la femme à concilier le travail et le rôle de mère, en garantissant un environnement professionnel flexible aux parents afin de promouvoir la maternité dans les Etats membres concernés. Cela pourrait également inclure la réglementation et la fourniture d'incitations au secteur privé pour promouvoir un environnement professionnel et des horaires de travail favorables à la famille. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le Secteur privé et les ONG		Un écosystème de travail flexible pour la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.13: Garantir l'accès des familles démunies aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et aux services sociaux, en vue d'apporter un soutien financier aux familles et aux mariages, et ce à des conditions précises. Par exemple, les familles qui vaccinent leurs enfants peuvent bénéficier d'une aide financière. 	Le Gouvernement et ministères concernés		Des services à l'intention des familles démunies
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.14: Améliorer la collecte des données concernant la prévalence des problèmes de santé qui affectent le bien-être et la prospérité de la famille. 	Le Gouvernement et les ministères et organismes compétents		Des données sur la FaMIES
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.15: Initier les familles aux meilleures approches et compétences pour élever des enfants équilibrés, tout en tenant compte des différents âges de croissance et du type d'éducation requis pour chaque étape. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, les universités et les centres de formation		Elever les enfants selon les besoins de chaque stade de développement
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.16: Apporter un soutien financier aux familles qui s'occupent d'enfants ou d'un membre porteur d'un handicap ou encore d'une personne âgée de la famille. 			Soutenir les familles à besoins spécifiques et les personnes âgées

<p>Domaine stratégique 3: Améliorer la préservation et la protection de l'institution de la famille et du mariage</p> <p>(20 initiatives)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.1: Promouvoir le rôle des institutions éducatives et religieuses en termes de préparation et de protection des familles à travers la conception de programmes d'enseignement appropriés et efficaces destinés aux familles et garantissant une croissance équilibrée des jeunes enfants et une éducation optimale des parents. 	<p>Les institutions éducatives, religieuses et médiatiques, l'ISESCO, l'AARU, l'ALECSO et les universités</p>	<p>5 ans</p>	<p>Le rôle des institutions religieuses</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.2: Appliquer des mesures efficaces et préventives pour incriminer la violence conjugale et mettre un terme à toutes formes de violence au sein de la famille, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants, telles que les sévices physiques et sexuels, les mariages d'enfants, le harcèlement sexuel, la violence physique et psychologique, et autres formes de violence. Cela pourrait inclure : l'élaboration de législations spécifiques pour prévenir les pratiques néfastes et approfondir la sensibilisation quant à l'interdiction de la violence conjugale par l'Islam, les dispositions juridiques et les normes sociales. Veiller à l'application des dispositions législatives et des mesures adoptées pour lutter contre la violence conjugale. 	<p>Le Gouvernement et les ministères et autorités compétents</p>		<p>Incriminer la violence</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.3: Mettre en place des unités/centres pour aider à combattre la violence conjugale, en sensibilisant davantage le public à toutes les formes de violence, et élaborer des programmes de formation à l'intention du personnel judiciaire et sécuritaire sur la façon de reconnaître et de traiter efficacement les victimes de violence conjugale. 	<p>Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et les ONG</p>		<p>Des formations sur le traitement de la violence au sein de la famille</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.4: Élaborer des stratégies nationales et identifier les domaines prioritaires relatifs à la cohésion sociale intergénérationnelle et interdépendante, afin de préserver la stabilité et la pérennité de la famille, au moyen d'activités et de programmes permettant de rapprocher les jeunes et les personnes âgées. 	<p>Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et les ONG</p>		<p>La pérennité de l'interdépendance des générations familiales</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.5: Élaborer des politiques et des initiatives de protection sociale efficaces en faveur de l'institution de la famille et du mariage. Cela pourrait inclure des avantages financiers, des exonérations fiscales, des prestations sociales, un emploi, des droits sociaux, un logement, des soins aux enfants, des soins aux personnes âgées, et un soutien médical aux enfants vulnérables et défavorisés, ainsi qu'aux familles à besoins spécifiques et aux ménages dirigés par des enfants. 	<p>Le Gouvernement et les ministères et organismes concernés</p>		<p>La protection sociale de la famille</p>

<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.6: Offrir des services de conseil et d'orientation familiaux ainsi que des services juridiques aux individus affectés négativement par les problèmes conjugaux et matrimoniaux et améliorer les mécanismes de collecte de données et de suivi au niveau des Etats membres de l'OCI sur les diverses formes de violence et leurs incidences sur la famille. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et les ONG		Les services de conseil et d'orientation familiaux
<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.7: Promouvoir les valeurs religieuses, culturelles, sociales et morales inhérentes au développement de la famille afin de lui permettre de faire face aux défis internes et externes, et ce par la conception de programmes spécifiques destinés aux femmes, aux enfants et aux jeunes en vue d'ancrer les valeurs et l'éthique dans le milieu familial et de consacrer le code de la famille islamique et les principes éthiques qui gouvernent l'institution de la famille et du mariage. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et les ONG		Le système de valeurs familiales et l'initiation des familles au code de la famille islamique
<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.8: Mener des recherches et des études sur les causes et les conséquences de la toxicomanie, des crimes, des mariages avant l'âge légal, des activités contraires à l'éthique des membres de la famille, des pratiques sexuelles illégales et de la violence, et fournir les remèdes et solutions nécessaires. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, SESRIC, les universités et les centres spécialisés		Des recherches sur les enjeux et problèmes liés à la famille
<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.9: Exhorter les Etats membres à intégrer la question de l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans les programmes d'enseignement secondaire et supérieur, et à impulser le rôle des écoles, des universités et des établissements éducatifs compétents en matière de protection et de préservation de l'essence, des valeurs fondamentales et des fonctions de l'institution de la famille et du mariage. 	Les ministères concernés (éducation et enseignement supérieur), le secteur privé, les ONG, SESRIC, les universités et les centres spécialisés		Rôle des institutions éducatives OCI
<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.10: S'attaquer aux causes profondes du divorce, de la violence physique, de la violence, de la toxicomanie, de la traite humaine et de la prostitution, tout en mettant l'accent sur des facteurs, tels que le chômage, l'ignorance, le manque d'éducation, la pauvreté, l'absence de dialogue et de communication au sein de la famille, etc. 	Les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, SESRIC, les universités et les centres spécialisés		Les causes profondes du divorce, de la pauvreté et de l'extrémisme

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.11: Aborder les résultats des conférences et conventions mondiales sur le mariage et la famille et répondre à leurs contenus négatifs et injonctions d'un point de vue islamique et culturel. 	<p>Les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, SESRIC, les universités et les centres spécialisés, l'OCI, l'ISESCO, l'ALECSO, etc.</p>	<p>Les éléments négatifs contre la FaMI</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • SG 3.12: Fournir l'assistance nécessaire et répondre aux besoins des migrants et des familles dans les zones de conflit qui se trouvent confrontés à des problèmes sociaux, culturels, économiques, sanitaires et religieux, afin de préserver l'Institution de la Mariage et du Famille et ses valeurs. Cela peut se faire à travers la sensibilisation et la promotion des droits religieux, culturels, sociaux et économiques des familles en dehors de l'OCI dans les forums et les organisations régionales et internationales. 	<p>Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et l'OCI</p>	<p>Soutenir les migrants et les familles dans les zones de conflit et de guerre</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.13: Soutenir les familles de réfugiés, répondre à leurs besoins et leur offrir les services nécessaires, tels que : 1- Les soins de santé, l'éducation, la protection sociale, les conseils et orientation familiaux ; 2- L'éducation et les programmes de formation aux niveaux national et intra-OCI ; 3- Développer la collecte de données, les rapports et les mécanismes de suivi sur les problèmes rencontrés par les familles de réfugiés ; 4- Défendre leur cause à l'échelle nationale et dans les fora internationaux ; 5- Elaborer des plans pour prévenir les refuges négatifs et les déplacements des familles, sources d'énormes problèmes culturels, religieux, sociaux et juridiques ; 6- Utiliser efficacement les fonds provenant de la zakat, des dons et des Waqfs (dotations) pour soutenir des projets et des programmes destinés aux familles de réfugiés et 7- Assurer la cohésion sociale des familles de réfugiés avec les familles locales. 	<p>Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, l'OCI, les institutions éducatives, religieuses et culturelles</p>	<p>Soutenir les familles réfugiées</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.14: Apporter le soutien nécessaire à l'Institution de la Mariage et du Famille dans les pays abritant des minorités en leur permettant de faire face aux défis économiques, culturels, sociaux et religieux, conformément aux lois et aux normes en vigueur dans les pays concernés. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, l'OCI, les institutions éducatives, religieuses et culturelles	Soutenir les familles dans les pays abritant des minorités
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.15: Créer un organe spécialisé ou un groupe de réflexion au niveau de l'OCI pour défendre les droits des minorités, des réfugiés et des migrants, en revendiquant leurs droits et en soutenant la stabilité de l'institution de la famille et du mariage, son développement et sa prospérité conformément aux valeurs et aux enseignements islamiques. 	L'OCI, la CPIDH, les Etats membres et les organisations internationales pertinentes	Un groupe de réflexion pour défendre les droits des minorités, des réfugiés et des migrants
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.16: Encourager la création d'associations familiales musulmanes légales et d'organismes de la société civile pour assurer des services de préservation et de développement du mariage et de la famille. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et l'OCI	Des organismes et des associations de la société civile pour la FaMIE
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.17: Veiller à ce que les lois sur les questions familiales comprennent les règles appropriées pour protéger la famille et établir les mesures qui s'imposent pour s'assurer de la pertinence de la loi et favoriser l'établissement de droits et leur mise en œuvre. 	Le Gouvernement, les ministères concernés et l'OCI	Des réglementations et des législations pour la protection de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.18: Apporter un soutien financier et technique, le cas échéant, aux organisations et organismes locaux et régionaux chargés de la violence à l'encontre des femmes et des enfants. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, l'OCI, les banques, les donateurs, etc.	Soutenir les organisations locales et internationales actives dans le domaine de la prévention de la violence

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.19: Assurer la coordination entre le Gouvernement et la société civile pour faire face à l'impact néfaste des réseaux sociaux, des nouvelles technologies et des nouveaux médias électroniques sur les jeunes et les enfants, ainsi que sur la solidité et la stabilité de la famille et de la société. Les politiques et programmes de sensibilisation par l'intermédiaire des divers médias gagneraient à être intensifiés en fonction de la situation actuelle et du contexte des pays membres. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, l'OCI, les institutions éducatives, religieuses et culturelles, les médias, etc.		L'impact négatif des médias sociaux et des nouvelles technologies sur la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.20: Soutenir les familles matriarcales et renforcer le rôle des femmes leaders dans ce type de communautés dans le monde islamique afin de conforter la participation des femmes et la stabilité et le progrès de la famille grâce à des programmes et à des services pertinents. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et les ONG		Soutenir les familles matriarcales
Domaine stratégique 4: Etendre la participation des familles à tous les aspects du développement sociétal (13 initiatives)	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.1: Multiplier la création de jardins d'enfants, d'écoles et d'autres établissements d'enseignement dans les zones urbaines, commerciales, rurales et reculées, pour faciliter le travail des familles avec leurs progénitures. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, les donateurs et les bailleurs de fonds.	5 ans	Créer des facilités pour le développement de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.2: Garantir l'égalité des sexes en offrant aux femmes et aux filles des chances égales d'avoir accès à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la participation à la prise de décision dans les domaines politiques et économiques. 	Le Gouvernement, les ministères concernés et le secteur privé		L'égalité de genres et la participation
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.3: Adopter des politiques médiatiques visant à modifier les pratiques et les perceptions négatives qui prévalent dans la société et qui entravent la participation effective de la famille à la vie sociale, économique et politique dans les pays concernés, et sensibiliser la population quant à la nécessité de faire face aux stigmates sociaux liés au statut matrimonial des individus. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et la société civile		Les médias et la modification de la perception négative de la participation de la famille

<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.4: Fournir un soutien financier et moral aux familles défavorisées par le biais de divers programmes et initiatives, afin d'en consolider le rôle dans le processus de développement sociétal. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et la société civile		Les familles défavorisées
<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.5: Promouvoir des politiques qui encouragent la participation de tous les membres de la famille au processus de développement, y compris la participation du secteur privé, la mise en place des incitations et la microfinance en faveur des familles défavorisées, et renforcer le rôle des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le soutien aux réseaux de la société civile opérant dans le domaine de renforcement de l'infrastructure familiale. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et la société civile		La participation de la famille aux processus de développement
<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.6: Offrir des programmes de formation professionnelle aux membres de la famille afin d'accroître leur participation au marché de l'emploi. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et la société civile		La formation professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.7: Améliorer les régimes d'allocation de chômage en fonction des besoins des familles en vue d'accroître leur participation aux activités de développement durable. 	Le Gouvernement, les ministères concernés et le secteur privé		Les régimes d'allocation de chômage
<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.8: Elaborer des politiques destinées à promouvoir et à améliorer les conditions de travail ; aménager un environnement professionnel décent, ordonné, sain et flexible à l'intention des femmes et promouvoir des congés parentaux effectifs, notamment les congés de maternité, les congés parentaux pour soins aux enfants, les congés de paternité et les congés pour raisons familiales urgentes, et ce pour des environnements de travail efficaces. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et la société civile		Les facilités en termes de congés parentaux
<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.9: Créer des cadres politiques aux niveaux, national, régional et de l'OCI, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et tenant compte du genre en vue de conforter la participation de la famille à la vie sociale. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et l'OCI		Les politiques axées sur les stratégies favorables aux pauvres et qui tiennent compte du genre

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.10: Augmenter le nombre de programmes et de contenus médiatiques qui promeuvent et font progresser la cause et les objectifs de l'institution de la famille et du mariage, y compris la participation des femmes et de tous les acteurs gouvernementaux concernés. Les questions relatives au rôle stéréotypé de la femme dans le processus de développement de la famille doivent être mises en évidence et l'image négative doit être changée à travers des programmes de sensibilisation et des modèles réussis de femmes participant à tous les niveaux. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, la société civile, les agences d'information et l'OCI		Les programmes médiatiques destinés à rectifier l'image négative stéréotypée du rôle de la femme
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.11: Mettre en œuvre des programmes phares de promotion de la femme illustrant le rôle positif des femmes dans le développement durable en recourant aux divers médias, en particulier les nouveaux réseaux de communication, afin de promouvoir l'autonomisation et la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et la société civile		Des programmes phares de promotion de la femme
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.12: Améliorer la portée et la prestation des services de sécurité sociale afin d'y inclure des dispositions spéciales pour les familles et les couples. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et la société civile		La prestation des services de sécurité sociale
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.13: Créer des centres communautaires publics et des plateformes de recrutement qui favorisent et promeuvent la participation communautaire des familles. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et la société civile		Des plateformes de recrutement pour les membres de la famille
Domaine stratégique 5: Renforcer la productivité et la prospérité des institutions matrimoniales et familiales (15 initiatives)	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.1: Assurer un travail décent et une croissance économique aux familles en introduisant les lois, politiques et programmes spécifiques pertinents par les Gouvernements du monde islamique pour améliorer l'employabilité et la productivité des membres de la famille et, tout particulièrement, des jeunes, et en garantissant des formations axées sur la compétence liée aux besoins du marché du travail. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et la société civile	5 ans	La recherche d'emploi et l'employabilité
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.2: Réviser les politiques et dispositions économiques en vue d'accroître la productivité des familles et de favoriser le lancement de projets et de petites et moyennes entreprises familiales afin d'encourager la productivité et l'autosuffisance. 	Le Gouvernement, les ministères concernés et le secteur privé		La productivité et les petites et moyennes entreprises familiales

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.3: Soutenir et faciliter le développement des familles dirigées par des femmes ou des mères célibataires, voire des veuves et des orphelins, en leur fournissant assistance et services sociaux et économiques. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les ONG et la société civile		Soutenir les familles dirigées par des femmes ou des veuves
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.4: Encourager le secteur privé ainsi que les personnes et les hommes d'affaires fortunés à créer des fonds d'autonomisation économique des familles afin de soutenir les familles dans les territoires occupés, les familles de réfugiés et les familles de migrants. 	Le secteur privé, les banques, les bailleurs de fonds, les donateurs, les individus fortunés, la BID et autres banques islamiques		L'autonomisation économique des familles
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.5: Développer des systèmes d'incitations financières pour les activités économiques axées sur la famille, à travers des interventions facilitatrices de l'Etat et des prêts bancaires, des taux d'intérêt faibles ou gratuits, des réductions, des incitations fiscales, en plus d'un soutien technique. 	Le Gouvernement, les ministères concernés (économie et finances), le secteur privé et les banques		Des prêts bancaires pour les familles
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.6: Lancer des programmes et des politiques spécifiques pour les familles rurales. Par exemple, des possibilités d'emploi spécifiques dans les zones rurales conçues pour faciliter l'emploi et le développement des compétences des femmes. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et la société civile		Soutenir les familles dans les zones rurales et reculées
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.7: Aborder les différentes dimensions de la pauvreté, les risques et les vulnérabilités des familles, en concevant des approches du développement de la famille, fondées sur la productivité. 	Le Gouvernement, les ministères concernés et le secteur privé		Les familles vulnérables
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.8: Mettre en œuvre une série de réformes du marché du travail axées sur les besoins et la flexibilité de la famille, telles que l'adoption de systèmes de travail alternatifs pour encourager une meilleure participation des membres de la famille et le travail à temps partiel, en ciblant plus particulièrement les jeunes et les femmes. 	Le Gouvernement, les ministères concernés et le secteur privé		Un marché du travail favorable à la famille

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.9: Autonomiser économiquement les familles grâce à un soutien financier et non financier, aux services sociaux et à la création d'emplois destinés exclusivement à renforcer les familles. Par exemple, les quotas gouvernementaux d'embauche de mères à temps partiel, les incitations financières et les indemnités. 	Le Gouvernement, les ministères concernés et le secteur privé		L'autonomisation économique
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.10: Développer des programmes et des initiatives privé-public conjoints pour soutenir la productivité économique des familles. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et les banques		Des initiatives privé/public conjointes
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.11: Entreprendre des recherches et des études approfondies sur les facteurs non matériels qui influent sur le bonheur et la prospérité des familles et des mariages. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, SESRIC, les universités, les centres de recherche, etc.		Une recherche sur la prospérité des familles
	<ul style="list-style-type: none"> • SG 5.12: Fournir des systèmes de soutien social aux divorcés, en particulier les femmes ayant des enfants et augmenter le nombre de services publics destinés à la famille, tels que la consultation et la médiation de la famille. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et les acteurs de la société civile		La médiation et la réconciliation
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.13: Résoudre les problèmes liés à la solidité économique et financière de la famille en lui fournissant une aide gouvernementale et du secteur privé, une assistance financière, des financements bancaires des projets, de la formation et des services axés sur la famille pour la réalisation de projets productifs de petites et moyennes entreprises. 	Le Gouvernement, les ministères concernés (économie, finances, ressources humaines et planification), le secteur privé et les banques		L'autonomisation économique de la famille

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.14: Construire et fournir des villes amies des familles où les installations, l'infrastructure et les services sont facilement accessibles et adaptés aux familles afin de favoriser le développement harmonieux et équilibré de la vie familiale. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et les banques		Des villes amies des familles
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.15: Accentuer la prise de conscience des avantages du vieillissement actif et ses répercussions sur la productivité et la prospérité des familles. 	Le Gouvernement, les organismes compétents, les ONG, la société civile et le secteur privé		Le vieillissement actif
Domaine stratégique 6: Intensifier le partenariat et la collaboration sur la mise en œuvre de la stratégie sur la famille et le mariage dans les pays de l'OCI (11 initiatives)	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.1: Créer des réseaux et des liens avec des organisations et des organismes locaux, régionaux et internationaux concernés par la préservation, de l'autonomisation et le renforcement de l'institution de la famille et du mariage, et de l'écosystème. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les organismes internationaux, la société civile et l'OCI	1-3 ans	Liens et réseaux
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.2: Impliquer les partenaires locaux tels que les dirigeants communautaires, les acteurs de la société civile, les artistes, les sportifs hommes et femmes, les érudits et les ONG locales des Etats membres de l'OCI dans les programmes et projets d'autonomisation et de développement liés à la famille et au mariage. 	Les ministères concernés, le secteur privé, les ONG, la société civile et l'OCI		L'implication de personnalités influentes et d'ONG
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.3: Créer des mesures et des mécanismes efficaces de coopération et de coordination entre les ministères et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de la mise en œuvre effective et efficace des services et programmes d'autonomisation et de développement de la famille. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé et la société civile		La coopération et la coordination

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.4: Créer des partenariats efficaces entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour conjuguer leurs efforts en faveur de la famille pour l'habilitier à jouer le rôle qui lui revient dans la réalisation des objectifs du développement durable. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, les organismes internationaux, la société civile et l'OCI		Le partenariat
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.5: Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication en vue de créer de manière rentable des moyens de communication et de donner la parole à un nombre croissant d'acteurs sur les questions liées à la famille et au mariage. Toutefois, les gouvernements et les sociétés devraient tenir compte des impacts négatifs et défis possibles découlant la technologie sur la cohésion et la stabilité de la famille et de la société. 	Le Gouvernement, les ministères concernés, le secteur privé, la société civile, les ONG, les institutions religieuses et culturelles et les établissements éducatifs		L'utilisation de la technologie pour donne la parole à la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.6: Mettre en place un réseau islamique au niveau de l'OCI à l'intention des familles, avec le concours des Etats membres et des organisations compétentes, en vue de garantir des programmes, des espaces et des forums interactifs aux familles et aux couples pour discuter des solutions mutuelles aux problèmes liés à la famille. 	L'OCI, les Etats membres, les ONG et les agences d'information		Les programmes d'échange et de dialogue familiaux
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.7: Etablir une plateforme régionale de l'OCI pour l'institution de la famille et du mariage. Cette plateforme régionale devrait être composée d'un large éventail d'acteurs allant des influenceurs locaux au secteur privé. 	L'OCI, les Etats membres et les acteurs de la société civile		Plateforme régionale de l'OCI
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.8: Lancer des festivals culturels et sociaux au niveau de l'OCI, et instituer des journées spéciales consacrées en particulier à la célébration des familles des différents pays et cultures. 	L'OCI, SESRIC, ISESCO, les Etats membres, les acteurs de la société civile et les ONG		Les festivals culturels pour la famille

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.9: Créer des groupes consultatifs mixtes de journalistes et de communicateurs chargés de la promotion et de la mise en œuvre d'activités et de programmes médiatiques et promotionnels destinés à encourager la concrétisation de la stratégie pour l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage, et à rapporter les résultats et impacts. 	L'OCI, les agences d'information et les Etats membres		Les médias et la mise en œuvre de la FaMIES
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.10: Promouvoir la stratégie de l'OCI sur la famille et le mariage, aux niveaux local, territorial, national et international au moyen de nouvelles publicités efficaces et des nouveaux canaux médiatiques, et à travers l'adoption et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives spécifiques, la facilitation du partenariat et des projets conjoints entre les secteurs intergouvernementaux, intra-gouvernementaux et intra-sociétaux, et en promouvant la participation des femmes et des jeunes aux activités publicitaires. 	L'OCI, les organes d'information des Etats membres et la société civile		La promotion et la propagande de la FaMIES de l'OCI
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.11: User de tous les Médias pour améliorer la mise en œuvre du contenu et des stratégies de la famille en se focalisant sur des questions telles que : les femmes, la stabilité la paix et la sécurité familiales ; les droits et les responsabilités des femmes ; l'autonomisation et la participation des femmes ; l'écosystème de travail flexible des femmes ; le déplacement des femmes et la migration ; la violence à l'encontre des femmes et des filles / la mutilation génitale féminine ; l'autonomisation économique et politique ; la discrimination contre les femmes et les filles ; le genre et les changements climatiques ; la justice pour les femmes ; l'autonomisation de l'éducation des femmes, etc. 	Les agences d'information, les ONG, le secteur privé, etc.		La mise en œuvre de la FaMIES
Domaine stratégique 7: Renforcer la gouvernance et la gestion des affaires de l'Institution de la Mariage et du Famille dans l'espace de l'OCI au moyen de législations, de politiques, de	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.1: Mettre au point les lignes directrices et les mécanismes permettant d'assurer une coordination, une communication et une circulation de l'information efficaces entre les différents acteurs et les organismes concernés par la mise en œuvre de la FaMIES, aux plans gouvernemental et non gouvernemental. 	L'OCI, les Etats membres et les ministères et organismes concernés	1-2 ans	Guide et mécanismes de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.2: Impliquer la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH) dans la mise en œuvre de la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage, en mettant à contribution leurs expériences dans le domaine des droits de l'homme. 	L'OCI et la CPIDH		Impliquer la CPIDH et valoriser l'expertise
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.3: Créer des canaux de communication stables et durables entre les ministères, les agences et les acteurs concernés, en ce qui concerne les questions liées à la famille et au mariage, au niveau de l'OCI et de ses Etats membres. 	Le Gouvernement, les ministères concernés et l'OCI		Créer des canaux de communication entre les différentes parties intervenantes

lois et de mécanismes directeurs adéquats (11 initiatives)	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.4: Suivre et surveiller la mise en œuvre de la FaMIES de l'OCI pour l'autonomisation de la famille, en apportant un appui spécialisé aux Etats membres de l'OCI qui en ont besoin pour une mise en œuvre plus facile et sans heurts de la stratégie. 	Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés, et l'OCI		Fournir une expertise en matière de mise en œuvre de la FaMIES
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.5: Mettre au point des indicateurs de performance clés et des indicateurs de performance pertinents et appropriés pour les Etats membres sur la gestion et l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre et des impacts de la FaMIES. 	Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés, le secteur privé et l'OCI		Les indicateurs de performance clés pour le développement de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.6: Créer un mécanisme chargé du suivi des affaires judiciaires impliquant des familles et des mariages afin de mieux comprendre les problèmes et les défis, et de développer des solutions appropriées. 	Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés, le secteur privé et l'OCI		Le suivi des affaires judiciaires
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.7 Impliquer les membres de la famille dans le processus d'élaboration des droits et législations de la famille. 	Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés et le secteur privé		Impliquer les familles dans l'élaboration des législations
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.8: Entreprendre des recherches et des études sur les législations familiales afin de garantir l'existence d'une bonne évaluation et l'analyse factuelle de la situation et du contexte familial avant d'établir de nouvelles lois. 	Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés, le secteur privé, l'OCI et SESRIC		Des recherches et des études sur la FaMI
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.9: Utiliser les nouvelles technologies et les approches et solutions de gestion efficaces pour gérer les problèmes liés à l'institution de la famille et du mariage. 	Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés et le secteur privé		Les nouvelles technologies au service de l'autonomisation

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.10: Améliorer la prestation et le contrôle des services gouvernementaux destinés à la famille. 	Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés et le secteur privé		La prestation de services
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.11: Améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sur la mise en place de politiques spécifiques relatives à l’Institution de la Mariage et du Famille et veiller à ce que les législations, les politiques et les lois soient en harmonie avec les normes et pratiques sociales, communautaires et culturelles. 	Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés, le secteur privé et les acteurs de la société civile		La coordination entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux

INITIATIVES GENERALES AU NIVEAU DE L’OCI

Initiatives générales	Actions / initiatives proposées	Organismes responsables	Délai	Cible
	1. Mettre en place des comités et des mécanismes spécialisés au niveau ministériel pour assurer le suivi de la concrétisation de la stratégie et en évaluer les résultats et les impacts. À ce titre, les gouvernements se doivent renforcer les règles et règlements relatifs à l’autonomisation de l’institution de la famille et du mariage.	Le Gouvernement et les ministères et organismes concernés	Action immédiate	Des comités et des mécanismes au niveau ministériel
	2. Créer un comité de pilotage au niveau de l’OCI pour soutenir les États membres et suivre et superviser l’état d’avancement de la mise en œuvre de la stratégie pour l’autonomisation de la famille et du mariage.	L’OCI et les Etats membres	1 an	Un comité de pilotage sur les affaires familiales
	3. Adopter une perspective familiale dans les objectifs de développement, en se concentrant sur les programmes et projets de développement qui placent l’économie de la famille et des ménages au cœur des plans économiques et qui font de l’autonomisation et de la stabilité de la famille une priorité dans les politiques nationales des États membres.	Tous les Etats membres et organismes concernés	En cours	Une approche de développement de la famille

	<p>4. Etablir le lien entre les objectifs de développement et d'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille et les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), en encourageant l'équité sociale, la protection de l'environnement et des ressources, la maximisation du développement social, les droits et la participation des femmes, l'éradication de la pauvreté et de la faim, et la réalisation des ODD pertinents au développement de la famille.</p>	Tous les Etats membres et organismes concernés	5 ans	Mettre en œuvre les ODD relatifs à la famille
	<p>5. Exhorter les États membres de l'OCI à déployés des efforts soutenus pour l'adoption d'une approche intégrée des politiques nationales concernant l'institution de la famille et du mariage, y compris le renforcement du rôle de la famille dans la construction de la personnalité musulmane et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à l'instar des droits des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques, et la préservation des valeurs éducatives et morales garantes du soutien et de l'autonomisation de la famille.</p>	Tous les Etats membres et organismes concernés	5 ans	Des politiques nationales axées sur la famille
	<p>6. Renforcer les mécanismes de coopération et de coordination à l'échelle nationale, régionale et internationale afin de s'attaquer aux problèmes liés à la famille et d'associer les institutions et organismes internationaux compétents.</p>	Tous les Etats membres et organismes concernés, ainsi que les organisations et instances internationales compétentes	En cours	La coopération
	<p>7. Exhorter les États membres de l'OCI à transformer la responsabilité morale des parents envers leurs enfants en engagements spécifiques et exécutoires, tout en cherchant à inclure ces engagements dans des programmes et plans nationaux traitant des problèmes liés au mariage et à la famille dans les sociétés musulmanes.</p>	Tous les Etats membres et organismes concernés, les ONG et les acteurs de la société civile	En cours	Les responsabilités parentales

	<p>8. Mobiliser et canaliser le soutien financier du gouvernement en faveur de l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille par le biais d'ONG reconnues et d'acteurs, d'organisations et de composantes de la société civile, en tant que mécanismes efficaces pour soutenir les familles dignes d'intérêt dans les zones urbaines, rurales et reculées.</p>	<p>Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés, les ONG, les acteurs de la société civile</p>	<p>1-2 ans</p>	<p>Un mécanisme de la société civile</p>
	<p>9. Former des conseils/conseils d'administration honoraires composés d'hommes et de femmes d'affaires, d'individus riches et d'entreprises fortunées, qui sont disposés à appuyer des projets d'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage, en recueillant des fonds et en obtenant des subventions.</p>	<p>Le secteur privé, la société civile, les donateurs et bailleurs de fonds, et les banques</p>	<p>En cours</p>	<p>Un conseil honoraire d'hommes d'affaires</p>
	<p>10. Activer le rôle du partenariat entre les agences gouvernementales, les autorités locales et régionales et la société civile dans l'éducation des individus et des groupes, en renforçant les médias locaux pour le rôle important qu'ils jouent dans la sensibilisation, la complémentarité et la coopération, et en organisant des réunions périodiques entre les parents et les établissements d'enseignement pour discuter des meilleurs moyens d'élever les enfants et de leur donner des valeurs morales vertueuses, et de les décourager de tout comportement immoral.</p>	<p>Tous les Etats membres et organismes concernés, les organisations et instances internationales compétentes, les médias et la société civile</p>	<p>En cours</p>	<p>Le partenariat (Gouvernement, société civile, secteur privé, organismes internationaux et acteurs médiatiques</p>
	<p>11. Mener des campagnes de sensibilisation pour les jeunes, les familles et la société sur l'importance de la famille et son rôle dans l'éducation des enfants. Ces campagnes englobent les écoles, les instituts, les centres culturels et sociaux, les usines, les médias, les réseaux sociaux et l'activation du rôle de la société civile dans les activités de développement et d'autonomisation de la famille. Elles visent également à inculquer la culture et les valeurs qui sont à la base d'une bonne moralité chez les enfants et les membres de la famille.</p>	<p>Tous les Etats membres et organismes concernés, les médias, la société civile, les ONG et les institutions religieuses et culturelles</p>	<p>1-3 ans</p>	<p>Des campagnes de sensibilisation</p>

	<p>12. User de tous les médias et réseaux sociaux, publications et autres matériels de sensibilisation, tout en associant les institutions éducatives, sociales, religieuses et culturelles, en vue de préserver la stabilité de l'institution de la famille et du mariage, et de la prémunir contre les menaces culturelles, les concepts communautaires dénués de toute valeur, les éléments et défis internes et externes destructeurs.</p>	<p>Tous les Etats membres et organismes concernés, les médias, la société civile, les ONG et les institutions culturelles, éducatives et religieuses, l'OCI, l'ISESCO, etc.</p>	<p>En cours</p>	<p>L'association des institutions médiatiques, éducatives, sociales, religieuses et culturelles</p>
	<p>13. Renforcer la capacité et les rôles des institutions éducatives et des centres sociaux qui travaillent sur les programmes et les formations en matière d'autonomisation de la famille.</p>	<p>Tous les Etats membres, ministères et organismes concernés, les universités, SESRIC, etc.</p>	<p>En cours</p>	<p>Renforcer la capacité et les rôles des institutions éducatives</p>
	<p>14. Concevoir les politiques et initiatives nationales en matière d'autonomisation de la famille et du mariage sur la base d'une analyse approfondie des causes profondes et des effets du divorce, de la pauvreté, de la violence, des abus, du terrorisme et des défis auxquels est confrontée l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique.</p>	<p>Tous les Etats membres, ministères et organismes concernés, les universités, SESRIC, etc.</p>	<p>En cours</p>	<p>Les causes profondes de l'éclatement des structures familiales</p>
	<p>15. Lancer des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'Institution de la Mariage et du Famille afin de doter les familles concernées des moyens de se prendre en charge dans les États membres, les pays à minorité musulmane et les pays en conflit ou en guerre. Des organismes, tels que la BID, le FSI, le secteur privé, les milieux d'affaires et les acteurs sociaux sont vivement encouragés à appuyer ces initiatives et efforts.</p>	<p>Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés, la société civile, le secteur privé, les ONG, les agences internationales</p>	<p>1-5 ans</p>	<p>Des projets de renforcement des capacités dans le domaine de la MaFIES</p>

	<p>16. Renforcer le rôle de la culture et des institutions culturelles dans l'autonomisation et la préservation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique.</p>	<p>Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés, l'OCI, les ONG, les institutions culturelles, IRCICA, ISESCO, etc.</p>	<p>5 ans</p>	<p>Le développement culturel de la famille</p>
	<p>17. Élaborer une stratégie médiatique et promotionnelle au niveau de l'OCI spécifiquement pour l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique.</p>	<p>L'OCI, les Etats membres, les agences médiatiques et les experts en stratégie médiatique</p>	<p>1 an</p>	<p>La stratégie médiatique en matière d'autonomisation de la famille</p>
	<p>18. Créer un comité et un mécanisme au niveau de l'OCI pour superviser et proposer des solutions aux défis auxquels se trouvent confrontées les familles migrantes, réfugiées et déplacées. Ledit mécanisme impliquera les principaux acteurs, y compris les fonctionnaires et les représentants des ministères et du secteur privé.</p>	<p>L'OCI, les Etats membres, le secteur privé et la société civile</p>	<p>1 an</p>	<p>Un mécanisme au niveau de l'OCI pour s'occuper des problèmes des familles migrantes, réfugiées et déplacées</p>
	<p>19. Créer des mécanismes pour mettre en œuvre les accords, traités et conventions internationaux et régionaux sur la famille et le mariage, tout en tenant compte des politiques, des lois et de la souveraineté nationales.</p>	<p>Le Gouvernement, les ministères et organismes concernés, les agences internationales, l'OCI, etc.</p>	<p>En cours</p>	<p>Des mécanismes pour mettre en œuvre les accords et conventions sur l'autonomisation de la famille</p>
	<p>20. Établir des bases de données pour fournir des statistiques et procéder à l'exploration de données sur les aspects économiques, sanitaires, juridiques, sociaux... du statut de l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique. En tant que tel, l'accent devrait être mis sur l'acquisition des meilleures données sur la famille et le mariage dans les États membres de l'OCI.</p>	<p>L'OCI, SESRIC et les ministères et organismes gouvernementaux concernés</p>	<p>1-5 ans</p>	<p>Des statistiques et des bases de données sur la famille</p>

	<p>21. Apporter l'appui financier et moral nécessaires à l'Institution de la Mariage et du Famille qui se heurte à l'occupation, en particulier (en Palestine) et dans d'autres pays en situation de conflit et de guerre, afin d'alléger leur fardeau et de promouvoir leur cause dans toutes les plateformes et instances possibles. Des mesures spéciales doivent être prises pour soutenir la famille palestinienne dans sa lutte contre l'occupant.</p>	<p>Tous les Etats membres, gouvernements et ministères et organismes concernés, les organes internationaux relevant de l'OCI, le secteur privé, les ONG, etc.</p>	<p>1-5 ans</p>	<p>Soutenir les familles sous occupation ou dans des pays en situation de conflit</p>
	<p>22. Fournir le soutien nécessaire aux familles migrantes et protéger leurs droits, et les mettre en relation avec leur pays d'origine, en établissant des politiques connexes, en menant des recherches pertinentes, en encourageant la société civile et le secteur privé à soutenir le bien-être des familles migrantes, en renforçant l'identité et l'unité religieuses et culturelles des familles, en mettant à contribution l'expertise des membres de la famille dans le pays d'origine, en soutenant les organismes locaux et internationaux actifs dans les domaines de l'autonomisation des familles, en facilitant le retour des familles dans leur pays, en contribuant à la résolution des problèmes liés aux mariages mixtes, aux divorces et aux familles démunies et en protégeant les familles contre toutes formes de violence, de nettoyage ethnique, de viol, de harcèlement, d'islamophobie, etc.</p>	<p>Tous les Etats membres, Gouvernements, ministères et organismes concernés, les organes internationaux relevant de l'OCI, le secteur privé, les ONG, etc.</p>	<p>1-5 ans</p>	<p>Soutenir les familles migrantes</p>
	<p>23. Apporter le soutien nécessaire à l'Institution de la Mariage et du Famille dans les pays à minorité musulmane, en protégeant leurs droits, en menant des recherches pertinentes sur leur situation, en encourageant la société civile et le secteur privé à soutenir le bien-être des minorités, en renforçant l'identité et l'unité religieuse, éducative et culturelle des familles et en soutenant les familles dans les zones de conflit.</p>	<p>Tous les Etats membres, Gouvernements, ministères et organismes concernés, les organes internationaux relevant de l'OCI, le secteur privé, les ONG, etc.</p>	<p>1-5 ans</p>	<p>Soutenir les familles dans les pays à minorité musulmane</p>

	<p>24. Soutenir les familles déplacées en raison de guerres, de conflits, d'effondrements et autres formes de déplacement, en répondant à leurs besoins et en leur garantissant tous les droits et conditions de vie qui y sont associées. Elaborer des plans et prendre les mesures qui s'imposent pour que ces migrations et déplacements de familles ne soient pas la source d'énormes problèmes culturels, religieux, sociaux, juridiques et culturels.</p>	<p>Tous les Etats membres, Gouvernements, ministères et organismes concernés, les organes internationaux relevant de l'OCI, le secteur privé, les ONG, etc.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Soutenir les familles déplacées</p>
	<p>25. Intensifier les relations et la coopération entre les Etats membres dans les domaines d'intérêt communs liés à l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage, en partageant les meilleures pratiques, en menant des recherches et des études conjointes, en mettant en œuvre des programmes conjoints et en relevant les défis inhérents à la famille dans un esprit de coopération et d'avantage mutuels.</p>	<p>Tous les Etats membres, Gouvernements, ministères et organismes concernés, les organes internationaux relevant de l'OCI, le secteur privé, les ONG, etc.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Une coopération intra-OCI dans un esprit de bénéfice mutuel</p>
	<p>26. Soutenir les efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI en vue d'identifier et de proposer les voies et moyens efficaces d'encourager le mariage et la fondation de familles stables et précoces bénéficiant des meilleurs modèles et pratiques de certains pays membres.</p>	<p>Secrétariat général de l'OCI</p>	<p>2 ans</p>	<p>Soutien du Secrétariat général de l'OCI à l'institution du mariage</p>

	27. Créer des comités nationaux et un réseau d'agents et d'organisations de la société civile opérant dans le domaine de l'autonomisation de la famille et du mariage afin d'échanger les compétences et de relever collectivement les défis auxquels fait face la famille dans le monde islamique.	Tous les Etats membres, Gouvernements, l'OCI, les ministères et organismes concernés, le secteur privé, les ONG, etc.	1 an	Un réseau national de comités et d'organisations de la société civil
	28. Exhorter les Etats membres à unifier leurs positions au niveau international à l'égard des décisions du Conseil des droits de l'homme, en particulier celles qui sont en contradiction avec les visions de l'OCI, afin de sauvegarder les intérêts et les valeurs de l'Institution de la Mariage et du Famille dans le monde islamique.	Tous les Etats membres, gouvernements et l'OCI	Immédiat	Une position unifiée sur les visions de l'OCI au niveau international
	29. Allouer un budget raisonnable spécifique à l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans les budgets nationaux. Il appartient aux Etats membres de décider des allocations les plus appropriées à cet effet.	Tous les Etats membres et gouvernements	En cours	Un budget pour l'autonomisation de la famille

ANNEXE 2 : DOMAINES DE RESULTATS CLES

DOMAINES DE RESULTATS CLES		
1	Conception et mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans d'action nationaux globaux pour l'autonomisation de la FaMI	Politique nationale
2	Gouvernance et gestion efficaces des affaires de l'Institution de la Mariage et du Famille	Gouvernance
3	Écosystème complet et robuste du mariage et de la famille	Écosystème
4	Fonds et programmes durables de renforcement des capacités de la famille	Fonds
5	Système de valeurs solide pour l'autonomisation de la famille et du mariage	Système de valeurs
6	Participation et productivité de la famille à travers des opportunités d'emploi et des rôles de prise de décision	Participation
7	Exécution optimale par l'État des programmes et services d'appui à la famille pour améliorer son bien-être et sa qualité de vie	Exécution
8	Créer un environnement efficace pour impliquer les parties prenantes bénéficiaires de tous les groupes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans pour autonomiser l'IFaM	Parties prenantes
9	Partenariat, coordination et collaboration solides entre les acteurs sociétaux, tels que les communautés, l'État, le secteur privé, les ONG, etc.	Partenariat
10	La mise en place d'un système d'information efficace sur la FaMI au sein de l'OCI et au niveau des Etats membres	Système de données efficace

ANNEXE 3 : INDICATEURS DE PERFORMANCE CLES PROPOSES

Indicateurs de performance clés choisis pour la FaMI au niveau de l'OCI		
1	Part du budget alloué annuellement par les Etats membres de l'OCI aux activités et programmes de la FaMI	Allocations budgétaires (Note : nous pouvons également inclure : le secteur privé, les donateurs et bailleurs de fonds dans les États membres respectifs et dans les organismes et organisations internationaux compétents).
2	Taux de réduction de la pauvreté et de la faim dans le cadre de la FaMI dans le monde islamique et, tout particulièrement dans les zones rurales, reculées et sinistrées.	Pauvreté et faim
3	Taux de réduction des divorces et d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des enfants dans les Etats membres.	Divorce et violence
4	Notation de l'OCI en matière de bien-être et de qualité de vie de la famille.	Bien-être (Note : introduction de la notation de l'OCI)
5	Nombre d'Etats membres de l'OCI ayant créé un fonds et des programmes annuels spécifiques de renforcement des capacités de la FaMI.	Renforcement des capacités
6	Existence de programmes nationaux pour traiter les services financiers et connexes axés sur la FaMI dans les zones rurales.	Programmes nationaux (zones rurales et reculées)
7	Existence de politiques et de programmes d'assistance financière pour les groupes de personnes âgées dans les Etats membres de l'OCI.	Groupes de personnes âgées
8	Existence de stratégies et de mécanismes médiatiques structurés destinés à promouvoir l'autonomisation de la FaMI dans les Etats membres de l'OCI.	Stratégies médiatiques
9	Intensifier les partenariats entre l'État, la société civile et le secteur privé afin d'améliorer le bien-être et les normes de qualité de vie des familles et des couples (Financement - services - programmes).	Partenariat
10	Taux de coopération et de collaboration intra-OCI annuelles relatives aux services et défis communs auxquels est confrontée l'institution de la famille et du mariage.	Coopération (intra-OCI)
11	Taux de réduction de l'analphabétisme au sein des familles dans les Etats membres de l'OCI.	Analphabétisme

12	Taux de croissance du revenu par ménage dans les Etats membres de l'OCI.	Revenu et productivité
13	Taux de réduction de la mortalité et des problèmes de santé critiques, en particulier dans les zones rurales et reculées des Etats membres de l'OCI.	Réduction du taux de mortalité
14	Taux de participation des femmes à la prise de décision (à tous les niveaux) dans les Etats membres de l'OCI.	Participation et engagement des femmes
15	Accroître l'égalité de genre en offrant aux femmes et aux filles des chances égales d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à un emploi décent, et de participation au processus de prise de décision dans les domaines politiques et économiques.	Égalité de genre
16	Taux de réduction des activités et des cas immoraux et illégaux parmi les jeunes, les femmes et les adolescents dans les Etats membres de l'OCI.	Recours judiciaire et justice
17	Existence de politiques et de mesures pratiques visant à favoriser un environnement de travail flexible pour les femmes et à lui fournir un soutien et des incitations appropriés.	Équilibre et fluidité du travail
18	Existence et mise en œuvre de politiques-cadre aux niveaux national et régional, et à l'échelle de l'OCI, fondées sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et sensibles au genre en vue de consacrer davantage les valeurs familiales.	Développement familial fondé sur les valeurs
19	Pourcentage des emplois créés pour la FaMI en vue d'accroître l'emploi des jeunes et des femmes, et de leur dispenser une formation professionnelle basée sur les besoins du marché du travail.	Employabilité
20	Taux d'augmentation des incitations offertes aux activités économiques axées sur la famille, telles que les déductions fiscales et incitations familiales dans les Etats membres de l'OCI.	Incitations
21	Efficacité d'un solide système spécifique de collecte, d'exploitation et de communication des données sur la FaMI au niveau de l'OCI.	Système de collecte, d'exploitation et de communication des données
22	Des rapports sur l'utilisation efficace des nouvelles technologies pour créer des moyens de communication rentables et pour donner la parole à un nombre croissant d'acteurs sur les questions liées à l'institution de la famille et du mariage.	Utilisation de la technologie et de l'innovation
23	Nombre de programmes de formation annuels au niveau de l'OCI spécialement budgétisés pour l'autonomisation de la FaMI	Programmes de formation
24	Nombre de programmes annuels d'autonomisation de la FaMI organisés en collaboration avec des organismes internationaux compétents dans les Etats membres de l'OCI.	Collaboration internationale
25	Nombre de programmes et d'activités visant à appuyer et à protéger les droits religieux, culturels, sociaux et économiques des minorités musulmanes et des familles de migrants et de réfugiés en dehors de l'OCI dans les forums et organismes régionaux et internationaux.	Minorités musulmanes et familles de migrants et de réfugiés

26	Nombre de programmes et d'activités menés par des institutions et des organismes éducatifs, culturels, religieux et sociaux, en vue de soutenir l'autonomisation de l'Institution de la Mariage et du Famille dans les Etats membres. (nombre de programmes, de fonds alloués et d'opportunités offertes // nombre de places pour l'éducation et l'apprentissage...)	Acteurs éducatifs, culturels, sociaux et religieux
27	Niveau de mise en œuvre des ODD relatifs à l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage	ODD
28	Notation sur l'indice de qualité des services relatifs à la FaMI dans les États membres de l'OCI	Gouvernance et gestion (Ceci comprendra la gouvernance, la prestation des services de gestion, les résultats et les impacts, etc...)
29	Existence d'un écosystème complet et solide du mariage et de la famille	Ecosystème
30	Notation sur l'indice de prospérité FaMI dans la région de l'OCI (Introduire l'indice de l'OCI)	Indice de prospérité (Note : pour développer l'indice de l'OCI)

ANNEXE 4 : ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS

1	Un bien-être et une qualité de vie de la FaMI améliorés par la fourniture de l'appui et des services nécessaires, y compris les soins de santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau potable, le logement, la sécurité et autres besoins de la vie, conformément aux valeurs et normes islamiques.	Bien-être et qualité de vie
2	Une FaMI protégée contre tous les types de menaces internes et externes, et éléments négatifs. (Impacts culturels, sociaux, éthiques, intellectuels, religieux, comportementaux et négatifs de la mondialisation et du post-modernisme, et menaces terroristes, extrémistes et islamophobes...).	Protection et préservation
3	Bénéficiaire d'un environnement solide et intégré et d'un écosystème imprégné des valeurs islamiques	Valeurs
4	Une gouvernance et une gestion des affaires de la FaMI améliorées	Gouvernance
5	Une prospérité familiale et un développement durable accrus, en inculquant la culture de l'équité sociale, la productivité économique, la conservation de l'environnement et la préservation de la richesse sous toutes ses formes, conformément aux valeurs et normes islamiques	Développement durable
6	Un accès renforcé de la FaMI à la justice et aux voies de recours judiciaire	Justice
7	Une participation confortée de la FaMI au développement de la société	Participation
8	Des programmes efficaces de renforcement des capacités de la FaMI	Renforcement des capacités
9	Un partenariat et une collaboration renforcés entre la FaMI et les parties prenantes à tous les niveaux	Partenariat
10	Une productivité et un revenu accrus pour les ménages familiaux qualifiés	Productivité
11	Analphabétisme réduit au sein des familles musulmanes dans le monde islamiques	Analphabétisme
12	Pauvreté et faim réduites au sein des familles nécessiteuses du monde islamiques	Pauvreté et faim
13	Cas de divorce, d'abus et de violence contre les membres de la famille réduits	Divorce et violence
14	Accès à l'emploi et aux opportunités d'emploi amélioré pour les membres des familles du monde islamique	Employabilité et travail
15	Fortes implication et participation de la famille dans la prise de décision et dans les activités de développement de la société à tous les niveaux, notamment les niveaux politique, éducatif, administratif, économique, juridique, social, culturel, scientifique et technologique, etc...	Engagement prise de décision